

Le parc du grand rivage

Notice Technique et Paysagère

AVENUE DU PEUPLE BELGE À LILLE
ÉQUIPE OKRA | VILLE DE LILLE
PHASE ESQUISSE | 04.07.2025

OKRA


PARC DE LA BASSE DEÛLE
Av. Winston CHurchill
USINE ÉLÉVATRICE
BALCON DE LA PORTE
Rue Paul Ramadier
JARDINS DOCKS
Rue St Sébastien
IEA - HOSPICE GÉNÉRAL
Rue de Jemmapes
Rue des Bateliers
GRADINS HISTORIQUES
ALLÉE DE LA HALLE
Rue Maraci
PODIUM SPORTIF
SQUARE GRIMONPREZ
HALLE AUX SUCRES
Rue de l'entrepôt
Rampe piétonnisée
Bassins filtrants
PLACE DU CONCERT
CONSERVATOIRE
PALAIS DE JUSTICE
Rue de la Monnaie
ILOT COMTESSE
LA PRAIRIE DU CANAL
ANNEAU DE LOUISE & JARDIN DE LA REDÉCOUVERTE
PLACE LOUISE DE BETTIGNIES
CATHÉDRALE

PLAN MASSE

Table des matières

Cadre et objectifs du mandat 2
Les chiffres clefs du projet paysager 3
Introduction 5
Les 5 lignes stratégiques du projet 6
Approche et thématiques 6

LA NATURE COMME MATRICE 8
Strates et vocabulaire végétal 10
Stratégie de canopée 12
Palette végétale 14
Un parc un diffuseur écologique 16
Un parc pensé en socle du vivant 18
Stratégie sols & nivellement 20
Stratégie des sols fertiles 24

L'EAU COMME RESSOURCE 26
Stratégie de gestion des eaux de pluie 28
Valoriser l'eau de pluie tout en réduisant le risque d'inondation 28
Enjeux et défis techniques du schéma hydraulique 32
Récupérer les eaux de toitures et économiser la ressource en eau 35
La résurgence du canal 36
Retisser le fil de l'eau, manifester la renaturation du lit du canal 36

LE TEMPS COMME VALEUR 40
Identité, circularité et ressources 46

L'ESPACE EN PARTAGE 48
Hiérachisation des voies et réduction du trafic 51
Plan de circulation 52
Piétonnisation estivale 53
Parcours cylistes 54
Principes 54
Redéployement des transports publics 56
Principes 56
Positionnement des arrêts de bus 60
Stationnement 61
Approfondissements et arbitrages 62

UN PARC À HAUTE QUALITÉ D'USAGE 64
Stratégie inclusion 66
Un parc pour tous 66
Stratégie usages et programmation 68
Imagination et activation 68
Un parc accessible 70
Continuité des parcours et confort d'usage 70
Un parc flexible et évolutif 72
Saisonnalité et temps long 72

MISE EN LUMIÈRE 74
La mise en valeur du patrimoine 76
Deux ambiances distinctes : Vieux-Lille et Parc 80
Plan de composition et intentions 81
Temporalité et respect de l'environnement 88

LE PARC, ESPACE PAR ESPACE 90
Place Bettignies : 92
Ancrer le parc dans la ville 92
Palais de Justice 96
Canal à vivre 96
Pont Neuf 100
La résurgence du canal 100
La main à l'ouvrage 104
Scénario alternatif 109
Square Grimonprez 110
La vie sous les vieux arbres 110
Hospice général 114
Le canal en majesté 114
Usine élévatrice 118
Célébrer la porte d'eau 118
Conception, concertation, et occupation transitoire 122
Articulation entre missions 122
Calendrier du Projet 126

Cadre et objectifs du mandat

Le Projet s'inscrit dans les objectifs du mandat :

Une ville bas carbone, en proposant un projet sobre notamment dans son nivellement et dans les choix de matériaux,

Une ville durable et apaisée, grâce à une végétalisation massive, une optimisation des surfaces de pleine terre et la création d'espaces naturels dédiés à la gestion des eaux pluviales,

Une ville à hauteur d'enfants, avec une offre de jeu adaptée à tous et en concertation avec les habitants,

Une référence du mieux vivre social et écologique, en intégrant les enjeux de biodiversité au centre du projet, par exemple via l'aménagement du bassin du pont neuf,

Il offre une plus **grande place à la nature, aux piétons et aux vélos**, grâce à la requalification des voies entraînant la réappropriation d'espaces en faveur de la déambulation et des modes actifs,

Il propose **des espaces publics adaptés à tous les âges et à toute forme de handicap**, en proposant de nombreux espaces de rencontre **inclusifs** et **multigénérationnels**.



RENFORCER LA TRAME VERTE



FAVORISER LA BIODIVERSITE



RENFORCER L'OFFRE EN JEUX



VALORISER LA MARCHE ET LE VELO



PLANTER, CONSERVER LES ARBRES EXISTANTS



ACCUEILLIR TOUS LES AGES



RENFORCER UNE IDENTITÉ



METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE



ACCUEILLIR LE HANDICAP



ENCOURAGER LA VILLE BAS CARBONE



RETROUVER LA PERMEABILITE DES SOLS



INTÉGRER LA LOGISTIQUE URBAINE

Les chiffres clefs du projet paysager

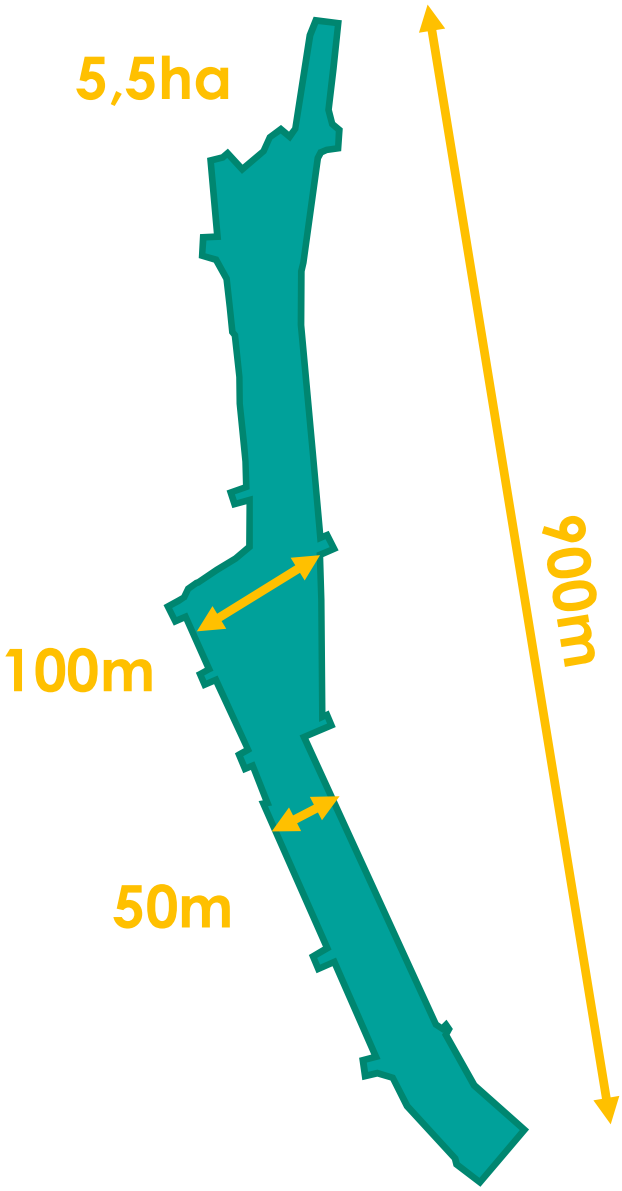
Aujourd'hui

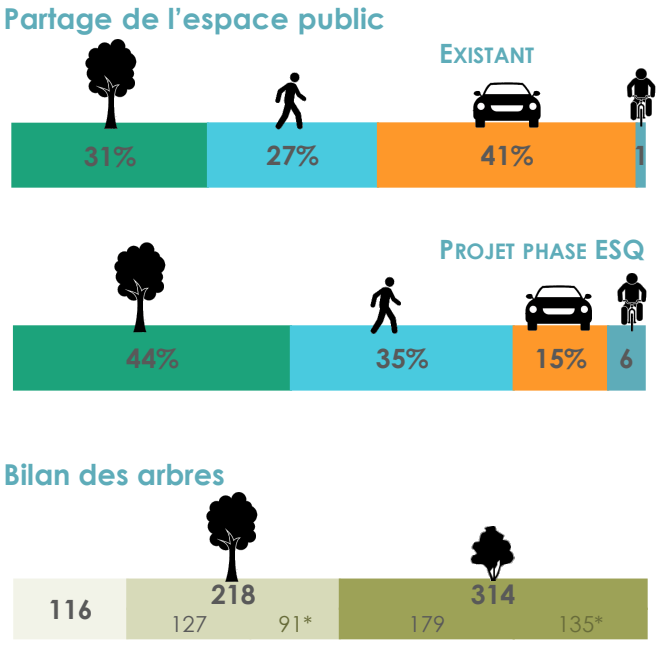
Espaces perméables :	17.000m2
Dont espaces verts :	16.000 m2
Surface imperméable:	33.800 m2
Arbres existants :	116
Stationnement :	261 places

Demain

Espaces perméables :	27.500m²
Dont espaces verts :	22.800m²
Surface imperméable :	19.500 m²
Arbres état final :	532*
Stationnement :	14 places

(*226 arbres à confirmer en relation avec les contraintes réseaux)







Introduction
Approche et attitude

Le site de l'Avenue forme un condensé de l'identité et de l'histoire de Lille. Il a profondément évolué au fil du temps : un milieu naturel hostile domestiqué et aménagé pour faire ville, une infrastructure commerciale et de transport fluvial, une centralité urbaine et de représentation pour des équipements majeurs et enfin, une artère dédiée à la voiture. Au vu des défis sociologiques, écologiques et urbains actuels et à venir, la transformation de l'avenue est ineluctable et nécessaire. Le génie des artisans et des constructeurs de la ville d'hier est une source d'inspiration pour faire du parc une nouvelle infrastructure complète, douce, résiliente et durable.

UNE APPROCHE HYBRIDE ET INTÉGRALE :
Notre approche combine les différentes thématiques de climat, biodiversité, patrimoine, activation sociale et mobilité afin de créer des ponts et une cohésion d'ensemble. L'hybridation que nous proposons vise à renforcer le tout par rapport à un traitement individuel et sectorisé des thématiques. Le tout est plus important que la somme des parties.

LE PARC COMME LIGNE DE VIE:
Nous envisageons le parc comme une ligne de vie connectant le vivant et la ville. La qualité environnementale des aménagements sera exemplaire et participera à former un réseau de nature robuste, résilient et riche au cœur de la cité. Une attention particulière sera donnée à l'extension de la canopée, à la vitalité des sols et aux paramètres de gestion. L'objectif est de créer un biotope d'envergure à l'échelle du parc et d'en démultiplier les effets positifs pour la ville et le vivant.

UN PARC CLIMATIQUE : L'EAU COMME FIL DE VIE ET SURFACE ACTIVE
Le changement climatique est un fait. La création du parc offre l'opportunité de créer une infrastructure de premier ordre afin de réduire les risques, de favoriser la vitalité des milieux et le confort urbain. L'accueil des eaux pluviales dans le parc permettra non seulement de limiter les conséquences des événements pluviaux, de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur et également de retrouver la présence visible de l'eau comme élément de mémoire active.

LE RÉCIT DES LIEUX ET LES NOUVEAUX IMAGINAIRES
L'histoire du quartier et de son ancien canal a façonné l'espace de l'avenue et continue de fasciner. La mise en valeur des fragments de patrimoine épars et déconnectés va permettre de retrouver la lecture de la composition historique des lieux. Un travail de scénographie paysagère est nécessaire afin de retrouver une narration spatiale complète du parc de l'ancien canal. Le patrimoine remarquable isolé sera reconnecté avec le grand paysage du parc par l'unification des quais. Ils formeront un cadre lisible et identifiable du Nord au Sud. Le tapis central, ancien lit du canal retrouvera son unité et son échelle avec une mise en scène des bords de quais par des fossés jardins.

LES TEMPS DE LA MATIÈRE ET LA MÉMOIRE DU SOL
Le périmètre du projet étant d'envergure, l'impact environnemental des travaux d'aménagement est à prendre en compte dès les premiers coups de crayons. Une approche sobre et responsable est nécessaire afin de privilégier des choix aux impacts positifs. Des interventions stratégiques sur le nivellement sont nécessaires pour retrouver l'unité du tracé du canal et la perception de la topographie originelle au niveau du Pont Neuf.
Une stratégie circulaire sera adoptée pour valoriser au mieux les revêtements et matériaux en place et réduire au mieux l'empreinte carbone des travaux. Un travail de valorisation des terres en place pour recréer un sol fertile est également nécessaire afin de créer les conditions de la vitalité du sol.

UN PARC INCLUSIF À HAUTE VALEUR D'USAGE
Au delà des services écosystémiques que le parc pourra intégrer, celui-ci devra d'abord être conçu comme un espace à vivre, inscrit dans la ville. C'est un équipement dont les fonctions sociales doivent être imaginées ensemble. Le dessein du parc est d'être un espace de rencontre, d'échange et de liberté. La programmation des lieux sera définie afin de susciter une appropriation par le plus grand nombre.

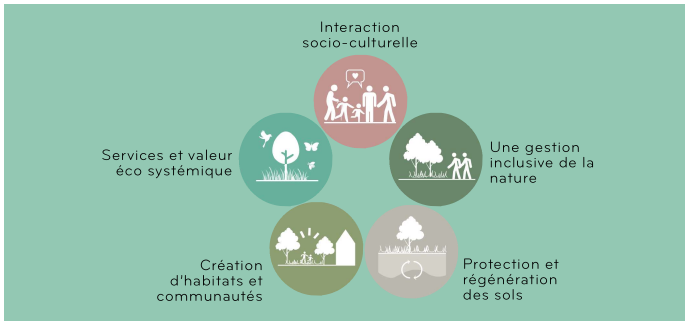
L'ESPACE EN PARTAGE
La mise en parc de l'Avenue offre l'opportunité de repenser le partage de l'espace au profit de la vie et de la nature. L'intégration d'infrastructures conviviales telles que des pistes cyclables sécurisées et des trottoirs spacieux, intégrés harmonieusement dans le cadre végétal offert par le parc. Le partage de l'espace urbain sera redéfini en faveur des piétons, des modes actifs et des transports en commun, favorisant ainsi une vie urbaine dynamique conviviale et durable.

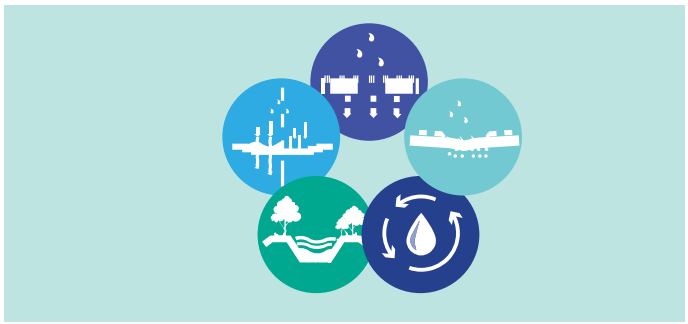
Les 5 lignes stratégiques du projet
Approche et thématiques

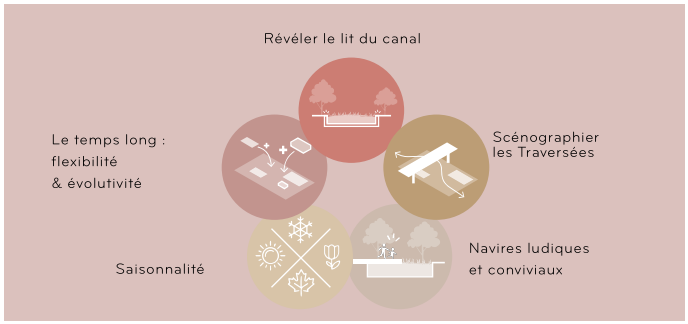
Le site de l'Avenue constitue un condensé de l'identité et de l'histoire de Lille. Il a connu de profondes mutations au fil du temps : d'un milieu naturel initialement hostile, il a été domestiqué et aménagé pour faire ville ; il est devenu successivement une infrastructure commerciale et fluviale, un centre urbain de représentation accueillant des équipements majeurs, puis une artère dédiée à la voiture. Aujourd'hui, face aux défis sociétaux, écologiques et urbains contemporains et à venir, sa transformation apparaît à la fois inévitable et essentielle. Le savoir-faire des artisans et des bâtisseurs d'hier inspire une nouvelle vision : faire de cette avenue un parc urbain complet, doux, résilient et durable.

UNE APPROCHE HYBRIDE ET INTÉGRALE :

Le projet repose sur une méthode transversale, qui articule climat, biodiversité, patrimoine, mobilité et usages sociaux. Cette hybridation permet de dépasser les logiques sectorielles pour construire un tout cohérent, vivant et porteur de sens.
Le parc devient ainsi un espace de convergence, où chaque composante renforce les autres dans une dynamique d'ensemble.











1. La nature comme matrice : un parc ligne de vie

Nous envisageons le parc comme une ligne de vie qui reconnecte la ville à ses milieux vivants. Il s'agit de créer une trame écologique continue, robuste et résiliente, au cœur de la cité. L'extension de la canopée, la régénération des sols et la qualité environnementale des aménagements sont autant de leviers pour faire du parc un écosystème vivant, capable de soutenir la biodiversité et d'offrir un cadre de vie apaisé.

2. L'eau comme ressource : un parc climatique

Le changement climatique impose une nouvelle manière de concevoir les infrastructures urbaines. Le parc devient ici une surface active, capable d'accueillir et de valoriser les eaux pluviales. Cette gestion douce de l'eau permet de limiter les risques liés aux événements extrêmes, de lutter contre les îlots de chaleur et de réintroduire l'eau comme élément visible, sensible et porteur de mémoire.

3. Le temps comme valeur : récits des lieux et relecture du paysage

L'histoire du site, marquée par la présence de l'ancien canal, continue de façonner l'imaginaire collectif. Le projet propose une relecture sensible du paysage, en révélant les fragments patrimoniaux, en unifiant les quais et en redonnant au lit du canal son échelle et sa lisibilité. Cette mise en scène du passé permet de renouer avec la mémoire des lieux et d'inscrire le parc dans une continuité historique et narrative.

4. L'espace en partage : vers une mobilité en transition

La mise en parc de l'avenue est l'occasion de repenser le partage de l'espace public. Le projet privilégie les mobilités actives, les piétons et les transports en commun, dans un cadre végétal apaisé. Des pistes cyclables sécurisées, des trottoirs généreux et des connexions fluides redéfinissent l'usage de l'espace au profit d'une ville plus accessible, inclusive et durable.

5. Du fonctionnel au relationnel : un parc à haute qualité d'usage

Au-delà de ses fonctions écologiques et techniques, le parc est conçu comme un espace à vivre. Il doit être un lieu de rencontre, d'échange et de liberté, pensé avec et pour les usagers. La programmation des espaces vise à susciter l'appropriation collective, à encourager les usages multiples et à faire du parc un équipement relationnel, au service du lien social et du quotidien.

La nature comme matrice
Un parc ligne de vie

Le parc comme ligne de vie à haute qualité environnementale, porte d'entrée de la nature en ville.

MISE EN RÉSEAU ET CONTINUITÉS :

Le projet du parc s'inscrit dans une dynamique urbaine visant à **reconnecter la ville avec la nature**.
L'avenue du Peuple Belge, dans sa forme actuelle, avec son patrimoine d'arbres matures et son caractère linéaire, forme une porte d'entrée stratégique pour la nature en ville et sa diffusion au sein du cœur de Lille.
Le parc est appelé à jouer le rôle d'un **refuge de biodiversité et d'un maillon structurant d'une trame écologique de grande échelle.** Celle-ci relie le coeur de pierre de la ville historique avec les poches formées par les cours, jardins, placettes et alignements urbains vers le grand espace de nature périurbaine entre la Deûle et EuraLille. A ce titre, nos ambitions s'alignent avec celles des documents cadre métropolitains (OAP PCAET).

L'ÉCOSYSTÈME DE L'AVENUE DU PEUPLE BELGE :

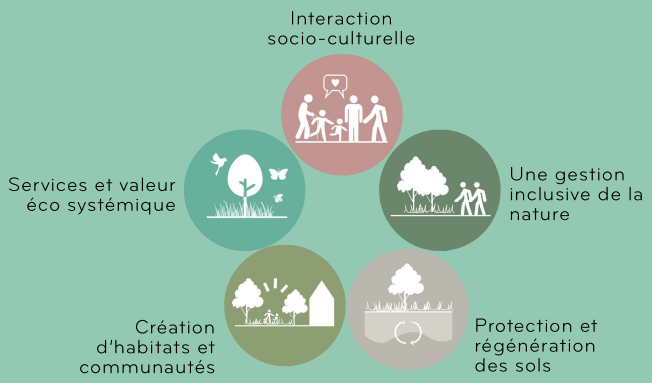
Le site forme un écosystème contraint dont les services écosystémiques sont altérés par le morcellement des îlots ''verts'' (mosaïque urbaine). Nous proposons de développer une démarche environnementale globale pour le projet. Elle a pour but de **conforter, restituer et développer** les fonctions de nature en ville dans un contexte urbain dense, et générateur de multiples usages. Le futur parc formera un maillon fort d'une chaîne d'espaces renaturalisés venant irriguer la ville dense.

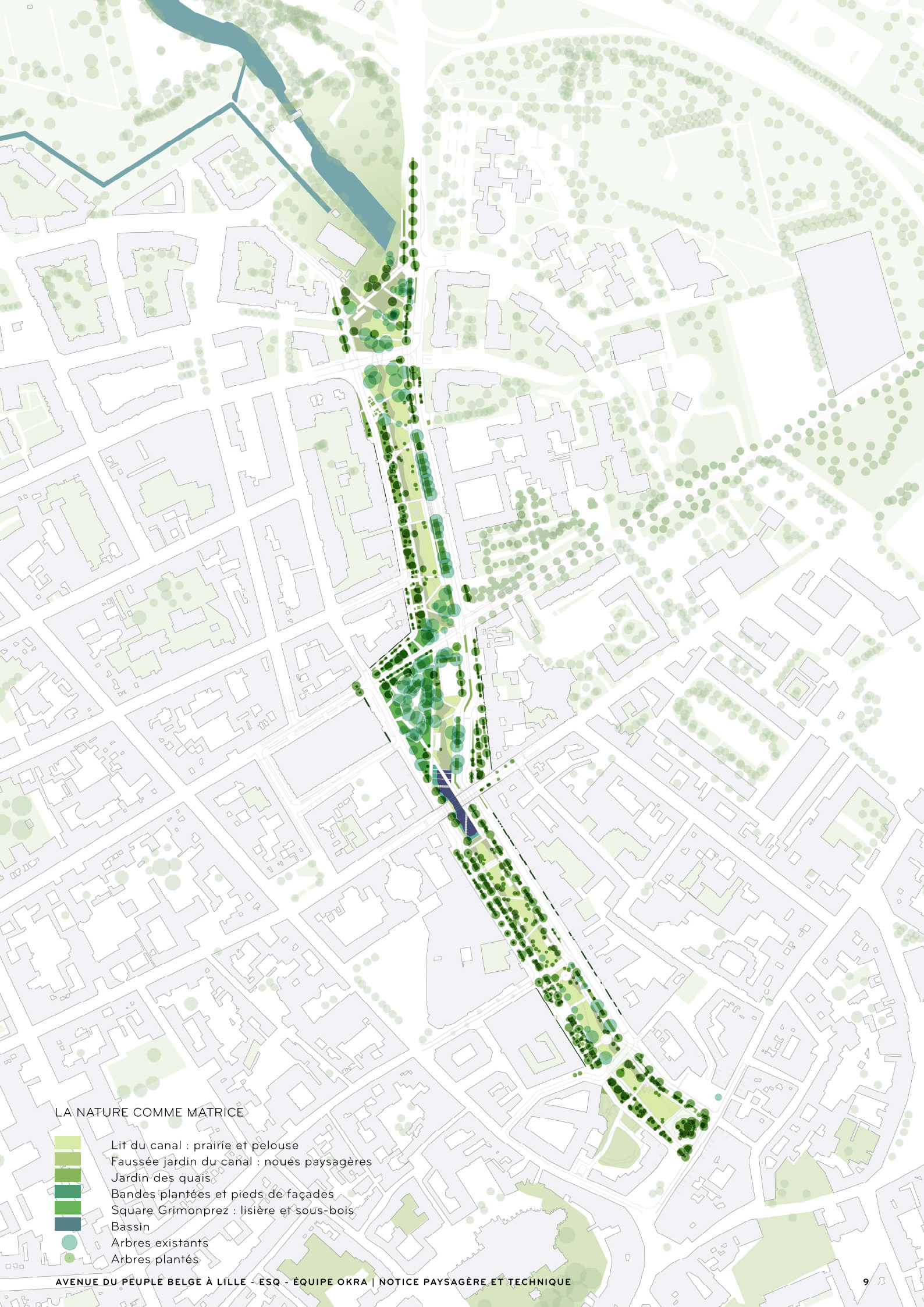
UNE APPROCHE BIOPHILIQUE :

Nous préconisons une approche de conception "biophilique". Cette approche se base sur les multiples bénéfices apportés par le contact avec la nature et son impact sur le bien-être. Selon l'hypothèse de la biophilie, les êtres humains ont une tendance innée à rechercher des connexions avec la nature. L'approche de conception biophilique vise à rétablir cette connexion en simulant les expériences de la nature dans l'environnement urbain. Elle guide notre processus de conception de plusieurs manières, allant de l'utilisation de la nature pour la phytoremédiation des polluants potentiels à l'adoption d'un langage de conception qui favorise une plus grande harmonie entre la construction et la nature.

LA SCÉNOGRAPHIE DE LA NATURE EN VILLE :

La mise en parc du canal va permettre de développer des situations paysagères singulières. En alternative à la remise en eau complète du parc, c'est la structure végétale et le travail de mise en forme du terrain et des sols qui vont permettre de révéler métaphoriquement la mémoire du canal et de l'eau et de créer l'identité du parc.




LA NATURE COMME MATRICE
Lit du canal : prairie et pelouse
Faussée jardin du canal : noues paysagères
Jardin des quais
Bandes plantées et pieds de façades
Square Grimonprez : lisière et sous-bois
Bassin
Arbres existants
Arbres plantés

Strates et vocabulaire végétal

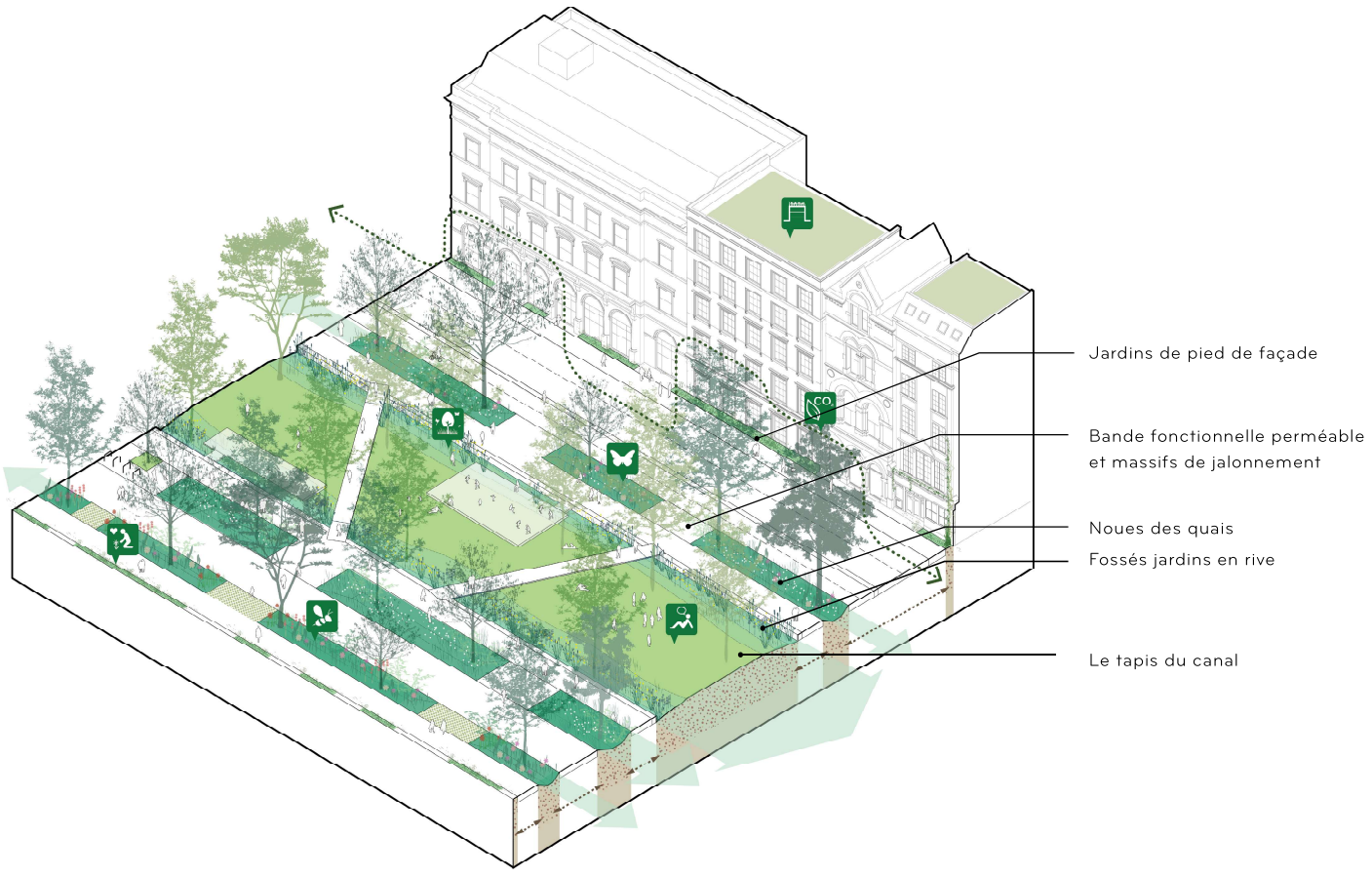
Valoriser, maintenir et enrichir la structure arborée existante permettra de développer une canopée d'envergure à l'échelle du parc et en démultiplier les effets positifs pour la ville.

ENTITÉ PAYSAGÈRE :

La future structure végétale qui sera développée pour le parc déclinera un vocabulaire de typologies variées, complémentaires et stratifiées. En lien avec la stratégie de gestion des eaux, et avec l'objectif de développer un parc inclusif et attractif, les typologies végétales seront pensées d'une part sur leur valeur écologique et biologique, en relation avec les contraintes et potentialités d'usages, mais également sur les services écosystémiques qu'elles peuvent apporter.
L'objectif est ainsi de proposer des déclinaisons sur le plan horizontal (des façades vers le cœur du parc) mais également verticales (des toits vers le sol).

SPÉCIFICITÉ VÉGÉTALE :

Nous prendrons appui sur les recommandations de l'agence Nature en ville pour faire les choix d'espèces indigènes les mieux adaptables aux différentes compositions de trames paysagères multi strates , des prairies herbacées, et au renouvellement du patrimoine arboré. Il sera également possible d'introduire des espèces bénéficiant du label « végétal local ». Des rapprochements avec les producteurs locaux seront souhaitables (contrat de culture) pour s'assurer la disponibilité de végétaux adaptés.





Jardins de pieds de façades :
Ils prolongent le parc jusqu'au pieds des façades et renforcent l'interaction et l'appropriation entre le privé et le public

Jardins de pied de façades et grimpantes | Amsterdam.

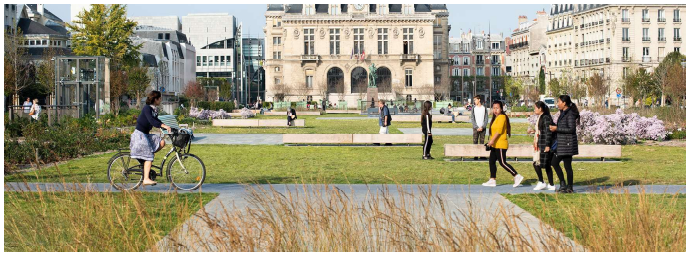


Le tapis vert du canal : les prairies
Dans un objectif de renaturation appuyé et d'une gestion inclusive des grands espaces ouverts du parc, ceux-ci seront en majorité maintenus en prairies, favorisant la biodivdersié et l'immersion dans la nature pour les usagers.



Lisières urbaines en rive de voirie :
Elles forment des jardins linéaires qui jalonnent les quais entre la voie circulée et les trottoirs et cadre une bande multifonctionnelle (stationnements, arrêts de bus, arceaux vélos, containers etc.). Ces massifs permettent également de marquer les traversées piétonnes.

Lyon Confluence



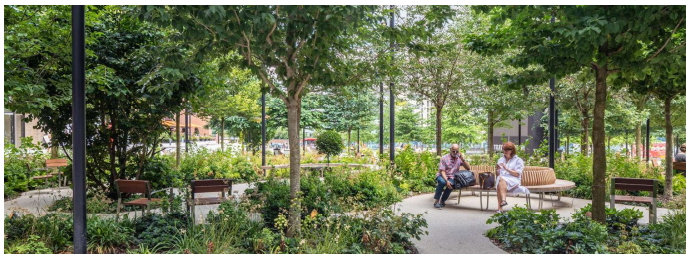
Le tapis vert du canal : les gazons
Alternant avec les espaces maintenues en prairies, plusieurs surfaces permettront une appropriation par le public pour des usages récréatifs, ludiques ou festifs.
A partir de la place Louise de Bettignies, les placettes en gazon alterneront avec les zones en prairie.

Centre-ville de Vincennes - Péna



Les fossés humides du canal
Le bord des quais se revèle grâce au surcreusement des fossés latéraux au tapis-vert central. Ces espaces joueront un rôle prédominant dans la gestion des eaux pluviales.

Boulogne Billancourt | Agence Ter



Le 'Sous-bois' du square Grimonprez : Le square actuel sera retravaillé pour diversifier les ambiances et milieux de sous-bois sous le couvert des grands arbres actuels et offrir un paysage ludique en immersion dans le végétal.

Jardins de la BBC, Londres, Gillespies



Le plan d'eau et les rives humides
Au pied du Pont Neuf redécouvert, le plan d'eau va créer une nouvelle pièce paysagère et écologique singulière.
La profondeur du bassin et ses rives seront conçues pour permettre le développement de la végétation. Un dispositif de phytoépuration naturel sera intégré au bassin afin de garantir la qualité de l'eau et de filtrer les eaux d'apport depuis leur stockage.



Les rubans de la promenade des quais
Les promenades de bord de quai sont accompagnées d'un massif végétal continu qui permet d'amplifier la présence du végétal dans l'espace urbain. Cela permet d'intégrer les alignements d'arbres existants sur plusieurs séquences et de les prolonger sur les autres séquences, développant ainsi un vrai fil conducteur sur l'ensemble du parc. Ces massifs forment également un linéaire de noue important.

Hoogezand Sappermeer - OKRA

Stratégie de canopée

Développer des situations variées propices à la mise en place de cortèges végétaux riches, diversifiés, robustes, résilients et favorables au maintien et au développement de la biodiversité locale.

AUGMENTER LES BÉNÉFICES ÉCOSYSTÉMIQUES :

Avec le changement climatique en cours, les arbres sont des alliés de choix pour garantir l'habitabilité et le confort de la ville et offrir des services écosystémiques bienvenus.
- Régulation du micro-climat local et de l'humidité de l'air
- Ombrage et limitation de l'impact de l'effet d'îlot de chaleur.
- Refuge pour la faune et la flore en ville et enrichissement de la biodiversité urbaine.
- Absorption des eaux de pluie.
- Réduction de la pollution de l'air.
...

CONNECTER ET RENFORCER LA MOSAÏQUE ARBORÉE EXISTANTE :

L'avenue présente un patrimoine végétal en grande partie hérité du XXe siècle et planté à l'issue des travaux de remblaiement. Cet héritage d'arbres matures est toutefois morcelé en plusieurs séquences déconnectées sur la longueur de l'avenue. La gestion du patrimoine arboré urbain nécessite une vision sur le long terme à l'échelle de la maturation des arbres adultes. La totalité des sujets doit être préservée et même plus, nous devons donner de l'espace au système racinaire des grands arbres existants ainsi qu'aux couronnes des canopées, surtout pour les grands sujets tels que les tilleuls devant l'ancien Hospice général. L'aspect linéaire et l'échelle du parc vont permettre de développer une trame cohérente et continue sur l'ensemble du site.

LE PATRIMOINE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN :

De manière générale, un travail de hiérarchisation, de sélection et d'enrichissement des strates végétales sera développé à travers le parc. Les sujets ornementaux et horticoles de petite taille seront intégrés afin de retrouver une lisibilité et une visibilité de l'espace.
Les alignements existants seront préservés et renforcés.
La stratégie de plantation des sujets sera développée pour structurer l'ensemble de l'espace, de façade à façade pour en maximiser la portée. Les quais accueilleront des plantations d'alignements généreuses pour accompagner les rives du parc et ainsi de rapprocher des façades.
au total, ce sont plus de 543 arbres qui seront plantés pour donner à l'avenue du Peuple Belge son titre de parc à la ville de Lille.

ORIENTATIONS PAYSAGÈRES, ÉCOLOGIQUES ET PATRIMONIALES :

Concernant le patrimoine végétal et les habitats écologiques, les axes de valorisation associent conservation, amélioration et diversification. Il s'agit d'associer une cohérence et une lisibilité paysagère à une diversité végétale et des potentiels d'habitats écologiques. Les typologies de milieux seront démultipliées afin de décupler la valeur écologique du parc.

Proposer une conception favorable, accueillante pour la biodiversité, mettre en œuvre des pratiques de gestion et d'entretien alternatives, respectueuses pour un renforcement de la biodiversité.

STRATÉGIE DE PLANTATION :

Les plantations des futurs, grands et moyens sujets sont conçues stratégiquement avec un double alignement en quinconce pour favoriser le développement racinaire et donner un effet naturaliste. Cet alignement se retrouve de chaque côté du canal pour accentuer l'effet de ligne directrice propre à l'avenue ainsi que pour garder la connexion visuelle centrale et protéger les activités au cœur du parc.

STRATÉGIE ARBORÉE

116 Arbres existants

+ 543 Arbres plantés



GRANDS ARBRES EXISTANTS



Tilia x europeaea



Platanus x hispanica



Cèdres et pins

ARBRES PLANTÉS DE MILIEUX SECS



Cratageus monogyna



Malus sylvestris



Quercus cerris

ARBRES PLANTÉS DE MILIEUX SEC À HUMIDE (10 CM)



Prunus padus



Prunus spinosa



Acer campestre

ARBRES PLANTÉS DE MILIEUX HUMIDE (40 CM)



Carpinus betulus



Betula pendula



Euonymus europaeus

ARBRES DE BERGES



Alnus glutinosa



Salix alba



Populus tremula

Palette végétale

Le projet met en place une diversité de situation micro-topographiques variées et permettant la déclinaison d'une palette végétale en fonction des spécificités et conditions des lieux.

CHOIX VÉGÉTAL :

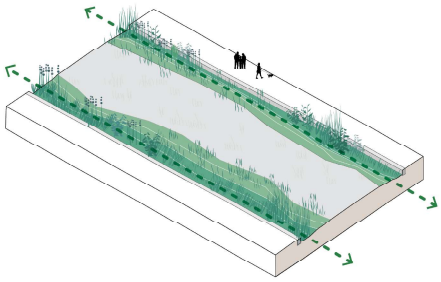
Les palettes végétales seront définies afin d'offrir une diversité de milieux et d'habitats écologiques. Le choix des essences ira de pair avec la définition de stratégies de gestion des milieux dans le temps et l'espace pour favoriser la continuité des différentes strates, le maintien de zones refuges pour la faune tout en permettant une appropriation de certains espaces pour l'usage du public.

DES PLANTES ADAPTÉES :

Le choix des plantes s'appuie sur une recherche de palette en majorité indigène et relativement tolérante aux périodes sèches ET à l'humidité.

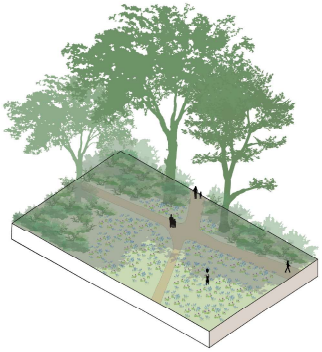
La micro topographie développée pour l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans le paysage du parc va permettre de diversifier la palette végétale en fonction des profondeurs et des hauteurs d'eau attendues.

Un gradient du sec à l'humide est développé :
- les milieux secs
- les plantations adaptées aux espaces de sous-bois tels que sous les platanes du square Julien Grimonprez, où les feuilles des platanes en couvre-sol ne permettent qu'à certaines espèces de bien se développer.
- un gradient de sec à humide avec 3 différences de niveau de profondeur impliquant des stockages d'eau de jusqu'à 60 cm en période de précipitation.
-les végétations des berges et des plans d'eau.



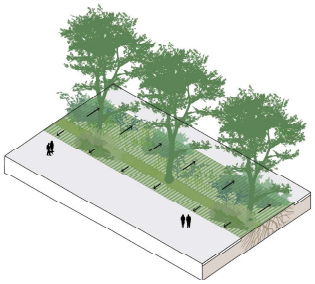
DONNER VIE AU CANAL
ET ACCUEILLIR L'EAU

Prairies et gazons fossés : le tapis vert du canal, surface sensible et vivante



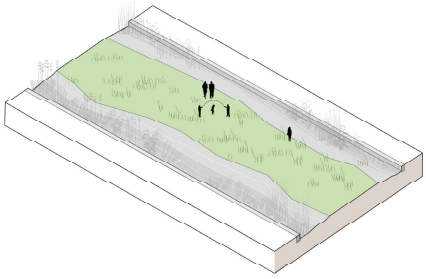
A L'OMBRE DES AIEUX

Valoriser le sous-étage sous le couvert des arbres monumentaux



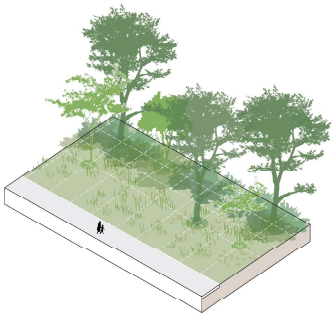
PRENDRE SOIN DE L'EXISTANT

Déminéralisation des pieds d'arbres, respect des emprises racinaires



DONNER VIE AU CANAL
ET ACCUEILLIR L'EAU

Prairies et gazons fossés : le tapis vert du canal, surface sensible et vivante



DES PLANTATIONS NATURALISTES

Strates et trames et associations végétales variées



A LA CONQUÊTE DU BÂTI

Jardins de pied de façade et lisières urbaines



JARDINS DE PIED DE FAÇADE



Lonicera periclymenum



Clematis vitalba



Carex sylvatica



Geranium sanguineum



Alchemilla mollis



Aster macrophyllus 'Albus'



'SOUS-BOIS' : COUVERT DES GRANDS ARBRES EXISTANTS + BULBES



Hedera 'Fall Favourite'



Choysia 'White Dazzler'



Aster ageratoides 'Ezo Murazaki'



Vinca major



Hyacinthoides non-scripta



Geranium macrorrhizum 'Spessart'



JARDINS DES QUAIS :



Cratageus monogyna



Malus sylvestris



Salix pentandra



Leucanthemum vulgare



Rhinanthus angustifolius



Anthoxanthum odoratum



MILIEUX SEMI-HUMIDES PEU PROFOND (10CM)



Prunus padus



Prunus spinosa



Mespilus germanica



Salix repens



Sambucus racemosa



Betonica officinalis



MILIEUX HUMIDES PROFONDEUR MOYENNE (40CM)



Carpinus betulus



Betula pubescens



Euonymus europaeus



Molinia caerulea



Galium odoratum



Osmunda regalis



MILIEUX HUMIDES PROFONDEUR HAUTE (60CM)



Filipendula ulmaria



Lythrum salicaria



Succisa pratensis



Deschampsia cespitosa

Myosotis palustris

Valleriana officinalis

BERGES ET PLAN D'EAU

Mentha aquatica

Typha latifolia

Glyceria maxima

Iris pseudoacorus

Sparganium erectum

Potamogeton natans

Un parc un diffuseur écologique

Un parc ‘habitat’ au service du développement et du maintien de la biodiversité en ville.

LA NATURE EN VILLE :

Connectée au grand parc Euralille ainsi qu'à la ceinture verte de la ville de Lille, l'avenue du Peuple belge, transformée en parc, devient la porte d'entrée de la nature en ville. Certaines espèces à enjeux peuvent potentiellement trouver dans ce nouveau dessin un habitat et les conditions requises pour se développer dans cet environnement.
D'autres espèces sont déjà présentes avec un ''enjeux écologique significatif'' tel que des chauves-souris et des petits oiseaux. Leurs habitats initiaux sont conservés et protégés, et sont également étendues à l'ensemble du parc. Lorsque cela est possible, des corridors sont mis en place pour relier les différentes zones d'habitats à identifier.

INVENTORIER LES ESPÈCES ET LEURS HABITATS :

Basé sur les études d'impacts de 2012, de nouvelles études doivent être faites pour inventorier confirmer et compléter les éléments déjà mis en place.
Cela requiert la nécessité d'une bio-évaluation « Faune, Flore, Habitats naturels » afin de développer un aménagement le plus propice à l'environnement naturel, comme précisé dans le document : LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE.
L'objectif de ces études est l'évaluation de la sensibilité et de la potentialité éventuelle des milieux naturels présents sur le site et ses abords. Cela nous permet de proposer les solutions les plus adaptées afin de valoriser et de développer les écosystèmes naturels et de proposer les mesures de sauvegarde et de développement des espèces animales et végétales identifiées en état initial.

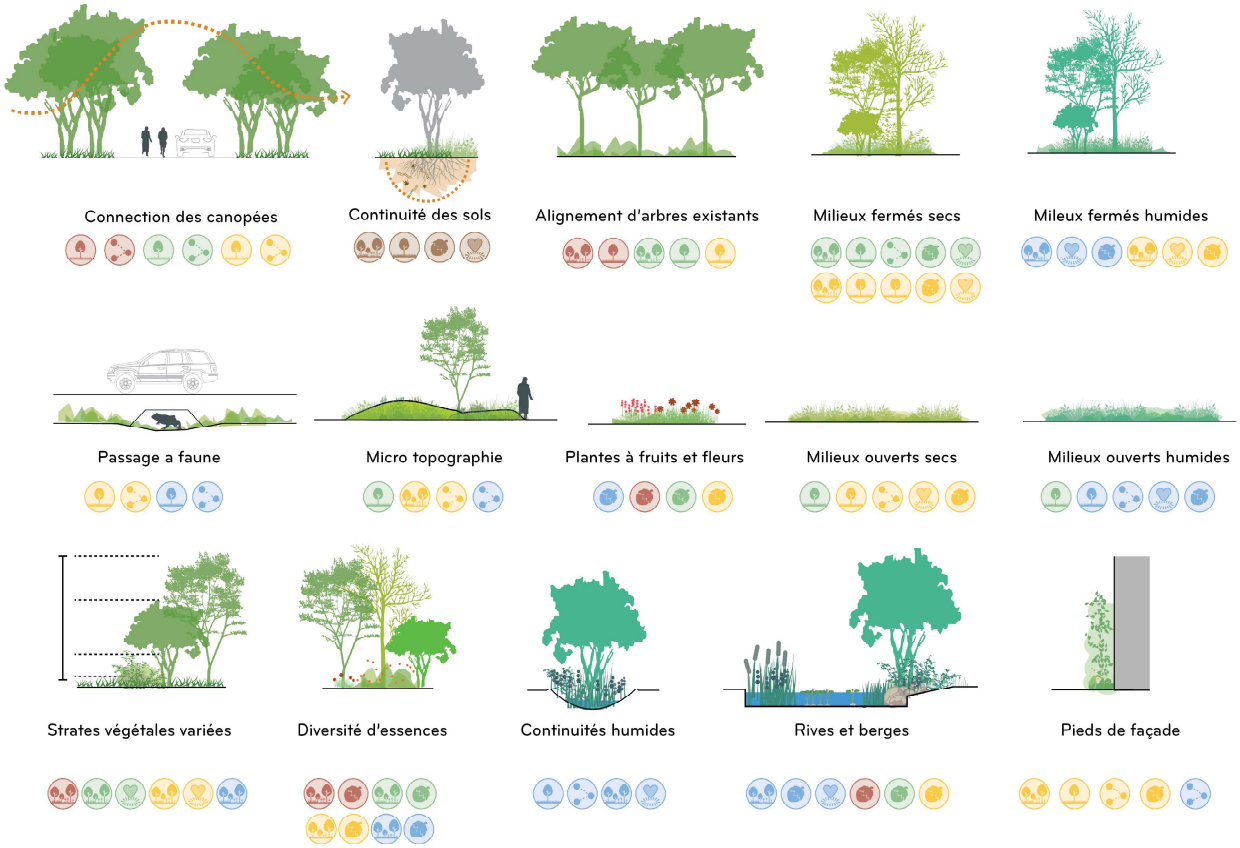
GROUPES D'ESPÈCES PRIVILÉGIÉES :

Suite à la lecture de l'étude d'impact, différentes espèces à enjeux ''faible'' et ''significatif'' ont été regroupées en cinq grands groupes faunistiques :
-Chiroptères
- Avifaune
- Batraciens
- Entomofaune
- Faune du sol

Dans ces grands groupes, des espèces cibles ont été étudiées pour pouvoir répondre à leur besoin en termes de zone d'habitats, d'alimentation, de reproduction, de corridor écologique et de refuge. Une boite à outils permet de suivre dans la proposition et le processus du projet les besoins techniques de ces espèces cibles.



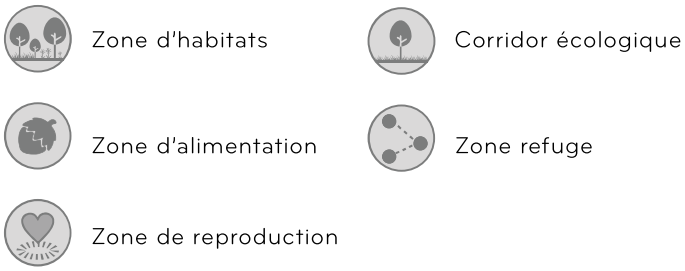
BOITE À OUTILS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE PARC



GROUPES D'ESPÈCES À VALORISER



FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES À INTÉGRER



GÉNIE ÉCOLOGIQUE COMPLÉMENTAIRE AUX AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS NATURALISTES



Nichoirs



Tas de bois avec des matériaux sur place



Mur en pierre pour abriter la faune muricole (insectes et reptiles)



Passage à faune type crapeauduc

Un parc pensé en socle du vivant

Un parc ‘habitat’ au service du développement et du maintien de la biodiversité en ville.

IDENTIFICATION DES ESPÈCES PRIVILÉGIÉES :

Nous pouvons trouver sur notre zone de projet des espèces à enjeux écologique ‘‘très faible’’, ‘faible’’ ‘‘significatif’’ (Pipistrellus pipistrellus) et ‘‘enjeux fort’’ (Pipistrelle Nathusii, Eptesicus serotinus, Celastrina argiolus).
Suite au regroupement de ces espèces privilégiés en catégories, nous définissons plus en détail des outils de compréhension et d’intervention pour pouvoir promouvoir leurs protections et leurs mouvements au sein du parc.

CHIROPTÈRE :

Le bassin et les haies fleuries permettent aux chauves-souris de se nourrir principalement d’insectes nocturnes. Elles nichent dans des arbres ancien, c’est pourquoi la préservation des arbres existants est nécessaire pour cette espèce, notamment les tilleuls dans la partie nord, ou les platane au centre du parc. Les corridors écologiques, comme les haies et les alignements d’arbres, sont essentiels pour leurs déplacements, car ils leur offrent des routes sécurisées entre les zones de chasse et les gîtes. La pollution lumineuse peut perturber leurs habitudes de vol et de chasse, c’est pourquoi l’éclairage est adapté sur les zones de couloir écologique et les zones d’habitat en milieu de parc.

AVIFAUNE :

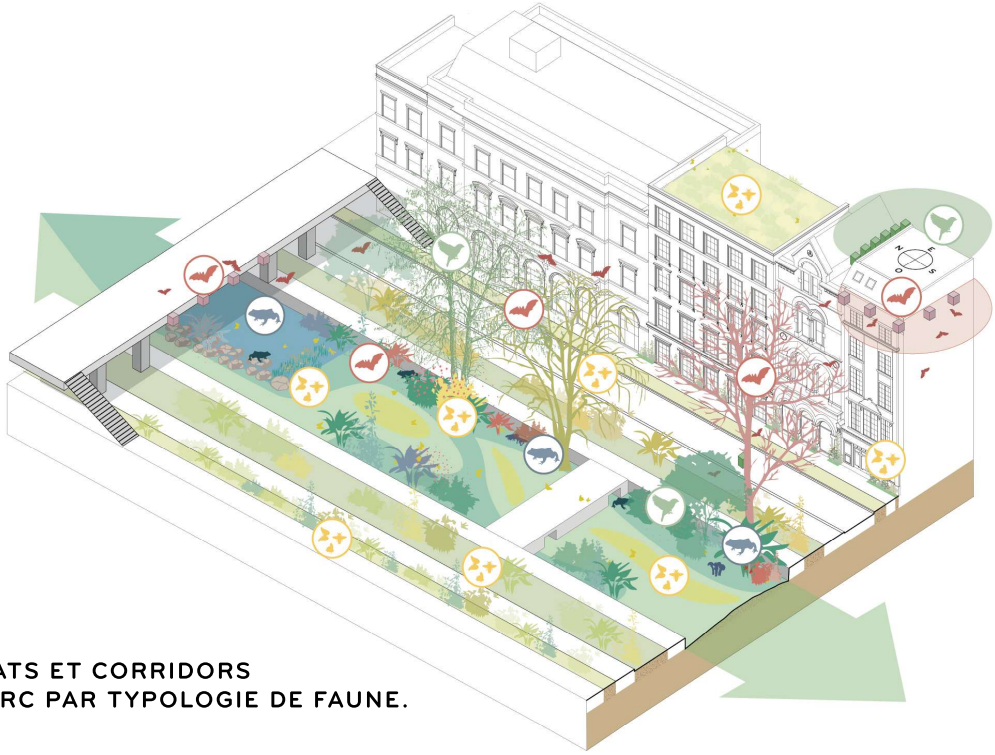
Les arbres et arbustes à fruits seront pour les mésanges et les gobe-mouches un espace à la fois de protection, mais également d’alimentation.
Les espaces ouverts, comme le lit du canal, seront pareillement propices à la nourriture des gobe-mouches. Ces espèces construisent leurs nids dans des cavités naturelles ou artificielles, comme des nichoirs qui seront installés en cœur de parc.
Tout comme pour les chiroptères, les bords du canal, avec des végétations denses et des alignements d’arbres, seront les principaux corridors de déplacement. Les différences de hauteur de plantation permettent par ailleurs au gobe-mouches gris de se percher en hauteur pour surveiller leur environnement.

ENTOMOFAUNE

Le nectar des fleurs de la palette végétale des pieds de façade fournira la nourriture à l’azuré des nerpruns (Celastrina argiolus) et Myrtil Maniola jurtina. Le bassin avec son lot d’insectes tels les moucherons et les moustiques assurera l’alimentation, la reproduction et le déplacement d’espèces comme les libellules de type agrion élégant (Ischnura elegans). Les espaces de végétation dense fournissent les habitats adéquats pour la transformation larvaire et chrysalide des espèces de papillons. Toutes ces espèces animales sont également importantes dans la pollinisation et donc dans le développement végétal du reste du parc.

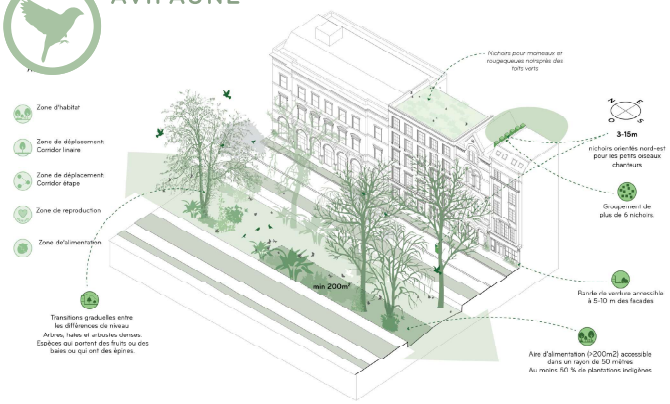
BATRACIENS :

Les batraciens, en général, utilisent les noues connectées de parts et d’autres du canal, depuis le bras mort de la Deûle au nord jusqu’au joyau vert de l’anneau de Bettignies au sud. Tout milieu humide servira d’habitat et de zone d’alimentation à ces animaux. En journée ou en période sèche, ils se protègent dans les tas de bois mis en place dans les espaces plus naturalistes des noues du canal.
Le crapaud commun étant un animal nocturne, là encore, l’éclairage sera diminué dans certaines parties du bassin pour laisser des espaces confortables à son développement. Le bassin en eau permanente joue un rôle crucial dans la reproduction de ces espèces qui ne déposent leurs œufs que dans des espaces en eau.
Pouvant parcourir de longues distances, nul doute que le futur parc sera un espace facilement praticable pour les batraciens. Aussi des passages à faune type crapauducs sous toutes les voies, carrossables ou non, traversant le parc sont mis en place pour assurer la sécurité de leurs déplacements.



MAILLAGE DES DIVERS HABITATS ET CORRIDORS ÉCOLOGIQUES AU SEIN DU PARC PAR TYPOLOGIE DE FAUNE.

AVIFAUNE





Gobe-mouche gris
Muscicapa striata



Mésange charbonnière
Parus major

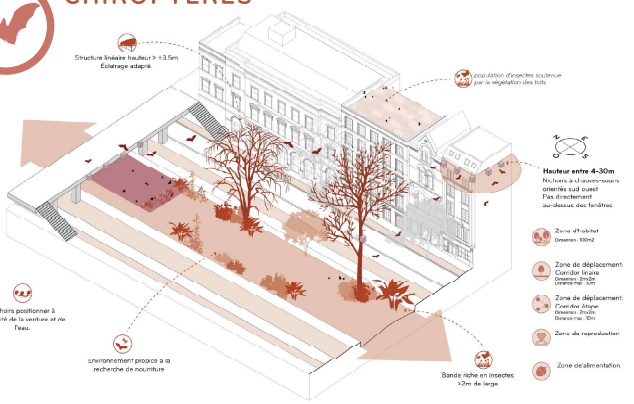


Troglodyte mignon
Troglodytes troglodytes



Fauvette à tête noire
Sylvia atricapilla

CHIROPTÈRES





Pipistrelle commune
Pipistrellus pipistrellus

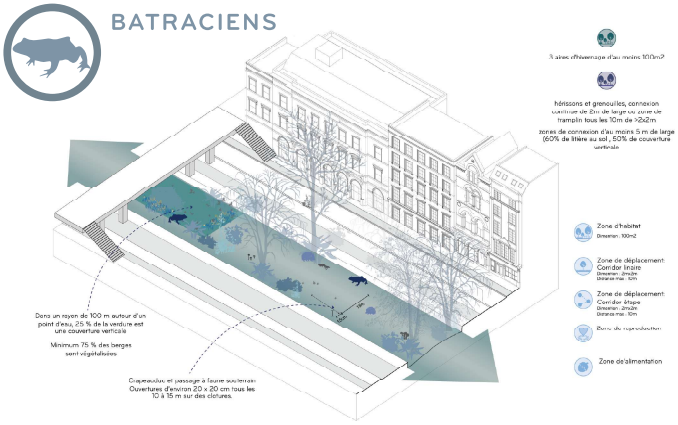


Pipistrelle de Nathusius
Pipistrellus Nathusii



Sérotine commune
Eptesicus serotinus

BATRACIENS





Crapaud commun
Bufo bufo

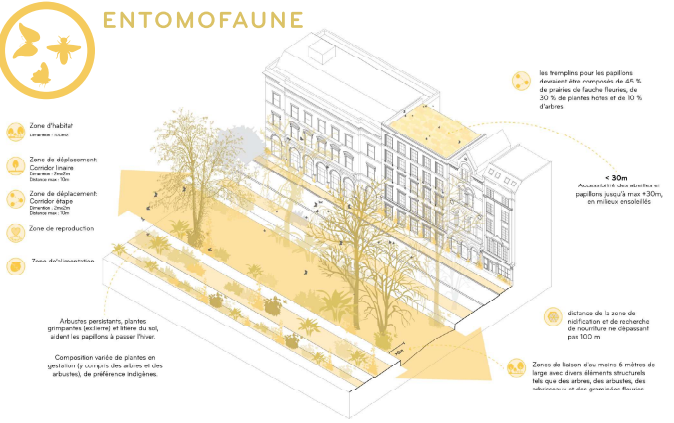


Grenouille rieuse
Pelophylax ridibundus



Tritons alpestres
Tritons alpestris

ENTOMOFAUNE





L'Azuré des nerpruns
Celastrina Argiolus



Myrtil
Maniola jurtina



Agrion élégant
Ischnura elegans



Grande sauterelle verte
Tettigonia viridissima.

Stratégie sols & nivellement

Interventions stratégiques & Micro-reliefs

INTERVENTIONS STRATÉGIQUES

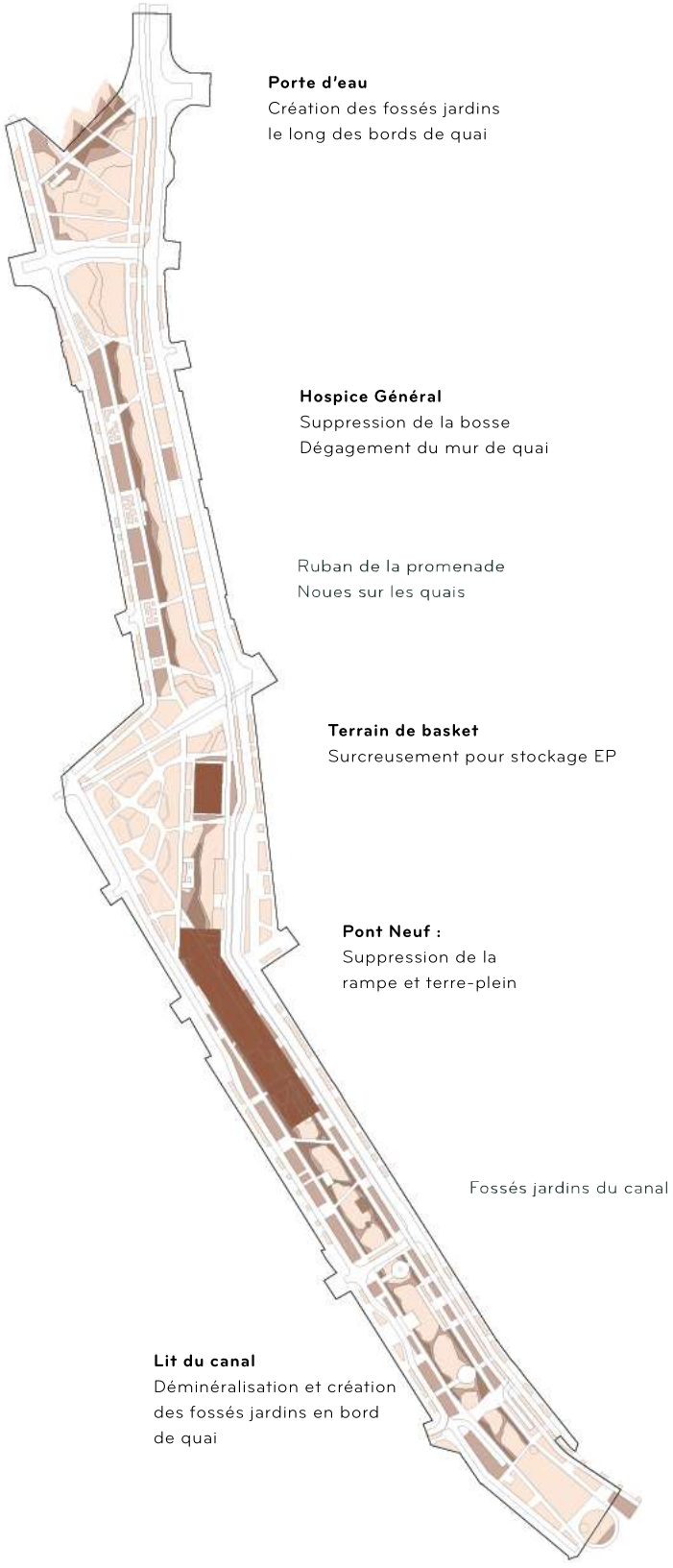
Une remise en eau complète du tracé du canal aurait nécessité des travaux d'excavations de déblais conséquents. La mise en parc permettra une approche plus mesurée et vertueuse des terres.

Les grandes interventions topographiques seront liées à la mise en valeur des tracés et ouvrages d'arts essentiels à la restitution et l'évocation de la topographie originelle du canal :

- Le Pont Neuf sera dégagé des remblais et rampes parasites et la continuité visuelle du canal sera reconstituée
- Le quai de l'Hospice général sera mis en valeur et en partie dégagé

INTERVENTIONS MÉTAPHORIQUES ET TECHNIQUES

- Tout au long du parc, la mémoire du bassin du canal sera mise en valeur par la mise en forme du sol pour révéler les tracés des quais historiques et donner corps aux continuités écologiques et hydrauliques. Le lit du canal formera un tapis vert et bleu en léger décaissé par rapport au niveau des voiries actuelles et accentué par des fossés jardinés au contact des quais.
- A la pointe Nord du parc, au contact du dernier segment de la basse Deûle encore en eau, un travail spécifique de la topographie sera nécessaire pour permettre de suivre le fil symbolique de l'eau entre le parc et le niveau de l'eau et lire cette articulation dans l'espace.



Interventions stratégiques et travail de micro-topographie

EQUILIBRE DES TERRES

L'équilibre des terres correspond à l'équilibre entre les déblais et les remblais. Dans la mesure du possible, la conception du projet cherchera à égaliser la quantité de déblais et de remblais.

Notre expérience nous permet de bien prendre en considérations tous les paramètres lors des calculs de déblais et de remblais tel que : le recalibrage et la mise en accessibilité des seuils, la création et l'activation des sols nécessaires à un développement optimal du végétal, l'absorption et le stockage des eaux de pluie, es revêtements ; l'intégration des réseaux, etc.

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

En travaillant sur la réduction des déchets et masses devant être évacuées du site, il est possible de réduire également les transports et donc, l'empreinte carbone du projet. Sachant que le transport et l'apport de matériau correspond à une grosse part de l'empreinte carbone engendrée par les aménagements et constructions, un bon équilibre des terres permet d'en réduire considérablement l'impact.



Déclinaisons des typologies des noues, fossés, rigoles, des quais vers au parc (Visuel Dialogue compétitif)

Stratégie de déminéralisation

De l'avenue au parc : engager la reconquête des sols et inscrire le projet dans une démarche durable de désimperméabilisation.

La réduction de la place de la voiture va permettre de transformer durablement le site et de participer à une déminéralisation massive de sa surface. Il s'agira de définir une stratégie ambitieuse et intelligente de réappropriation du sol.

AMBITIONS

- 90% de déminéralisation du lit de l'ancien canal
- 20% des quais et anciennes rives
- Développer la trame brune sur la partie centrale et les quais pour permettre la mise en place d'une continuité biologique en sous-sol du Nord au Sud. Celle-ci pourra se traduire par l'insertion de volumes en mélange terre-pierre en sous-structure de trottoir etc.
- Désenclaver et réunifier le parc par la suppression des grands obstacles topographiques et grands ensembles minéraux comme la rampe centrale, ou le rond Point St Sébastien.
- Modeler les sols par un travail de micro-topographie permettra de générer des capacités de stockage des eaux et de situations écologiques et paysagères variées.

CRÉER LES CONDITIONS D'UN RETOUR DES SOLS FERTILES

L'habitabilité des villes dépend de leur capacité à intégrer et maintenir durablement une trame végétale dont l'action sur les températures, la qualité de l'air et la santé n'est plus à démontrer. Pour que cette végétation puisse s'épanouir et rendre l'ensemble des services attendus, la présence de sols fonctionnels et riches en biodiversité est indispensable. Ainsi, un intérêt particulier sera porté sur la qualité des sols reconstitués fertiles en tant qu'habitats, connectés entre eux, permettant de faire «Trame Brune» en assurant le développement et le maintien des organismes du sol.

Concevoir des sols à l'interface des nombreux enjeux environnementaux qu'ils représentent (biodiversité, gestion de l'eau pluviale, risque sanitaire) suppose d'y intégrer les contraintes fonctionnelles nécessaires aux usages auxquels répond le projet.

LE SOL, COMME PORTEUR DES USAGES

<u>L'intégration du volet ''sol'' dans l'étude patrimoniale :</u>

Compte tenu de l'hétérogénéité supposée des sols en place du périmètre de projet, et de l'enjeu important de valorisation du patrimoine arboré, nous proposons de développer une approche agropédologique pour intégrer la question du sol comme l'un des axes directeurs de projet. La stratégie de valorisation des sols repose sur la compréhension de cet existant, de ses contraintes actuelles et de son potentiel.

Les sols présentent des contraintes d'ordre environnemental (composante sanitaire, compatibilité de l'aménagement avec les contraintes de pollution)) et agronomique qu'il convient d'appréhender dans la conception du projet.

Notre approche s'appuie sur les principes de génie pédologique, visant à restituer des sols fonctionnels support de végétation, pour servir les ambitions paysagères et écologiques élevées dans le contexte de l'Avenue du Peuple Belge..

La qualité physico-chimique et biologique des sols s'inscrit dans la genèse de la dynamique de reconquêtes écologiques.

Le sol, support de nature, est un bras de levier mobilisable pour réduire l'empreinte environnementale urbaine. Le sol se présente comme un maillon majeur de l'écosystème urbain, qui fournit un large éventail de services écosystémiques

La reprise des sols s'inscrira en pleine cohérence avec la préservations des arbres existants (protection racinaire) et plan de circulations (revêtement de sol). L'approche sera transversale avec une volonté de valorisation des eaux pluviales dans le principe fort de gestion alternative.

La durabilité et la résilience des plantations urbaines dépendent beaucoup des caractéristiques des sols (sol artificiels de remblais sur l'emprise projet). Nous proposerons des adaptations techniques permettent de pallier aux contraintes du projets : valorisation des matériaux du site, , lien avec le cycle de l'eau, portance des aménagements de surface...



Surfaces plantées projetées
Surfaces plantées existantes

RENATURATION ET DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS

Type de surface	*Existant*		*Projet*		*Différence*	
Surface perméables	*16.078 m²*	*29%*	22.087 m²	40%	**+ 6.009 m²**	**+ 11%**
Surfaces semi-perméables	*3.499 m²*	*6%*	11.386 m²	21%	**+ 7.887 m²**	**+ 11%**
Surfaces végétales sur dalle	*1.278 m²*	*2%*	952 m²	2%	**-326 m²**	**-1%**
Surfaces en eau	*0*		724 m²	1%	**+ 724 m²**	**+ 1%**
Surfaces imperméables	*33.845 m²*	*62%*	19.551 m²	36%	**- 14.294m²**	**-26%**
Total	*54.700 m²*	*100 %*	54.700 m²	100 %		

Stratégie des sols fertiles

Créer les conditions d'un retour des sols fertiles en s'appuyant sur la valorisation des sols en place.

PARAMÈTRES ET ENJEUX :

La présence de pollution est une donnée d'entrée essentielle à intégrer car elle conditionne :

- **Les usages futurs :**
  Compatibilité des choix programmatiques
  Mise en place d'un plan de gestion adapté
- **Le potentiel d'infiltration des eaux de pluie :**
  Principe d'infitration 'diffuse' des EP sur l'ensemble du parc est à évaluer avec les risques de diffusion des polluants dans le milieu naturel et la nappe.

COMPRÉHENSION DES DONNÉES D'ENTRÉE

Selon l'étude phytosanitaire des arbres existants corrélée avec le diagnostic sanitaire des sols (étude Ginger/ Burgeap), les sols en place permettent le développement d'une strate arborée (arbre de grand développement).
La qualité des terres de surface et des remblais limoneux sous-jacents (lithologie globalement présente sur les surfaces espaces verts existantes) ne présente pas d'incompatibilité agronomique.

La médiocre qualité ''sanitaire'' des matériaux de remblai n'apparait pas comme un facteur limitant pour le développement des arbres.

L'étude agronomique (approche complémentaire au SSP) permettra d'affiner la détermination ''remblais de limon avec brique''.

Les matériaux limoneux présentent l'avantage d'une bonne réserve en eau. Les granulats (briques) présents (% à apprécier lors des observations de terrain) au sein de la matrice terreuse contribue probablement à la perméabilité du sol (condition plus favorable aux végétaux).

A l'échelle du projet, l'évacuation des remblais limoneux serait déraisonnable (coût, volume à traiter hors site et à compenser par apport de matériaux sains) avec aucune certitude sur l'incidence vis-à-vis de la qualité des eaux de la nappe.

La stratégie des sols fertiles (espaces verts existants) s'appuie donc sur le travail et la valorisation des sols en place.

SCÉNARIOS DE RÉFÉRENCE : CONFORMITÉ SANITAIRE

Sous réserve de l'ARR et au titre d'une mise en conformité sanitaire eu égard aux usages futurs, nécessité de ramener une épaisseur de terre saine sur une épaisseur de référence de 30cm. (scénario de référence selon éléments de diagnostic à disposition)

Dans **une stratégie d'évitement et de valorisation sur site des matériaux** (à nivellement constant), nous proposons de décaper les terres de surfaces (matériau à fort potentiel agronomiques) et de les valoriser dans le cadre des sols fertiles à créer (dans le strict respect de l'application des risques sanitaires)

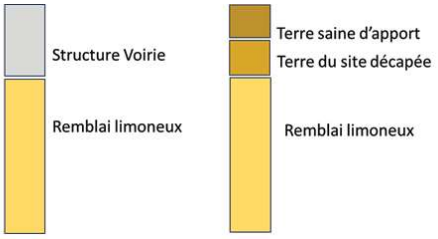
Pour les espaces verts à créer dans le cadre de la désimperméabilisation (espace vert de reconquête) :
La terre végétale du site préalablement décapée est employée pour reconstituer l'horizon intermédiaires des sols de plantation avec recouvrement terre saine. Compte tenu de l'état de contamination des terres végétales, pas de dégradation de l'état existant considérant que les terres de surfaces ne sont pas plus impactés que le matériau de remblais profond en place.

PRINCIPE DE RECONSTITUTION SUR SURFACE DÉSIMPERMÉABILISÉE

(ESPACES VERTS DE RECONQUÊTE)

Un travail sur le niveau d'arase de terrassement général sera fait dans l'objectif d'épuiser le stock de terre décapée. Selon le bilan des cubatures à établir, et, nécessité si besoin d'évacuer hors site des matériaux, nous privilégierons l'évacuation de matériaux classés ISDI (selon plan de maillage). Matériaux dont le potentiel agronomique est inférieur à la terre de surface et dont le cout de traitement est maitrisé.

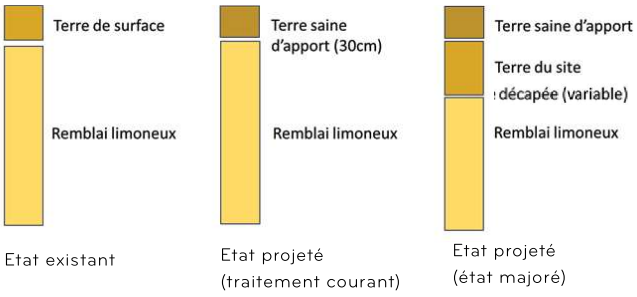
Sur les emprises d'espaces verts à créer, nous proposons de reconstituer des sols fertiles en valorisant les terres de surface du site (dans le respect des recommandations sanitaires) dans un objectif d'épuisement des stocks de terre décapée, sur les emprises d'espaces verts existantes.



PRINCIPE DE RECONSTITUTION SOLS FERTILES

(ESPACES VERTS EXISTANTS)

L'épaisseur de l'horizon intermédiaire sera donc conforter par la diagnostic agropédologique, par le projet de nivellement et par les typologie de plantation le cas échéant.



PRISE EN COMPTE DE L'ÉTAT EXISTANT POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES PAR INFILTRATION.

- **Sur l'infiltration des eaux pluviales :**

Incidences sur la qualité des eaux de la nappe variable (voir résultats ISDI sur éluats)

La mise en place d'une solution d'assainissement alternatif propose des zones de stockage et d'infiltration des eaux pluviales.

Pour la gestion des petites pluies sur les surfaces d'espaces verts existantes
> pas de dégradation significative des conditions actuelles, voir impact positif avec retrait des terres de surfaces et substitution par des terres saines.

- **Pour les zones d'infiltration concentrées**

(sur espace vert existant ou surface d'espaces verts à créer, surface désimperméabilisée)

> Pour ne pas dégrader l'état existant (vulnérabilité de la nappe), nous privilégierons les zones les moins impactées ; solution à moindre impact en priorisant les mailles ISDI compatibles (selon cartographies des filières d'évacuation / fig 8 rapport pollution)

Cas spécifique du traitement des abords des arbres existants : Définir pour chaque arbre une zone de protection racinaire. Dans ce périmètre, la préservation des systèmes racinaires ne permet pas la mise en place des mesures de recouvrement de terre saine envisagée. Il conviendra donc de définir des zones de mise en défend (clôture...) à travers une démarche inductive pour conduire la mise en place du plan masse et garantir la maîtrise des couts (l'évitement traitement hors site) et la qualité d'ensemble du projet.

L'eau comme ressource

Un parc climatique

Développer un parc climatique capable d'accueillir et de gérer les eaux pluviales au bénéfice du confort urbain, de la réduction des risques et de la vitalité des milieux.

RÉVEILLER ET RÉVÉLER LA BASSE DEÛLE

L'eau est un fil directeur 'dormant' sur le site. Le projet de réaménagement en parc offre l'opportunité de retrouver une relation positive avec le canal et avec l'eau.

Le développement de la vieille ville de Lille est intrinsèquement lié au canal de la basse Deûle. Toutefois, avec le développement de la ville et les évolutions dans les techniques de navigation, les ouvrages militaires et les besoins économiques, le canal a progressivement perdu son intérêt pour finir comme égout à ciel ouvert avant d'être finalement remblayé et presque oublié.

La transformation de l'avenue en parc offre l'opportunité de réactiver le lit du canal en une machine hydraulique dynamique, sensible et génératrice de qualité.

Le projet de transformation de l'avenue du Peuple Belge en parc doit permettre de renforcer la relation entre les individus, les communautés et la nature afin que tous puissent s'épanouir. Une relation positive et naturelle avec l'eau est un élément clef pour y parvenir, d'autant plus à la lumière du changement climatique.

RENDRE PERCEPTIBLE L'INVISIBLE:

La mise en scène de l'eau dans le paysage du parc va inspirer de nouvelles expériences et usages, accompagner la transition écologique et climatique nécessaire de la ville de Lille et redonner une identité singulière à cet espace emblématique.

L'espace urbain du canal est fortement marqué par les traces du canal. La mise en parc de l'Avenue doit permettre de scénographier la présence sous-jacente et métaphorique de l'eau dans la ville et et du canal lui-même.
A l'échelle du promeneur et de l'usager du parc, c'est proposer un cadre architectural et urbain qui célèbre et rend perceptible les éléments clefs de l'identité du canal : les quais et rives, les ponts et traversées du cours d'eau, la descente au niveau de l'eau pour en toucher la surface, les navires amarrés en attente du départ etc.

Le travail sur la topographie détaillé plus loin participera à rendre la lecture du socle originel du bassin et de ses rives.

INSPIRATIONS ET ÉVOCATIONS

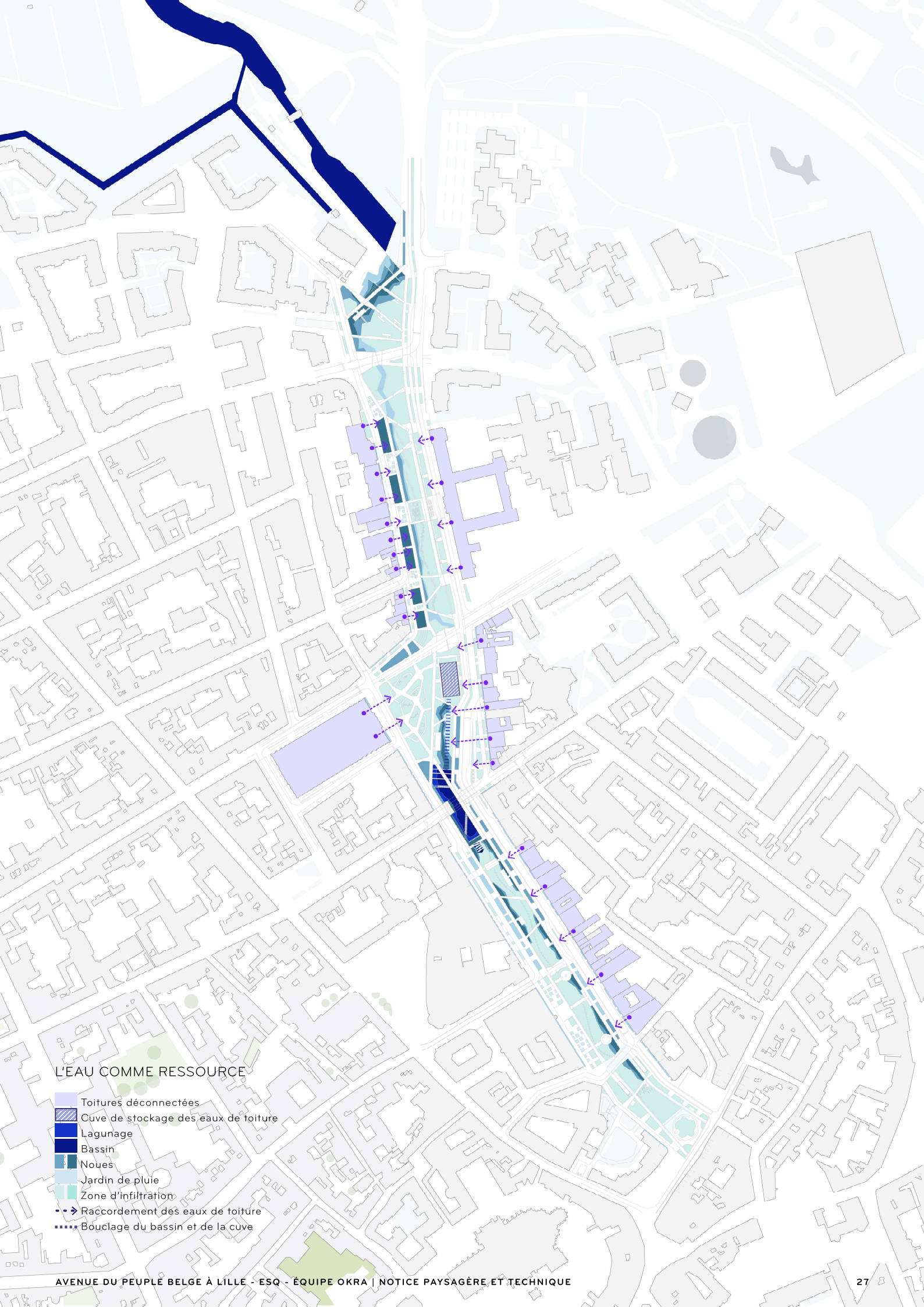
L'identité du canal pourra être rendue perceptible par le biais de différents dispositifs paysagers :

- Les différentes strates de la palette végétale raconteront la tension entre les espaces urbains des canaux des villes du Nord (Tilleuls, Ormes, etc) mais aussi aux écosystèmes plus délicats des cours d'eaux (Aulnaies, Sauleraies etc.)
- Roselières, jardins d'eau et fossés plantés permettront de manifester les espaces humides du parc
- De même, les éléments de mobilier et d'équipements du parc pourront décliner l'image des équipements des quais d'autrefois pour de nouveaux usages (bornes poufs, passerelles et pontons, garde-corps des ponts et autres ouvrages.

UN PAYSAGE VIVANT : SCÉNOGRAPHIER LE SPECTACLE ÉPHÉMÈRE DE L'EAU EN VILLE

La présence de l'eau se révélera de manière dynamique à travers la transformation de l'avenue en une machine hydraulique. Le travail de composition paysagère permettra de définir des zones de mise en charge, de tamponnement et de ruissellement.
Le parc peut ainsi devenir un lieu d'accueil et de contrôle de l'eau dans la ville, en fonction de l'intensité des événements climatiques. L'objectf est de développer un système de gestion des eaux, allant des toitures jusqu'à la nappe phréatique.




L'EAU COMME RESSOURCE
Toitures déconnectées
Cuve de stockage des eaux de toiture
Lagunage
Bassin
Noues
Jardin de pluie
Zone d'infiltration
Raccordement des eaux de toiture
Bouclage du bassin et de la cuve

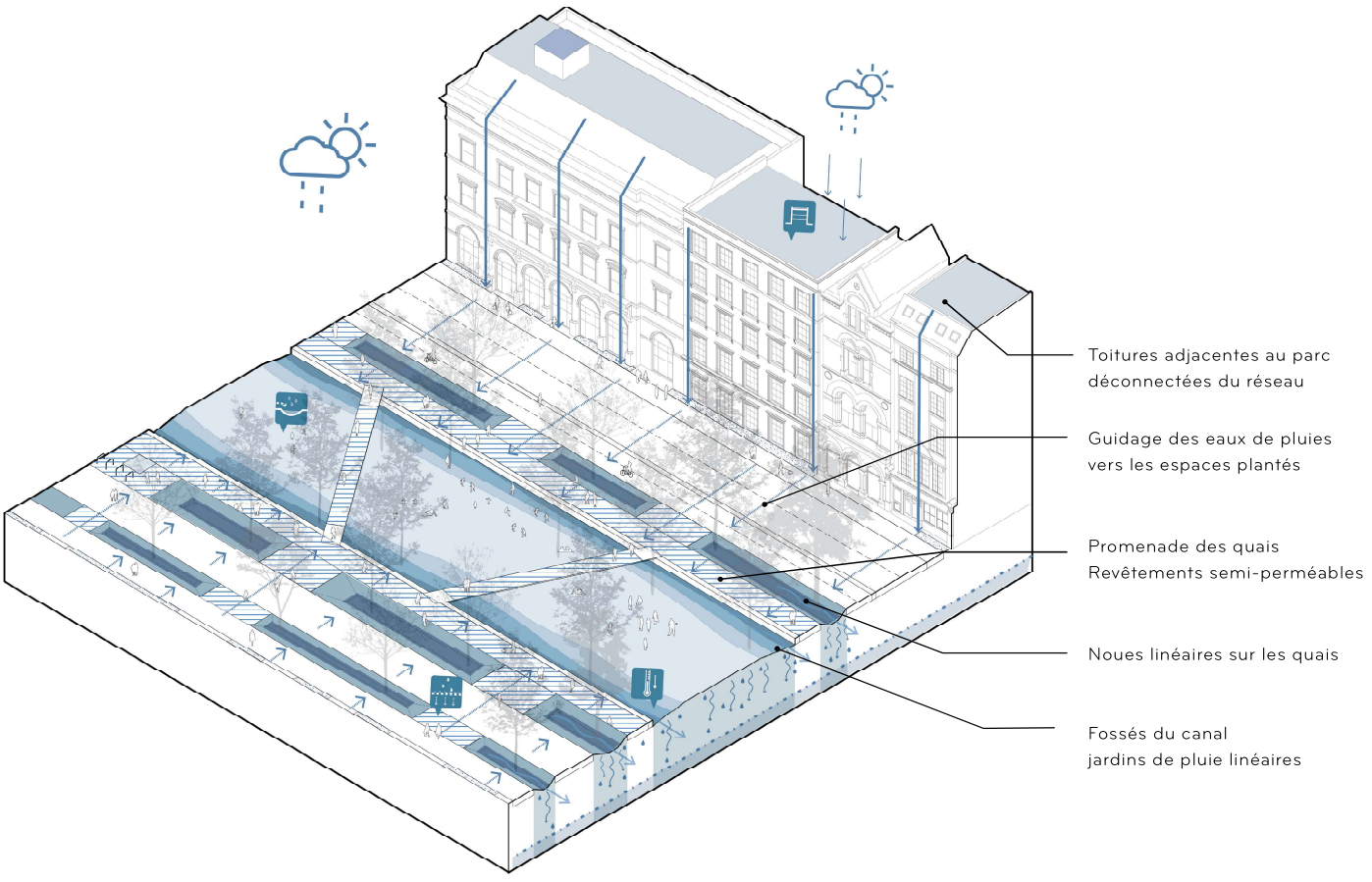
Stratégie de gestion des eaux de pluie
Valoriser l'eau de pluie tout en réduisant le risque d'inondation

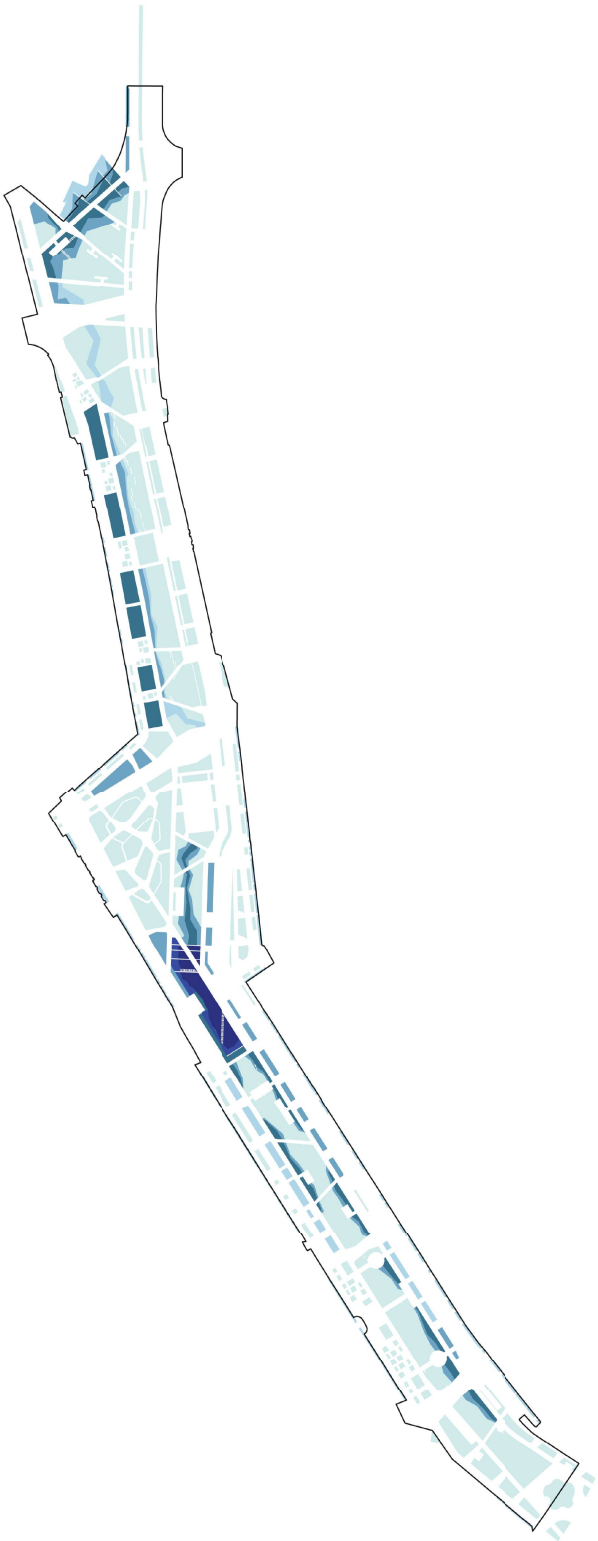
UNE STRATEGIE DE GESTION DE L'EAU ADAPTATIVE SELON LE NIVEAU DE PLUIE

Chaque épisode pluvieux présente des atouts et des inconvénients à anticiper pour ne pas construire un schéma hydraulique qui ne présenterait d'intérêt que pour une certaine occurrence de pluie. En effet, les pluies dites «courantes» ne représentent pas un risque d'inondation mais sont souvent récupérées par des réseaux sans être valorisées au profit du végétal. A l'inverse, les pluies orageuses représentent un réel risque d'inondation mais pour lequel les réseaux ne sont généralement pas dimensionnés et où des solutions de stockage provisoire doivent être créées. Pour les pluies extrêmes, les inondations ne peuvent être évitées mais doivent être anticipées en aménageant l'espace public de sorte à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Notre stratégie en matière de gestion des eaux pluviales repose donc sur 3 niveaux de pluies :

- **Les pluies courantes (cumul de pluie de 10 mm en 24):** sont au bénéfice du végétal et des substrats
- **Les pluies trentennales (50 mm en 3h) :** sont gérés dans les volumes conséquents offerts par les noues et dépressions du parc ainsi qu'au droit du plan d'eau du Pont Neuf, grâce à son volume de marnage (volume disponible au-dessus du volume d'eau permanent).
- **Les pluies centennales (60 mm en 3h) :** le parc peut-être mis en charge complètement afin d'assurer la non inondabilité des rives habitées. L'objectif de l'aménagement sera de garantir une mise en eau des espaces les moins vulnérables du parc (équipements publics et espaces végétalisés). Les études de conception ultérieures évalueront l'impact au niveau des points bas du projet et ses abords pour s'assurer que la vulnérabilité n'est pas augmentée sans être à minima maîtrisée.





PROFONDEUR DES NOUES - PRINCIPE

Surface d'infiltration sans possibilité de surcreusement

0.20-ml

0.40-ml

0.60-m

GÉRER L'EAU DE PLUIE A LA SOURCE EN EVITANT LE RUISSELLEMENT

Le premier effort que nous souhaitons réaliser est de désimperméabiliser au maximum pour favoriser l'infiltration et l'absorption par le végétal et de réduire les volumes à recueillir.

A ce stade de l'esquisse le projet proposé repose sur 40 % de surfaces végétalisées au sein de l'emprise du projet, soit une augmentation de plus de 10 % de la surface actuelle.

Au droit des surfaces minérales, des revêtements perméables seront mobilisés pour une nouvelle fois réduire le ruissellement. Ces revêtements seront définis sur la base du référentiel aménagement de la ville et de la MEL afin de tenir compte des contraintes d'entretien notamment. Les pavés à joints enherbés seront préférentiellement employés en pieds d'arbres et de certains espaces piétons.

A noter qu'une vigilance particulière sera apportée en phase de conception mais aussi et surtout en phase de réalisation des travaux, sur la structure porteuse de ces revêtements perméables de sorte à ce qu'ils puissent garantir leur efficacité.

REDUIRE LES REJETS AU RESEAUX EN STOCKANT LES VOLUMES RUISSELES

Au stade de l'esquisse où le plan des aménagements n'a pas encore été modélisé au format 3D, le projet hydraulique et la notion de volume de stockage est rattachée à des niveaux de profondeurs qui permettent d'affiner l'étude de la faisabilité.

Ainsi, les ouvrages à ciel ouvert prévus pour gérer les volumes ruisselés seront répartis selon 3 niveaux :

- Niveau 1 (20 cm max) : les bandes plantées peu larges, les fosses d'arbres, la ligne de crête du parc
- Niveau 2 (40 cm max) : les noues secondaires aux abords des jardins de pluie
- Niveau 3 (60 cm max) : les jardins de pluies au point bas du parc sur l'ensemble de son linéaire

Par ailleurs, le projet proposé s'appuie sur un volume complémentaire de marnage au droit du bassin au point bas. Le projet envisage également de recourir à des solutions enterrées pour mobiliser davantage de volume de rétention comme la structure réservoir sous une surface minérale, ou encore la structure drainante sous espace végétalisé et/ou planté (= fosse de Stockholm).

A noter que le projet ne prévoit pas de mettre en place de structure alvéolaire ultra légère en plastique.

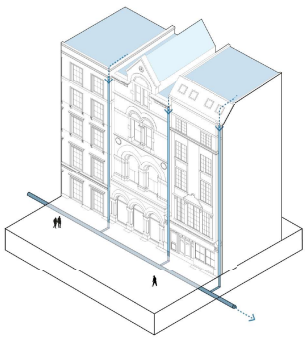
DÉVELOPPER LE VOCABULAIRE DE L'EAU

Le canal formait autrefois une structure linéaire régulière composée du lit du canal et de ses quais de part et d'autre. Depuis le remblaiement du canal, les composantes paysagères du site ont évolué et présentent un caractère hétérogène. Afin de tirer parti au mieux des qualités et contraintes du terrain, une stratégie flexible, adaptable et modulable sera mise en place sur l'ensemble du parc.

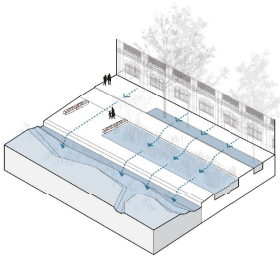
Celle-ci sera développée sur la base d'une boîte à outil simple permettant de s'adapter aux situations et usages de l'espace:

- Sur les quais, des noues linéaires permettent d'articuler les différents modes de déplacement et d'agrandir le domaine du parc.
- En bord de quai, les fossés jardins et mares humides mettent en scène la ligne historique des murs et renforcent le caractère plus intimiste de la bande centrale.
- Le lit du canal forme sous un vaste espace d'expansion pour les épisodes de pluie exceptionnels
- Le jardin d'eau du Pont Neuf avec ces bassins plantés remis en eau

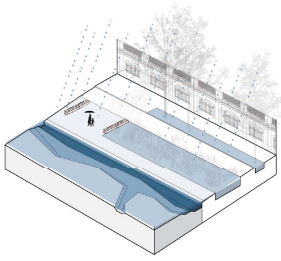
LES COMPOSANTS DE LA BOÎTE À OUTILS HYDRAULIQUE



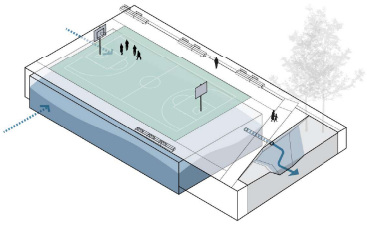
Collecte des eaux de toîture
pour l'alimentation du bassin



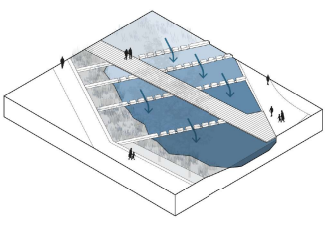
Continuité des espaces de collecte
d'eau pluviale des façades vers le canal



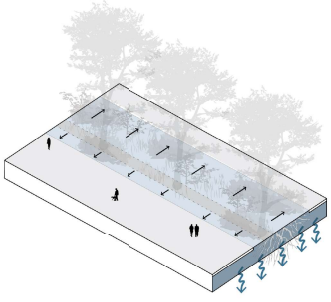
Fossés humides du lit du canal :
Jardins d'orage mis en charge



Réservoir d'eau pluviale
sous le terrain de basket

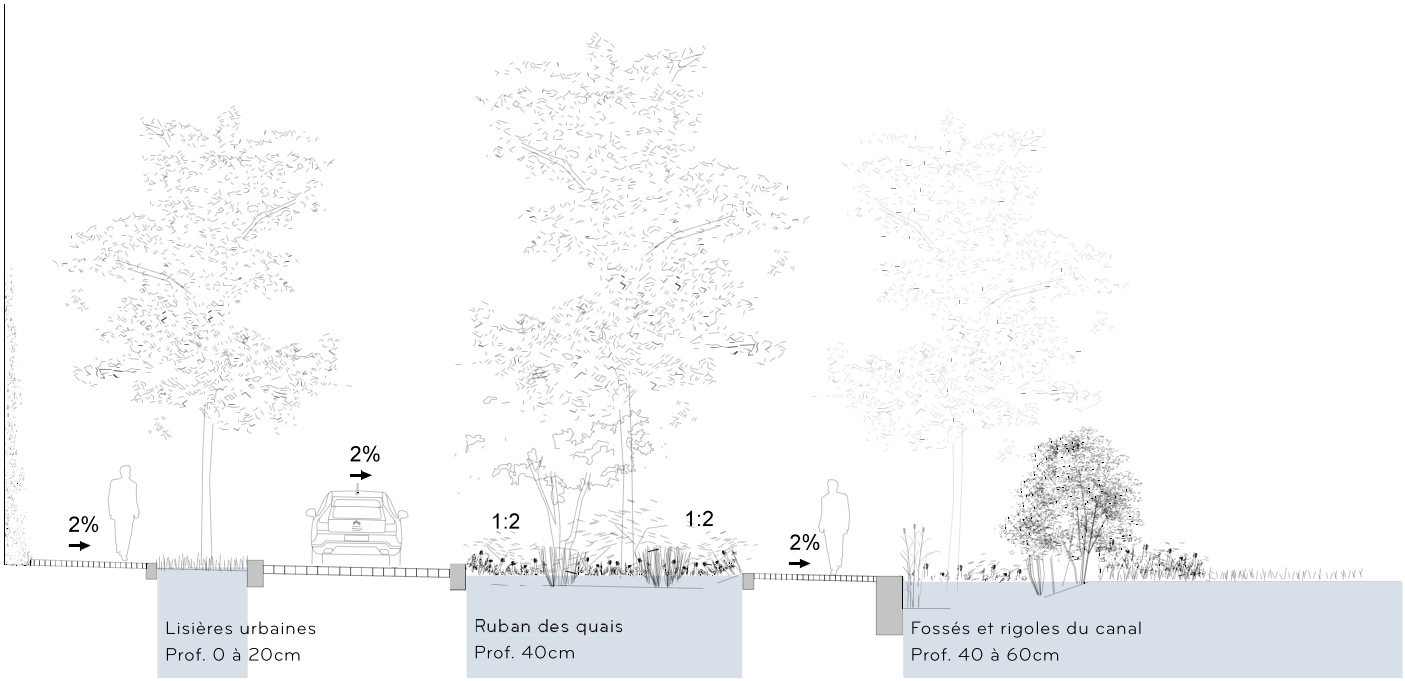


Jardins filtrants
en entrée du plan d'eau



Déminéralisation des pieds d'arbres
pour favoriser l'infiltration 'là où la pluie tombe'

DÉCLINAISONS DES TYPOLOGIES DES NOUES, FOSSÉS, RIGOLES, DES QUAIS VERS AU PARC
(VISUEL DIALOGUE COMPÉTITIF)



TYPOLOGIES SPATIALES DE LA GESTION DE L'EAU EN INTERFACE ENTRE VILLE ET PARC



Quartier Jaktgatan, Copenhague (DK) | AJ_Landskap



Bassin et jardin d'eau, Marktplein Hengelo (NL) | OKRA



Fossés jardinés et bord de quai, Nijverdal (NL) | OKRA



Terrain de Basket inondable, Rotterdam (NL) | De Urbanisten

DETAILS FONCTIONNELS



Caniveau à peigne



Chemin de l'eau entre bordures



Détail de fosse d'arbre combinée avec collecte des EP

Enjeux et défis techniques du schéma hydraulique

L'un des objectifs majeurs de ce projet est de gérer les eaux précipitées à la source pour à la fois réduire les effets négatifs de l'écoulement de surface (concentration des ruissellements, saturation des réseaux, lessivage des sols et donc chargement des eaux en pollution) mais aussi opérer un impact positif sur le sol et sous-sol (recharge naturelle de la nappe, maintien de l'humidité dans le sol pour la préservation du végétal dans les périodes sèches).
Toutefois, bien qu'elle soit vertueuse sur de nombreux aspects, cette volonté de gérer les eaux à la source doit aussi composer avec des contraintes naturelles ou anthropiques existantes qu'il convient d'anticiper pour éviter des problématiques futures.

CONTRAINTE DE LA NAPPE

Si la nappe est peu profonde sur l'ensemble de la zone à aménager, elle ne constitue pas en revanche un enjeu majeur vis-à-vis d'un captage d'eau potable. Aussi, conformément aux récentes recommandations de la police de l'eau émises à l'échelle départementale, il n'est pas nécessaire de conserver une marge de sécurité de 1 m entre le fond des ouvrages et le toit de la nappe. Il est par ailleurs toléré que certains ouvrages drainent partiellement la nappe durant l'hivers, période généralement moins exposée à des épisodes orageux intenses.
Le projet prévoit donc de recourir à des solutions de type «massif drainant» pour compléter les solutions de stockage à ciel ouvert dans les secteurs les plus contraints.

CONTRAINTE DE FAIBLE PÉRMÉABILITÉ DES SOLS

L'étude géotechnique préalable G1 a permis d'étudier selon une approche déjà très satisfaisante (maillage recouvrant l'ensemble de l'avenue et profondeur cohérente avec celle des futurs ouvrages), la perméabilité moyenne des terrains qui s'élève à de 9.10-6 m/s. Cette perméabilité est favorable à la mise en œuvre d'ouvrage d'infiltration puisqu'une lame d'eau de 10 cm peut être absorbée en 3h (orage intense) et qu'une lame d'eau de 80 cm peut être vidangée en moins de 24h offrant ainsi une forte capacité de résilience, notamment en cas d'épisodes pluvieux répétés.

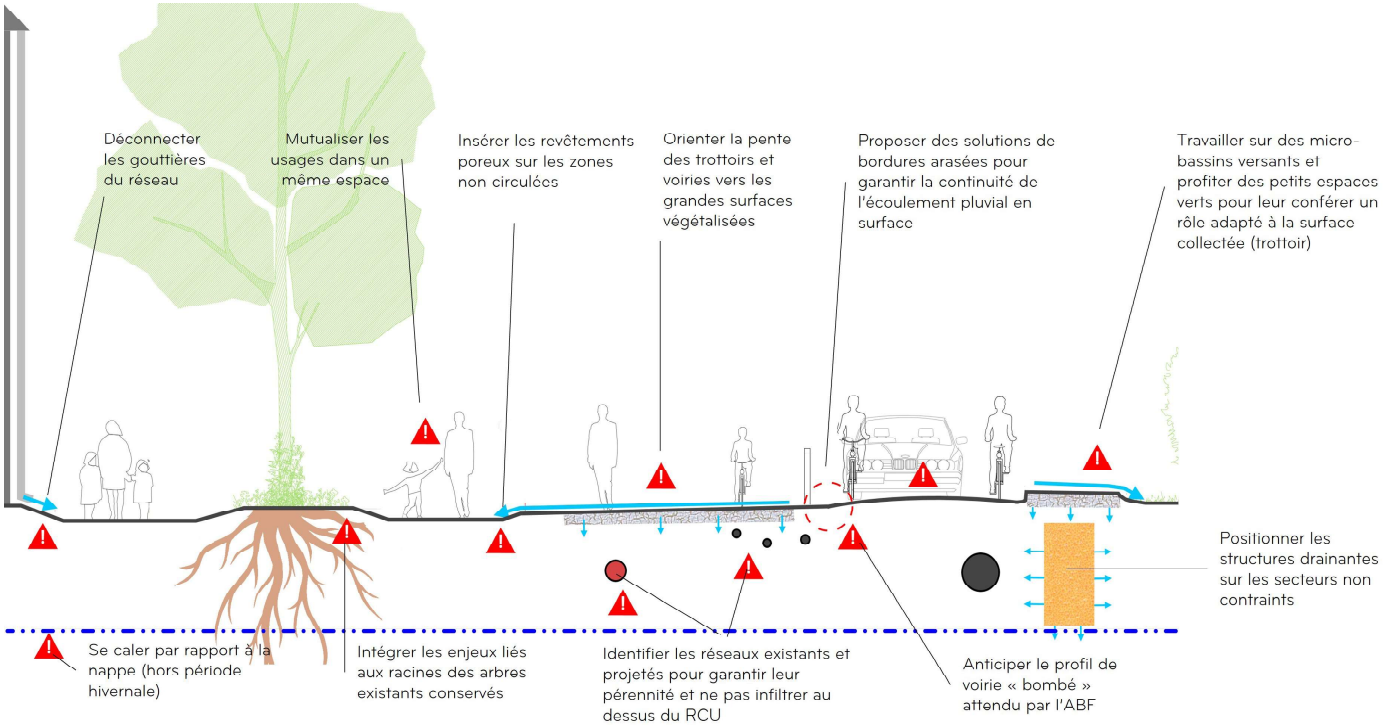
CONTRAINTE RELATIVE AUX RESEAUX ET AUX RACINES D'ARBRES EXISTANTS

En milieu urbain, les réseaux souterrains sont nombreux et leur emplacement doit être anticipé afin d'éviter toute dégradation associée. On notera par exemple qu'au-dessus d'un réseau de chaleur urbain, la création de noue d'infiltration n'est pas autorisée par le gestionnaire. Des discussions doivent à ce titre être menées avec les différents gestionnaires pour garantir la faisabilité des aménagements hydrauliques proposés.
Les arbres existants et leur complexe racinaire doit également être pris en compte pour éviter de nuire à la santé de chaque individu. Un périmètre de sécurité de 3 m autour de chaque arbre a été appliqué à ce stade. Il sera précisé lors des prochaines phases selon le houppier, la taille et l'essence de chaque individu et sera quoi qu'il en soit à suivre jusqu'en phase de réalisation des travaux.

CONTRAINTE DE NIVELLEMENT POUR GARANTIR UN ECOULEMENT GRAVITAIRE ET A CIEL OUVERT

Dans un milieu urbain tel que l'avenue du Peuple Belge, les opportunités de modification du relief sont restreintes ce qui conduit à des adaptations techniques et de nivellement nécessaires pour garantir un écoulement gravitaire et à ciel ouvert, depuis les surfaces dites «ruisselantes» (chaussée circulée et toitures) jusqu'aux surfaces végétales perméables.

Outre la topographie actuelle, d'autres éléments tels que le profil de voirie ou les délimitations entre espaces circulés et espaces piétons/cyclables doivent être étudiées. Ces contraintes qui seront affinées en phase AVP sont en partie reportées sur ce schéma de principe.



SYNTHÈSE DES CONTRAINTES, COUPE DE PRINCIPE

RASSURER SUR LA FAISABILITE DES SOLUTIONS PROPOSEES AU STADE DE L'ESQUISSE

Même si plusieurs paramètres restent à confirmer ou consolider au stade de l'esquisse, une première approche calculatoire a été menée à partir d'une estimation des volumes ruisselés par sous-bassin versant.

Ainsi, sur recommandations de la MEL, les données statistiques les plus récentes fournies par la station météo de LILLE-LESQUIN ont été considérées (période 1982-2023), et le calcul des volumes ruisselés a été réalisé sur la base d'une pluie orageuse de 3h et d'occurrence trentennale (soit une hauteur d'eau précipitée de 50 mm).

Le volume à stocker a ensuite été déterminé en soustrayant le volume infiltré au droit de l'ouvrage durant toute la durée de la pluie et sur la base d'une perméabilité moyenne de 9.10-6 m/s (équivalent à une capacité d'absorption de 10 cm en 3h).

- Les SBV rouges représentent les secteurs au droit desquels la déconnexion n'est pas possible à minima dans un ouvrage à ciel ouvert. Des solutions de stockage enterré pourront toutefois être étudiées sur certaines zones pour pallier cette contrainte de surface.
- Les SBV oranges représentent les secteurs au droit desquels les volumes projetés sont insuffisants et doivent être complétés par les volumes créés à l'aval immédiat au niveau des SBV verts.
- Les SBV jaunes représentent les secteurs au droit desquels à ce stade de l'esquisse, les volumes projetés sont suffisants pour gérer un épisode pluvieux de période de retour 30 ans
- Les SBV verts représentent les secteurs où les volumes sont très supérieurs aux volumes à gérer et peuvent recueillir des surfaces supplémentaires à savoir le surplus des SBV oranges mais aussi les surfaces de toitures des bâtiments riverains.

L'AMBITION DE DECONNEXION DES SURFACES ACTIVES AU DELA DU PERIMETRE PROJET

Comme évoqué ci-dessus, au niveau des secteurs où les volumes de stockage créés semblent à ce jour bien supérieurs aux volumes à gérer en cas de pluie d'occurrence trentennale, il est proposer de déconnecter les surfaces de toitures des bâtiments riverains.

A ce stade, si les opportunités de déconnexions semblent réalistes elles devront néanmoins dans le cadre des phases de conception à venir, être vérifiées bâtiment par bâtiment. Pour chaque toiture pouvant représenter une opportunité de déconnexion adaptée, une demande auprès du propriétaire sera réalisée. Les bâtiments publics (Ville de Lille ou institutions) seront privilégiés pour simplifier les démarches. Deux options de déconnexion pourront se présenter :

- Une solution enterrée depuis les boites de branchement avec passage en tuyau jusqu'aux zones fortement décaissées ou jusqu'à la cuve de stockage créée pour la recharge du plan d'eau.
- Une solution en surface via un travail de nivellement et des aménagements par exemple de caniveaux à peigne ou gargouille plein ciel.



Récupérer les eaux de toitures et économiser la ressource en eau

LE CHOIX RAISONNÉ DE L'EAU DE TOITURE ET NON DE L'EAU POTABLE

L'enjeu de la ressource en eau constitue l'un des principaux enjeux environnementaux sur lequel les aménagements urbains se doivent aujourd'hui d'apporter des solutions concrètes. Aussi, au même titre qu'il est attendu de la part des privés de recourir à des dispositifs de réutilisation des eaux de toitures pour des usages personnels, il est tout aussi essentiel de l'appliquer sur l'espace public.

La création d'un réseau de collecte séparatif, exclusivement dédié à la récupération des eaux de toitures au niveau du square Grimonprez (sous conditions de fonctionnement gravitaire) a donc été intégrée au projet. L'eau est ici considérée comme propre puisque provenant exclusivement de surfaces de toitures contrairement aux eaux qui ruissèlent à même le sol et qui se chargent de différentes pollutions et matières en suspension.

Modalités de stockage des eaux

Les eaux de toitures seront collectées et stockées dans un ouvrage enterré sous le terrain de basket du square. L'objectif premier recherché par la création de ce réseau de collecte et de l'ouvrage de stockage est de pallier la perte d'eau du plan d'eau par évaporation en période estivale et tout particulièrement de sécheresse, sans devoir recourir à une recharge via le réseau d'eau potable.

Une fois l'ouvrage mis en place, en fonction de son degré de remplissage et de la valorisation faite des volumes d'eau, l'eau pourra également être réutilisé pour le nettoyage de l'espace public, notamment en période hivernale où le stockage est maximal. L'arrosage des espaces verts est aussi une alternative mais davantage contrainte puisque les besoins se présentent dans les mêmes périodes de sécheresse du plan d'eau.

Retours d'expérience et référence

Les échanges avec les services techniques durant la phase de consolidation de l'esquisse, ont permis d'avoir un retour d'expérience de la Ville de Lille sur un centre technique municipal, où un ensemble de 4 cuves a récemment été installé pour un total de 600 m³, récupérant les eaux de toiture sur une surface de 13 000 m². Ces cuves sont de type cylindrique, enterrées et visitables lorsque vidangées. Un local technique est situé à proximité et contient les équipements hydrauliques nécessaires (pompes, filtres, armoires électriques, etc.). Cette eau est utilisée pour alimenter les bornes de lavage du centre technique, le nettoyage des voiries et pour les sanitaires des bâtiments du centre.

Plue-value environnementale

La Ville indique que la création d'une borne supplémentaire alimentée via la cuve enterrée de l'avenue du Peuple Belge constituerait une vraie plus-value environnementale pour le service de propreté qui utilise des bornes permettant aux véhicules de la propreté de se réalimenter en eau.

La résurgence du canal
Retisser le fil de l'eau, manifester la renaturation du lit du canal

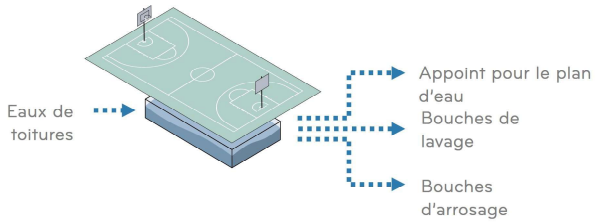
BESOINS VOLUMETRIQUES ET DE SURFACES D'APPORT A CONSOLIDER

Au regard de la surface de plan d'eau et de la perte par évaporation maximale au mois de juillet (150 mm), si on considère un coefficient de sécurité de (x2), le plan d'eau sera susceptible de perdre 240 m³.

En raccordant une surface de toiture de 5 000 m², le volume collecté pourrait représenter 250 m³ (en prenant l'hypothèse d'un mois peu pluvieux comme le mois d'avril à 50 mm en moyenne).

Un système de compartimentage ou de sonde devra être mis en place pour permettre les multiples usages tout en garantissant un volume suffisant (environ 200-250m³) pour l'alimentation du bassin. Le volume devra, dans les prochaines phases, être mis en cohérence avec les surfaces de toitures qu'il sera possible de connecter.

Le plan d'eau du Pont-Neuf est un bassin en eau permanente. Pour répondre aux enjeux de gestion des eaux de pluie et limiter le risque d'inondation, il formera un espace de stockage supplémentaire événementiel avec une hauteur de marnage.



Stockage des eaux de toitures sous le terrain de sport et usages potentiels



Cuves de stockage enterrées similaire à celles du CTM de Lille

REPONSE TECHNIQUE ET GEOTECHNIQUE AUX ENJEUX DE MAINTIEN DE L'ÉTANCHÉITÉ

Pour l'étanchéification du bassin, un panel de solutions sont envisageables : complexe bentonitique, bâche, socle bétons etc. Outre la différence de coût entre chacune de ces solutions, les enjeux géotechniques notamment liés au risque de remontée de nappe seront à intégrer à la réflexion pour retenir la solution la plus adéquate. Lors des prochaines phases, des sondages complémentaires permettront d'obtenir des données géotechniques précises notamment en ce qui concerne la nappe.

REPONSE TECHNIQUE ET GEOTECHNIQUE AUX ENJEUX D'APPOINT D'EAU EN PERIODE DE SECHERESSE

Outre l'intérêt paysager que pourra offrir ce nouveau plan d'eau, il convient de ne pas négliger les enjeux liés au maintien de son bon état et du fonctionnement hydraulique qu'il requiert. Ainsi, pour maintenir l'état et éviter l'eutrophisation de ce plan d'eau, il est nécessaire de mettre en place un circuit d'eau actif favorable à l'oxygénation tout en s'appuyant sur un dispositif de filtration. Cet aménagement prendra la forme d'une mise en scène de l'eau à l'intérieur d'une noue depuis le podium sportif au droit du square Grimonprez jusqu'au plan d'eau, accompagné de roselières en fond de bassin.

Pour pallier la perte d'eau par évaporation en période estivale, un autre ouvrage de type «cuve de rétention» est prévu au projet. Cet ouvrage devant nécessairement être enterré pour éviter qu'il ne subisse aussi une perte par évaporation, il sera implanté à un endroit le moins contraint possible vis-à-vis des réseaux et complexes racinaires : sous le podium sportif pré-cité.

Considérant que le plan d'eau est susceptible de perdre 150 mm par évaporation en moyenne au mois de juillet, en appliquant un coefficient de sécurité de (x2) pour tenir compte d'un épisode caniculaire, il conviendra alors de disposer d'une cuve de l'ordre de 200 m³.

Pour alimenter cette cuve, il est envisager de recourir aux eaux de toitures qui présentent l'avantage d'être «propres» comparativement aux eaux ruisselées sur le sol. De plus, les toitures présentent un meilleur coefficient de ruissellement lors de faible pluie, optimisant par conséquent la collecte. Pour préserver cette qualité d'eau et garantir cette quantité, il est donc prévu de recourir à un réseau de collecte spécifique qui viendra finalement se raccorder aux gouttières en façade de bâtiments. A titre informatif, une surface de toitures de 5000 m² peut en moyenne générer un volume d'eau de 200 m³ au cours du mois d'avril (mois le plus défavorable en terme de cumul de précipitations).

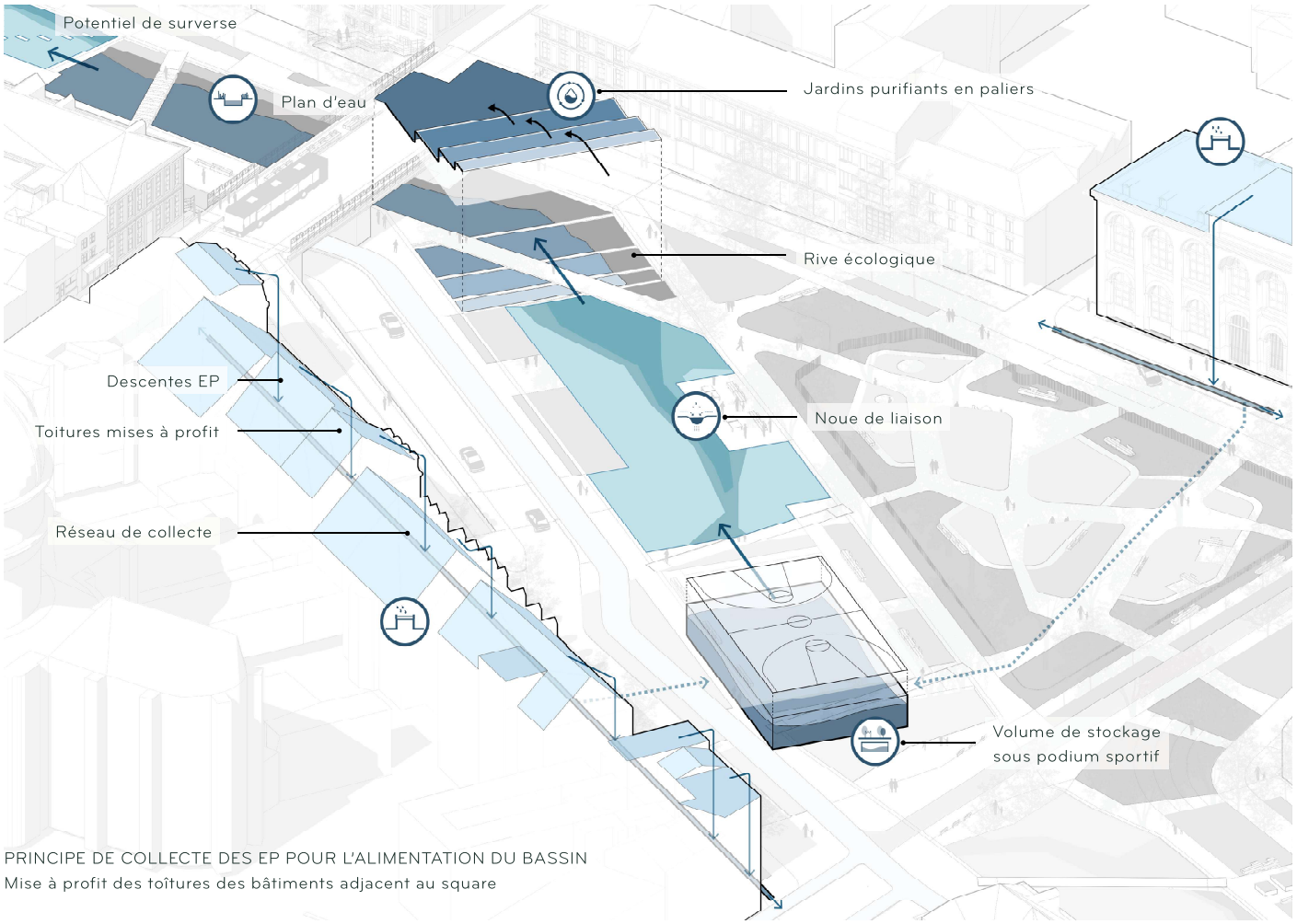
Ce choix technique qui fait partie intégrante de notre projet permet ainsi de ne pas recourir à l'alimentation en eau potable pour le plan d'eau.



Le bassin du Pont Neuf vu depuis le Sud



La noue de liaison et le jardin filtrant en amont



PRINCIPE DE COLLECTE DES EP POUR L'ALIMENTATION DU BASSIN
Mise à profit des toîtures des bâtiments adjacent au square

LES INTÉRÊTS MULTIPLES DU PLAN D'EAU

- La création du plan d'eau garantira un volume de débordement à minima équivalent à l'actuel : Le plan d'eau sera aménagé de sorte à maintenir un volume utile équivalent de débordement de réseau au droit de la rue évitant ainsi toute aggravation du risque vis-à-vis des riverains

- Le plan d'eau sera construit de sorte à ne pas être exposé à une source de pollution : Les 2 digues de part et d'autre du plan d'eau seront calées à une cote supérieure à la cote de débordement observée en 2016 dans le but d'éviter un débordement du réseau unitaire

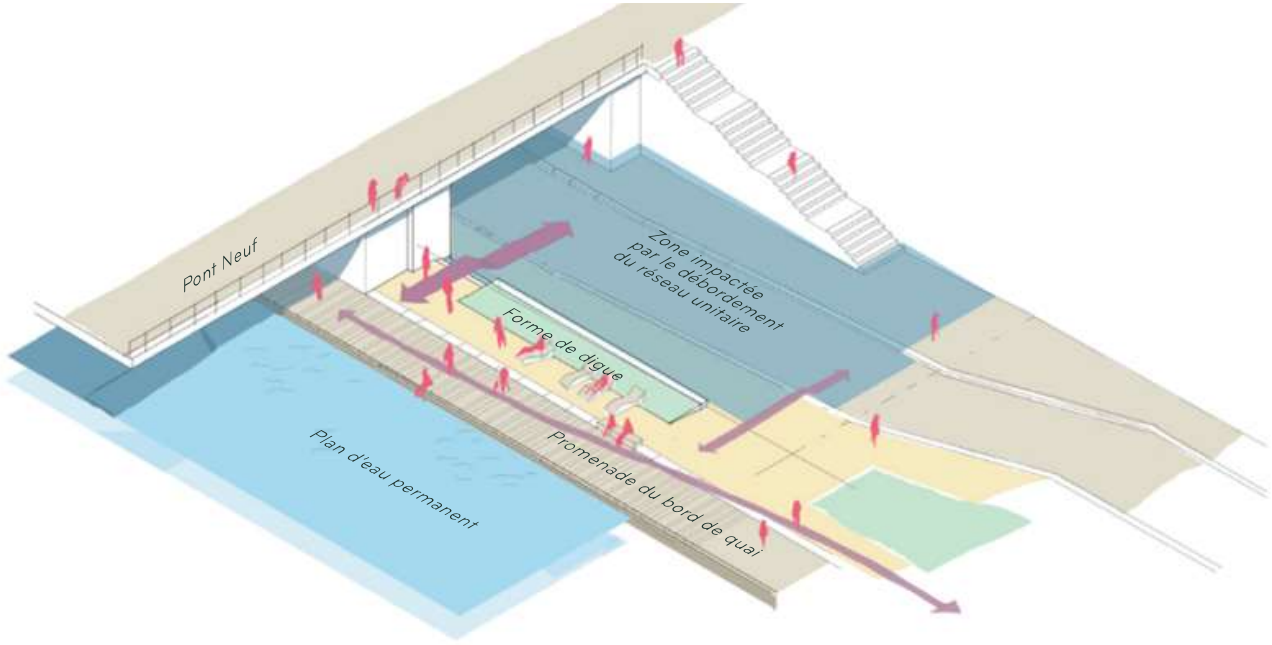
- Le plan d'eau permettra de réduire la vulnérabilité des riverains : En cas d'épisode orageux très exceptionnel (supérieur à celui de 2016), le débordement sera dirigé préférentiellement dans le plan d'eau, plutôt que vers les habitations riveraines pour réduire leur vulnérabilité

- Des équipements spécifiques seront intégrés à la construction pour limiter le risque de pollution du plan d'eau : Le calage des digues du plan d'eau au-dessus de la cote de débordement de 2016 et la mise en place d'un dispositif de collecte des pollutions flottantes intégré au corps de digue (cloison siphoïde + filtre) permettront de le protéger en cas de survenue d'un orage très exceptionnel

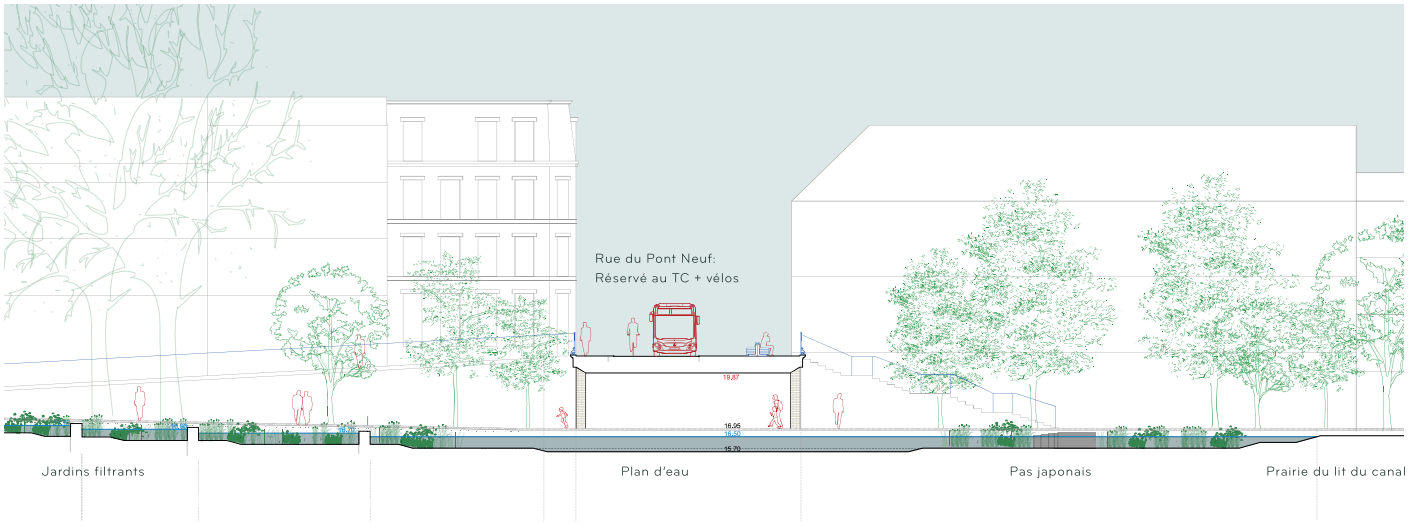
GESTION FUTURE DU PLAN D'EAU

La gestion (surveillance et entretien) du plan d'eau fera l'objet d'un protocole de gestion, supervisé par la Ville de Lille et au service «Nature en Ville» qui a déjà en gestion quelques plans d'eau sur le territoire communal.

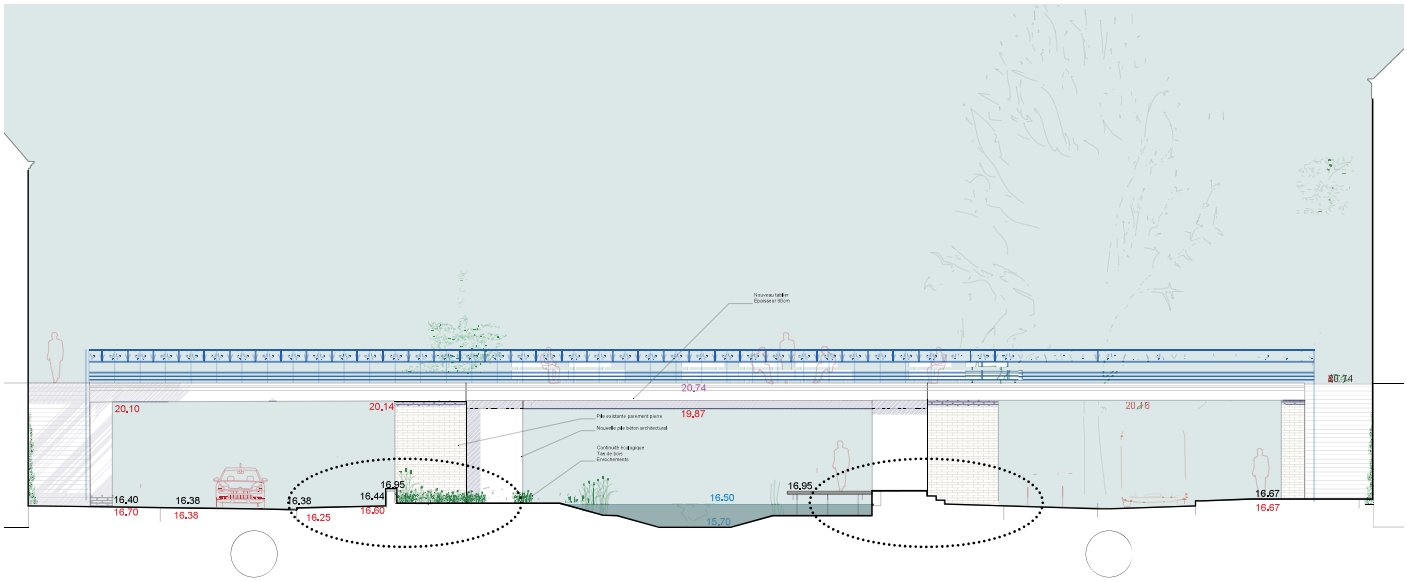
Les détails de conception ainsi que la stratégie de gestion vis-à-vis de la propreté et de l'équilibre biologique du milieu seront vus dans la prochaine phase et feront l'objet de points en présence d'écologues.



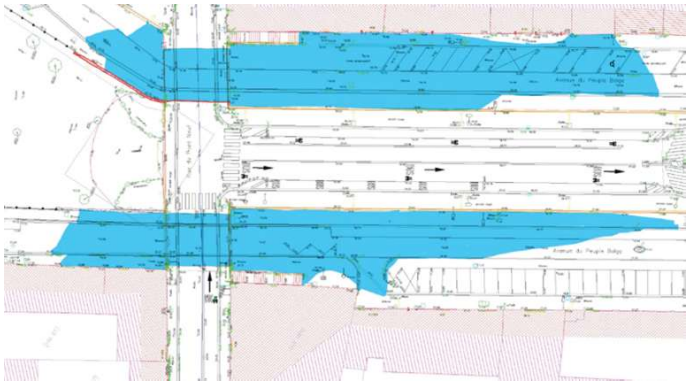
Principe des 'digues' de part et d'autre du bassin



COUPE LONGITUDINALE DU BASSIN DU PONT NEUF



COUPE TRANSVERSALE DU BASSIN DU PONT NEUF : Deux 'digues' en bordure du bassin isolant celui-ci d'une pollution éventuelle liées aux débordement de réseau unitaire



Etendues des inondations de 2016 sous le Pont-Neuf



Inondations de 2016 sous le Pont Neuf

Le temps comme valeur
Récits des lieux

Dévoiler et connecter le patrimoine d'hier à l'imaginaire de demain
Créer un parc qui intégre et valorise les fragments et couches hérités et à la fois répond aux enjeux et problématiques de son temps pour génèrer à son tour un nouvel imaginaire.

Le paysage urbain de l'Avenue du Peuple Belge forme un condensé de l'histoire de la ville de Lille où se lisent les époques avec leur matérialités emblématiques, de l'architecture aux revêtements de sols. Au-delà du patchwork actuel, la forme de la ville, son espace et ses perspectives forme une permanence à mettre à profit pour créer le parc de demain.

REDÉCOUVRIR LE GRAND RIVAGE

Au XIX[e] siècle les quais de la Basse Deûle sont aussi dénommés ***'Le grand rivage'*** : c'est le lieu de débarquement des marchandises en provenance des ports maritimes du nord. Cette notion de 'rivage' forme une inspiration poétique puissante et suggestive qui permet de se projeter vers des d'horizons de découverte, de liaisons avec l'ailleurs et avec les autres.

LES RESTES D'UNE INFRASTRUCTURE FONCTIONNELLE

L'image emblématique du canal à 'l'âge d'or' du vieux Lille n'a pas été conçu dans démarche esthétique première mais c'est constitué autour de la création d'**une infrastructure robuste et fonctionnelle de drainage et de transport**. La voie d'eau est par la suite devenue une adresse urbaine et des équipements s'y sont progressivement installé : Halle de marché, Palais de Justice, Halle aux Sucres, Hospice Général etc. La **qualité de l'architecture civique** de ces édifices participe encore à l'urbanité et à la monumentalité de l'axe urbain historique.

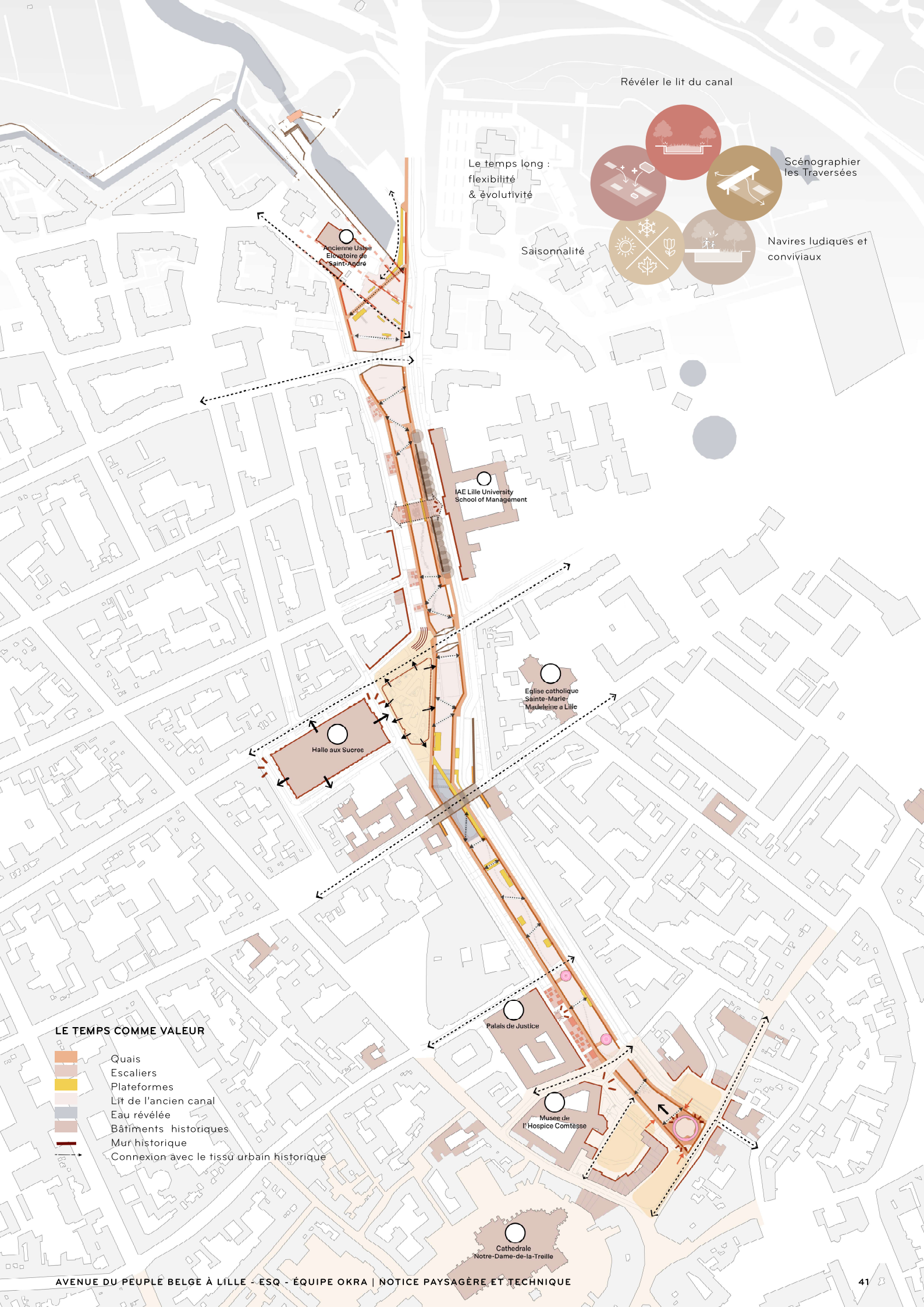


Carte postale du canal : Le Grand Rivage, XIXe siècle

L'évolution des techniques, la création des autres voies d'eau comme le canal de la Haute Deûle ont rendus caducs cette portion du canal. Son déclassement, puis plus tard son remblaiement, ont permis à l'automobile de partir à la conquête de la veille ville.

DE L'INFRASTRUCTURE D'HIER AUX SERVICES DE DEMAIN : VERS DE NOUVEAUX IMAGINAIRES

Le génie et les efforts que les artisans, constructeurs et militaires d'autrefois ont mis à transformer le cour d'eau marécageux en une artère structurante de la cité est une source d'inspiration pour penser le parc de demain. Face aux besoins et différentes crises écologiques et sociales, l'espace de l'ancien canal peut à nouveau être valoriser pour créer **une infrastructure douce, hybride, résiliente et durable** : un espace de renaturation, une machine climatique, un axe structurant de la mobilité douce en ville et enfin un vrai lieu à vivre pour tous.

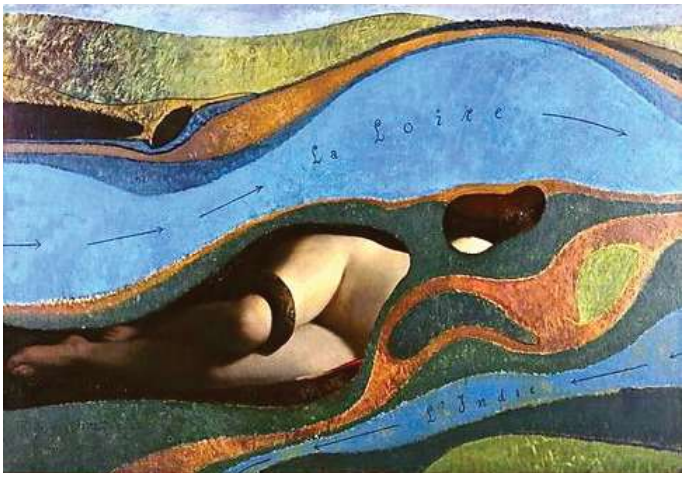

Révéler le lit du canal
Le temps long :
flexibilité
& évolutivité
Scénographier
les Traversées
Saisonnalité
Navires ludiques et
conviviaux
Ancienne Usine
Elevatoire de
Saint-André
IAE Lille University
School of Management
Eglise catholique
Sainte-Marie-
Madeleine a Lille
Halle aux Sucres
Palais de Justice
Musee de
l' Hospice Comtesse
Cathedrale
Notre-Dame-de-la-Treille
LE TEMPS COMME VALEUR
Quais
Escaliers
Plateformes
Lit de l'ancien canal
Eau révélée
Bâtiments historiques
Mur historique
Connexion avec le tissu urbain historique

Composer un paysage métaphorique et suggestif qui joue avec les fragments hérités et préservés, pour en articuler ces différentes couches : culturelles, sociales, architecturales, naturelles.

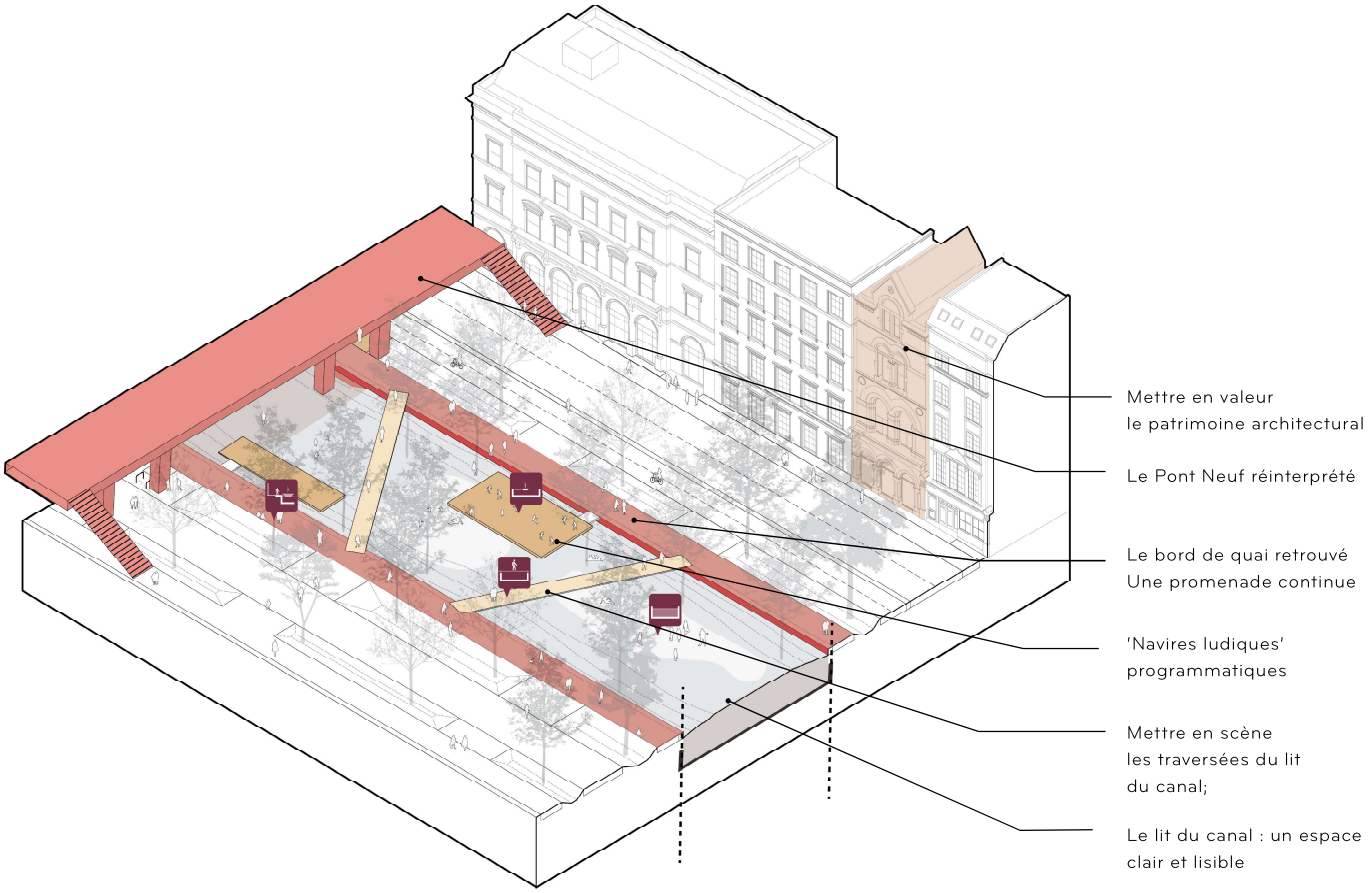
DES FRAGMENTS D'IMAGES À UN PAYSAGE MÉTAPHORIQUE ET SUGGESTIF

La mise en parc de l'avenue doit permettre de retisser un récit commun reliant et valorisant les fragments de patrimoine présents. Cela requiert un travail de (re-) composition, d'articulation, de suggestion de ce qui n'est plus là. La notion de patrimoine est une valeur qui évolue avec la sensibilité du public, sa culture et les liens affectifs, identitaires et d'usages qu'il peut tisser avec les lieux, espaces, édifices et marqueurs du paysage. L'histoire de l'avenue est aussi celle de sa création, des travaux de remblaiement, remplacement, effacement qui ont été effectués par nos aînés.

La création du parc ne va pas procéder d'une restauration explicite du canal par une remise en eau complète. Afin de conserver et traduire l'identité du canal dans le parc, la composition des espaces va devoir être suggestive et métaphorique. Elle mettra en scène les fragments et couches historiques visibles (alignements de façade, espace des quais, dénivelé des anciens ponts, pour en révéler leur dimension sous-jacente, structurante pour l'identité et les usages de la ville d'aujourd'hui.



Le Jardin de la France, Max Ernst, 1962
Référence iconographique : un paysage métaphorique et suggestif



MISE EN SCÈNE DES CONTINUITÉS ET DES PERMANENCES HISTORIQUES

MISE EN SCÈNE DES CONTINUITÉS

Les édifices patrimoniaux offrent une vision fragmentaire du grand paysage du canal. La mise en place du parc va permettre de relier ces différents marqueurs et bâtiments iconiques par des aménagements continus et structurants. L'accent sera donné à la mise en évidence des éléments de permanence continus que forment les rives des quais.
Le projet s'attache à faire redécouvrir l'espace du canal et la continuité des quais. De part et d'autre du lit du canal transformé en un vaste tapis tactile et appropriable, les promenades des bords de quais sont aménagées comme un parcours continu du Nord au Sud.

Les aménagements spécifiques conçus au droit du patrimoine remarquable forment des hommages ponctuels et mesurés par rapport à la continuité retrouvé du lit du parc. Cette continuité des quais permet de retrouver une mise en scène de la ville et de la vue sur l'axe central. Sur le pourtour du parc, de nombreux éléments de patrimoine 'banal' seront mis en valeur par la mise en place des quais. Ceux-ci formeront un socle commun clair et lisible pour l'ensemble du bâti, quel que soit leur qualité.

RÉVÉLER LE LIT DU CANAL

Le projet s'attache à scénographier l'image et l'espace du canal disparu dans la ville. Afin d'en favoriser la lecture et l'appropriation, la partie centrale est conçu comme une large surface unifiée qui reprend la largeur historique du canal. C'est une surface active, modelée en creux pour révéler les bords de quais sur les rives, ondulée et généreusement appropriable sur sa partie centrale.

SCÉNOGRAPHIER LES TRAVERSÉES

Avec la mise en valeur des quais, l'aspect longitudinal du parc sera mis en valeur pour retrouver la grande échelle du canal dans la ville. A petite échelle, et en contact avec le tissu urbain du quartier, les traversées du tapis central seront le prétexte à une mise en scène des parcours. Un vocabulaire de ponts, passerelles, ponceaux, pontons, pas japonais etc. sera décliné sur l'ensemble du parc afin de faire de chaque traversée un moment singulier.
La hiérarchie des parcours sera élaborée plus avant en fonction des besoins et du contexte : accès aux rues perpendiculaire au canal, l'adressage des équipements autour ou dans le parc etc.

NAVIRES LUDIQUES ET CONVIVIAUX

L'insertion des programmes est conçu de manière inventive pour préserver la lecture de la surface centrale comme un tout. Une série de plateformes, métaphores de barges et navires à quais dans le lit du canal seront mis à quais. Leurs dimensions et leur disposition varieront en fonction des programmes : aire de jeux formelles ou informelles, espace de relaxation, pratiques sportives nouvelles. Le travail de co-conception avec les habitants et le service des sports de la ville permettra d'en définir plus précisément les besoins et désirs.

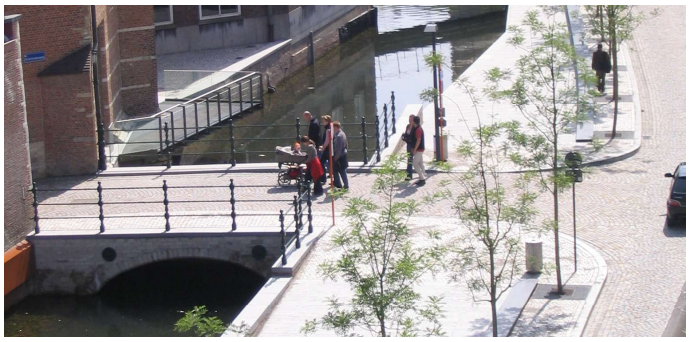
INSPIRATIONS : SCÉNOGRAPHIE DES TRACES ET MISE EN SCÈNE DE L'IMAGINAIRE



Place de la Fontaine Chaude à Dax | OKRA



Carte sur la port de la cave de la Vliet, Malines (BE) | OKRA



Redécouverte de la Melaan, Malines (BE) | OKRA



Enceinte Romaine de la place du Dom, Utrecht (NL) | OKRA

Inventaire du patrimoine existant

BÂTIMENTS REMARQUABLES ET ARCHITECTURAUX



Ilot Comtesse



La Halle aux Sucres



Le Palais de Justice



L'Hospice Général



Usine élévatrice - projet en cours



Eglise Sainte Marie Madeleine

FAÇADES PRIVÉES SINGULIÈRES



Le rang Lillois



Les anciens hangars à bateaux



Les façades place L. de Bettignies



Façades du Pont Neuf

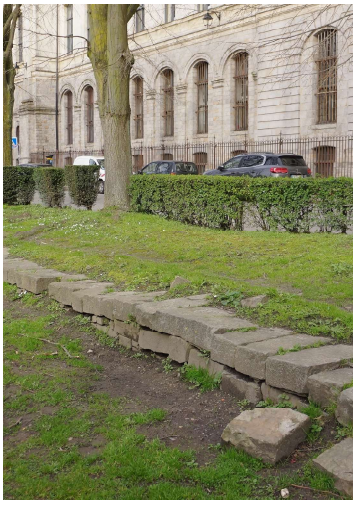
AUTRES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE



La sculpture de Jeanne Maillote



Les sols de pavés



Restes des quais - Hospice



Les gradins du Pont Maudit

Stratégie matériaux
Identité, circularité et ressources

Développer une palette de matériaux cohérente, sobre et durable. Révéler l'histoire du canal et accompagner la reconquête des espaces urbains par les modes actifs et les piétons et inviter à la promenade, au séjour et à la promenade

OBJECTIFS :

- Souligner l'identité des espaces avec un traitement des sols 'signature', lisible et clair
- Réduire le nombre d'éléments et de types de revêtements au minimum pour en faciliter la gestion
- Intégrer les enjeux de performance environnementale (matériaux avec un albédo élevé maximaliser la perméabilité de sols
- Prolonger et renforcer l'identité patrimoniale du centre-ville de Lille

COHÉRENCE ET EXPRESSION

Révéler l'histoire du canal passe par l'expression de la continuité des aménagements. La lisibilité de la continuité du parc du Grand Rivage sera donné par la mise en place d'une palette de matériaux cohérente et exprimant l'héritage du canal de la Basse Deûle.

CONTINUITÉ DANS LE TEMPS ET L'ESPACE

Le projet mise sur la continuité dans le temps et l'espace en choisissant d'équiper le futur parc et ses abords avec une palette permettant d'intégrer une grande part de **matériaux de réemploi** et faisant le lien avec l'existant du centre historique de Lille.

Un inventaire succinct a déjà permis d'identifier des gisements de matériaux dont le réemploi et le recyclage dans le cadre du projet sont envisageables. Il s'agit autant de minimiser l'impact environnemental des travaux que de préserver la patine et les qualités des revêtements en place :

- Les pavés, bordures et dallages en pierre naturelle représentent un linéaire et une surface importante
- Les revêtements hydrocarbonés peuvent être recyclés, sous réserve de diagnostic amiante et HAP.
- Les plateformes de voiries peuvent également être réutilisées.

La stratégie des matériaux doit développer une véritable synergie entre circularité, patrimoine, bilan carbone, usages et maintenance. Il est également important de privilégier des matériaux et textures naturelles et si possible **bio-sourcés.** L'utilisation de matériaux naturels pour les bancs, les clôtures et les structures sera privilégiée.
Cette approche permettra non seulement de réaliser un projet durable et esthétiquement agréable, mais aussi de valoriser le patrimoine existant tout en minimisant l'impact environnemental.

CONFORT ET SÉCURITÉ

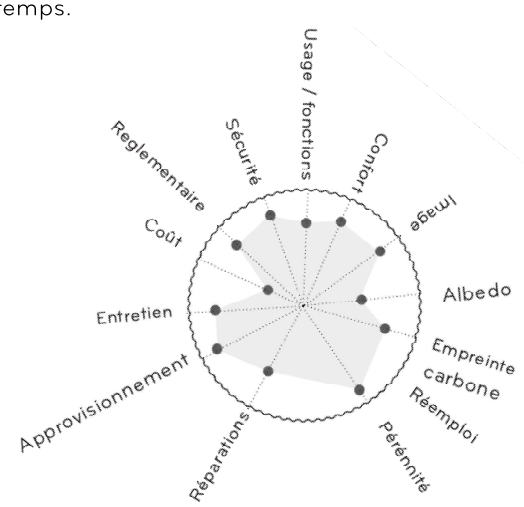
Les revêtements proposés offriront des surfaces praticables pour tous les publics. Les normes PMR seront respectées en ce qui concerne la minimisation des ressauts, de possibilité de détection des obstacles et des limites par les moins-voyants etc.

DURABILITÉ / ÉVOLUTIVITÉ

Une approche d'économie circulaire et de cycle de vie des matériaux sera mise en place. La mise en oeuvre de matériaux robustes et simples. L'Avenue du Peuple Belge est conçue comme une source de matériaux dont la valorisation sera recherchée au plus près : le potentiel de réemploi direct dans le projet d'aménagement sera inventorié et quantifié et permettra d'alimenter les réflexions et développement de la palette de matériaux et de détails du projet.

ANTICIPER LA MAINTENANCE ET L'ÉVOLUTIVITÉ DU PARC

La maintenance et la durabilité des aménagements sera anticipée et intégrée par une sélection des matériaux robustes et simples. Les matériaux sélectionnés et leur mise en oeuvre seront pensé dans la perspective de leur réemploi futur. Une attention particulière sera donnée à la mise en place des matériaux modulaires, notamments vis-à-vis de leur **potentiel de démontabilité et de réparabilité.** permettront une évolutivité de certains espaces dans le temps.



Rose des vents des critères de choix des matériaux

LES SOLS DE LA VILLE EN MOUVEMENT

L'ensemble des espaces publics en rive sont les supports principaux de la mobilité urbaine et de la vie commerciale de la ville. La palette sera définie en lien avec les aménagements récents du centre-ville, que ce soit la place Louise de Bettignies, le boulevard Carnot ou les ruelles apaisées qui débouchent sur le parc.

La pierre naturelle sera le matériau principal, décliné en finitions et formats les plus couramment utilisés à Lille selon les usages : espaces piétons en grès, espaces circulés en porphyre, espaces de stationnement en pavés recyclés à joints ouverts.

Pour garantir le confort d'usage et faciliter leur lisibilité, les pistes cyclables en site propre seront réalisées en enrobé rouge. Les espaces de stationnement véhicules et vélos seront réalisés en

LES SOLS DU PARC, DE LA PROMENADE AU SÉJOUR

La continuité de la promenade des bords de quais est assurée par la mise en place d'un revêtement semi-perméable. Le type de revêtement exact sera défini lors de la phase AVP et en lien avec les services de la Ville de Lille. Différents types de stabilisé sont étudiés et correspondrai au language recherché ainsi qu'aux ambitions de gestion des eaux pluviales. Des modules en bétons avec un traitement type égresage sont aussi envisagés.

Les traversées à travers le lit du canal seront réalisées en pavés recyclés sciés à joints ouverts / enherbés.

Les espaces de séjour et de programmation que forment par navires ludiques et différentes plateformes seront bois. En fonction des programmes ludiques ou sportifs, ceux-ci seront remplacés / combinés avec des sols souples pour amortir les chutes éventuelles autour des agrès ludiques et sportifs.

LE RÉPERTOIRE DES LIMITES ET BORDURES

Le travail de calepinage des sols permet d'articuler les différents usages des espaces et d'assurer le maintien des matériaux, de régler les seuils et de protéger et mettre en scène le végétal.

La rive des quais retrouvés forme une ligne continue du Nord au Sud du parc. Il s'agira d'un détail qui exprimera la robustesse du canal et qui sera aussi mis à contribution pour s'insérer dans le travail de micro-relief des fossés.

Le reste des bordures sera décliné en fonction des situations afin de répondre aux enjeux de délimitation, maintien des matériaux et protection des usagers ou des massifs. Le réemploi offre des potentialités de gisement très intéressantes que ce soit pour des pièces de bordures ou du pavé en chaînette.

Une attention particulière sera donnée à l'accompagnement du parcours de l'eau et à la perméabilité des bordures.

LES SOLS DE LA VILLE EN MOUVEMENT



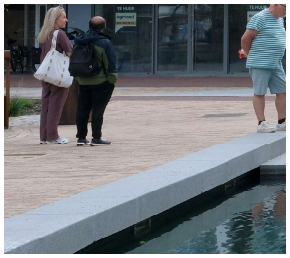


LES SOLS DU PARC, DE LA PROMENADE AU SÉJOUR






LES LIMITES ET BORDURES






L'espace en partage
La mobilité en transition

PROLONGER LA DYNAMIQUE D'APAISEMENT ET DE RECONQUÊTE DES RUES DE LILLE

La transformation de l'avenue du Peuple Belge en parc impose une relecture complète du partage de l'espace public, en cohérence avec les ambitions de transition écologique et de rééquilibrage des usages de la rue à Lille. Le périmètre de réflexion dépasse l'avenue elle-même pour s'étendre aux voies connexes du Vieux-Lille.

Ce projet urbain vise à réduire la place de la voiture au profit des mobilités actives et des transports publics, en proposant un cadre apaisé, continu et accessible. L'avenue, aujourd'hui traitée comme un axe routier, devient demain un grand parc urbain, dont les rives ne conservent qu'un accès maîtrisé et apaisé aux véhicules.

La phase ESQ, nourrie par de nombreux échanges avec les parties prenantes, a permis de poser les bases d'un plan de circulation restructuré, adapté aux enjeux de proximité, d'accessibilité et de hiérarchisation des flux. L'objectif reste clair : faire de l'avenue du Peuple Belge un espace public inclusif, lisible et apaisé, au service du quartier.

Les objectifs que nous nous sommes fixé sont les suivants:

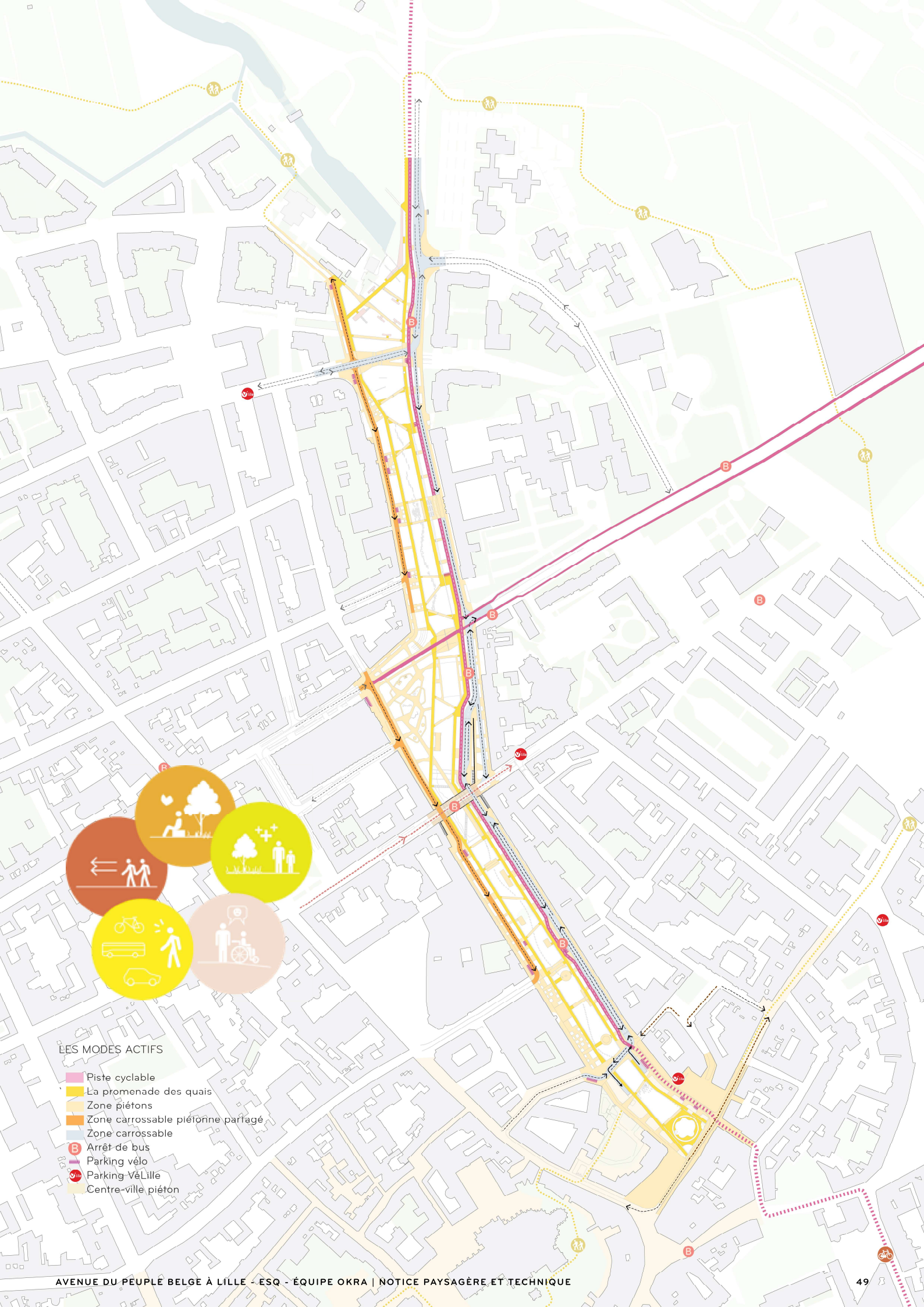
- **Offrir une pratique fluide et confortable des espaces publics :** créer des espaces fonctionnels et faciles à naviguer pour tous les usagers.
- **Garantir l'efficacité des transports publics :** Hiérarchiser et faciliter le fonctionnement des transports publics, l'intermodalité, l'accessibilité et la qualité de la desserte
- **Favoriser une mobilité décarbonée** : offrir une alternative crédible et attractive à la voiture en aménageant des infrastructures et aménités pour les piétons et cyclistes et usagers des transports.
- **Anticiper les changements d'usages et l'évolution de la part modale des modes actifs ainsi que les grands projets d'infrastructure adjacents** (évolution du boulevard, projet de lignes de tramway etc.) : dimensionner les infrastructures et les équipements en rapport avec la montée en charge de leurs usages.
- **Garantir le confort d'usage et la lisibilité des parcours**: Développer des itinéraires lisibles et attractifs, anticiper et éviter les conflits d'usages entre modes
- **Apaiser la rive Ouest de l'avenue du Peuple Belge** en limitant la circulation sur cet axe à la seule circulation de desserte locale : maintenir la rive Est à double sens sur sa plus grande partie tout en aménageant le quartier Ouest avec des boucles à sens unique, empêchant ainsi toute possibilité de traversée Nord-Sud par cette rive. Cette disposition vise à créer un espace plus convivial et sécurisé, favorisant la cohabitation entre les différents usagers.
- **Limiter le stationnement** au juste besoin des différents usagers par une refonte de la politique de stationnement tout en assurant un contrôle régulier.

L'INTERMODALITÉ

L'intermodalité est au cœur de notre approche d'aménagement urbain, visant à assurer une fluidité et une efficacité optimales dans les déplacements. Nous nous engageons à créer des chaînes de déplacement harmonieuses en intégrant les futurs projets de la Métropole Européenne de Lille (MEL), notamment les lignes structurantes de bus et de tramway identifiées dans les schémas directeurs des infrastructures de transports. Pour ce faire, nous nous concentrons sur plusieurs axes :

- Continuité jusqu'aux arrêts de bus : Garantir une accessibilité aisée aux arrêts de bus, facilitant ainsi les correspondances et assurant une expérience fluide pour les usagers et concurrentielle des autres modes motorisés.
- Raccordement piétons et cyclables : Créer des liaisons piétonnes et cyclables entre l'avenue du Peuple Belge et les voies transversales, permettant un accès pratique et sécurisé aux arrêts de trambus du boulevard périphérique de Lille.

Cette vision sera affinée à l'AVP, notamment à travers des scénarios de desserte et des principes de jalonnement et de lecture urbaine.


LES MODES ACTIFS
Piste cyclable
La promenade des quais
Zone piétons
Zone carrossable piétonne partagé
Zone carrossable
Arrêt de bus
Parking vélo
Parking VéLille
Centre-ville piéton

LE PARTAGE DE L'ESPACE

- Reconquête et aménagement des quais disparus sous le mode de zones de rencontre
- Un partage de l'espace repensé au profit des piétons, des modes actifs et des transports en commun
- Intégration de l'automobile comme invitée dans l'espace urbain : passer de grandes nappes de parking à la suppression des places de stationnement mais l'implantation stratégique d'arrêt minute notamment devant le commissariat, La Poste et de zones de livraison pour garantir la desserte et l'approvisionnement des commerces et activités de façon maîtrisée.
- Favoriser un élargissement systématique des trottoirs piétons pour rendre la ville confortable, accessible.
- Réduction de l'offre de stationnement pour les VL (hors places réservées, livraisons etc.) : -244 pl.

LE PRINCIPE DE CIRCULATION À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

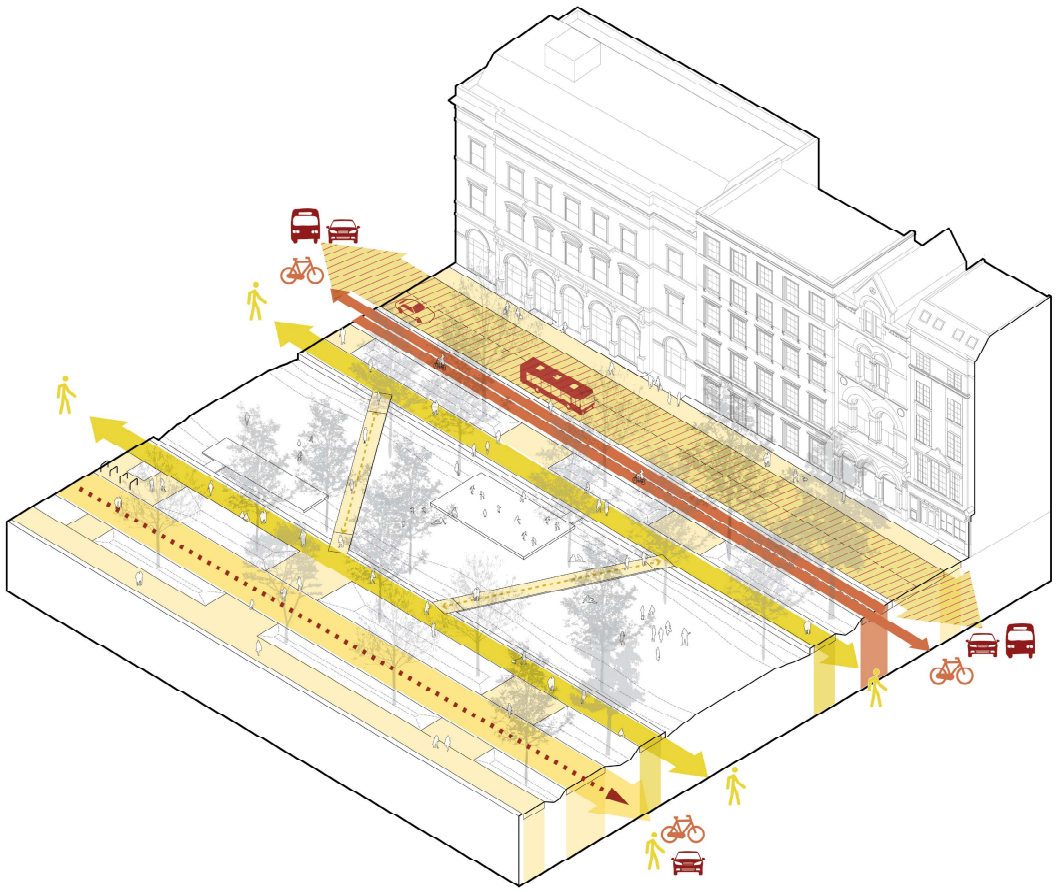
Le passage de l'avenue du Peuple Belge en Parc passe par une réorganisation du schéma viaire du centre ville :

- Encourager les usagers de la voiture à emprunter le boulevard périphérique de Lille en favorisant les accès tels que le boulevard Robert Schuman, la Facade de l'Esplanade, le boulevard Pierre de coubertin ou encore le boulevard Carnot pour limiter les nuisances (bruit, pollution) et réduire les risques de conflits.
- Autoriser un second bouclage intérieur en renforçant les axes principaux Nord-Sud comme la rue Royale, la rue Saint-André, et la rue de Thionville, ainsi que les axes Est-Ouest tels que la rue Saint-Sébastien, la rue Basse, et la rue Saint-Jacques, pour répondre aux trafics d'échanges et trafics internes en maintenant une accessibilité riveraine de qualité.

Cette transformation vise à limiter les flux de transit en déviant les trajets vers des axes mieux adaptés, tout en favorisant un usage plus local et une meilleure qualité de vie pour les riverains. L'objectif est de désencombrer l'avenue du Peuple Belge, en la libérant du trafic de transit, afin de permettre un réaménagement axé sur la convivialité et la sécurité des usagers non motorisés.

Cette démarche sera étudiée plus en profondeur à travers l'analyse des données de trafic, afin de garantir une intégration optimale et se prévenir des problematiques de congestion. Ce changement, en réorientant les flux de circulation, permettra de rééquilibrer l'utilisation des voies de la ville, tout en soutenant une mobilité plus durable et respectueuse de l'environnement urbain.

La transformation de l'avenue en parc va permettre d'encourager des modes de déplacement actifs et sains. L'intégration d'infrastructures conviviales telles que des pistes cyclables sécurisées et des trottoirs spacieux, intégrés harmonieusement dans le cadre végétal offert par le parc. Le partage de l'espace urbain sera redéfini en faveur des piétons, des modes actifs et des transports en commun, favorisant ainsi une vie urbaine dynamique conviviale et durable.



Hiérachisation des voies et réduction du trafic

Le projet acte une refonte complète de la hiérarchie viaire au sein du quartier. L'avenue du Peuple Belge est déclassée et cesse d'être un axe de transit. L'automobile y devient un usage toléré et non prioritaire, cantonné aux seuls flux nécessaires.

Les traversées Est-Ouest sont largement restreintes pour préserver la continuité du parc, tandis que les traversées Nord-Sud sont redirigées vers les axes structurants périphériques (rue Royale, façade de l'Esplanade).

Un zoning fonctionnel inspiré de la méthode "superblock" a été défini : il permet de filtrer le trafic motorisé, de réduire les vitesses, et d'offrir un cadre de circulation adapté à la nouvelle vocation piétonne du site.

Note : La proposition s'appuie sur le scénario 2 de la note de cadrage mobilité, issu du Dialogue Compétitif.

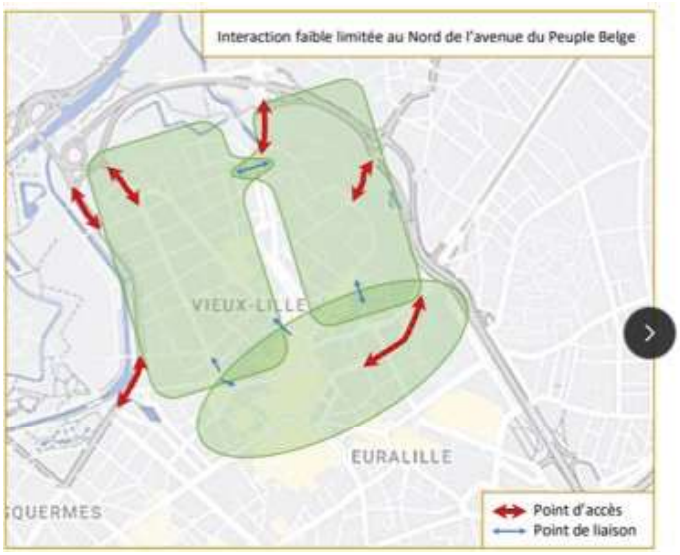
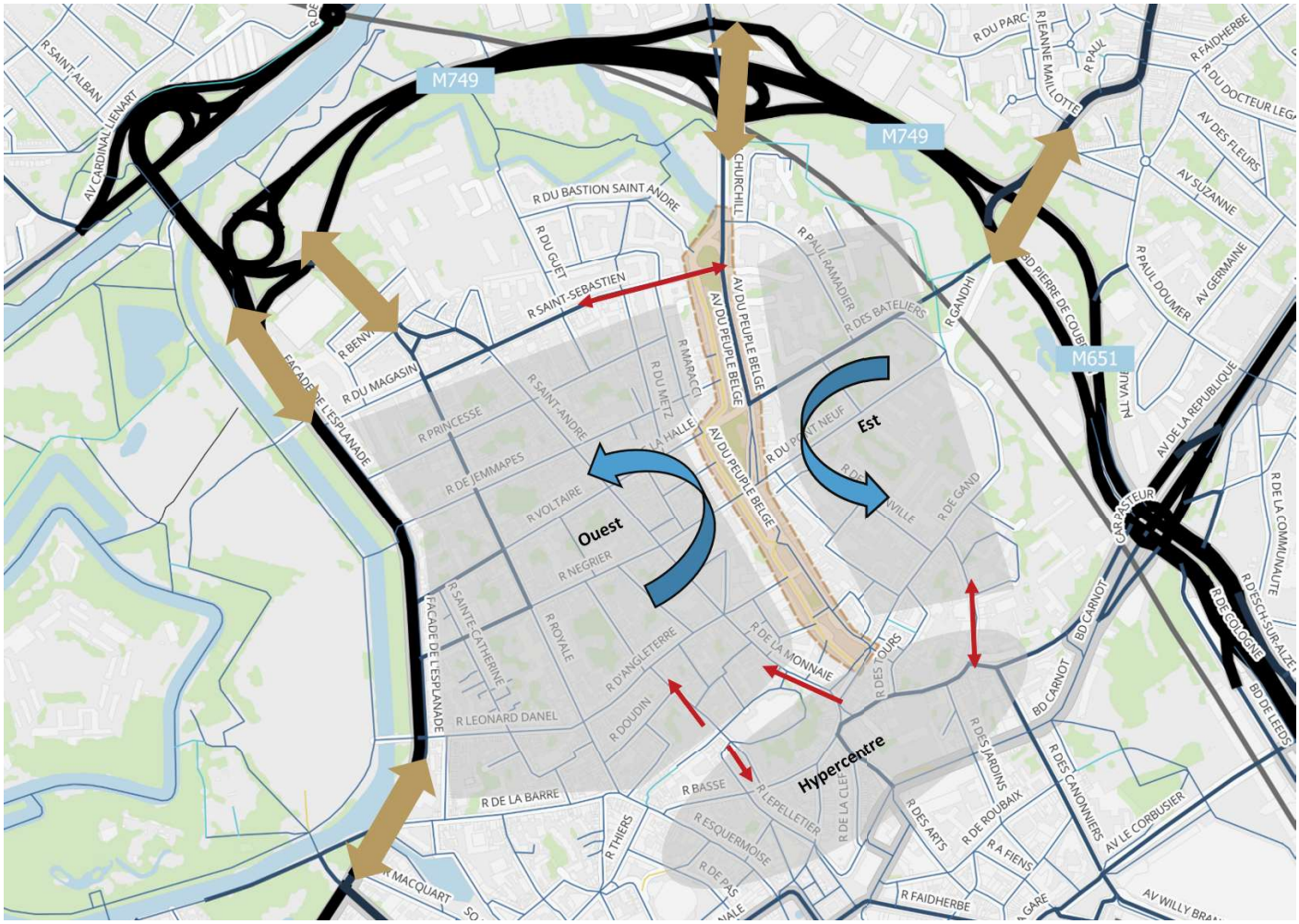


Schéma de circulation, scénario retenu par la MOA
Programme de la phase dialogue compétitif



Niv. 1 : Autoroute, National, Métropolitaine
Niv. 2 : Réseau structurant
Niv. 3 : Réseau secondaire
Niv. 4 : Réseau de distribution
Niv. 5 : Rue de quartier



Plan de circulation

UN PLAN DE CIRCULATION COHÉRENT ET LISIBLE

Le plan de circulation développé vise à limiter les changements d'habitudes inutiles tout en affirmant une ligne directrice claire : aucune circulation de transit ne doit longer le parc et aucune traversée du parc par des véhicules privés à l'exception de la rue St-Sébastien. Seuls les véhicules des riverains, usagers du parking du Vieux Lille, livraisons, services d'urgence ou de maintenance pourront circuler, et ce à vitesse réduite. Le reste du trafic est reporté vers les artères principales du quartier.

Certaines mesures structurantes ont été arrêtées :

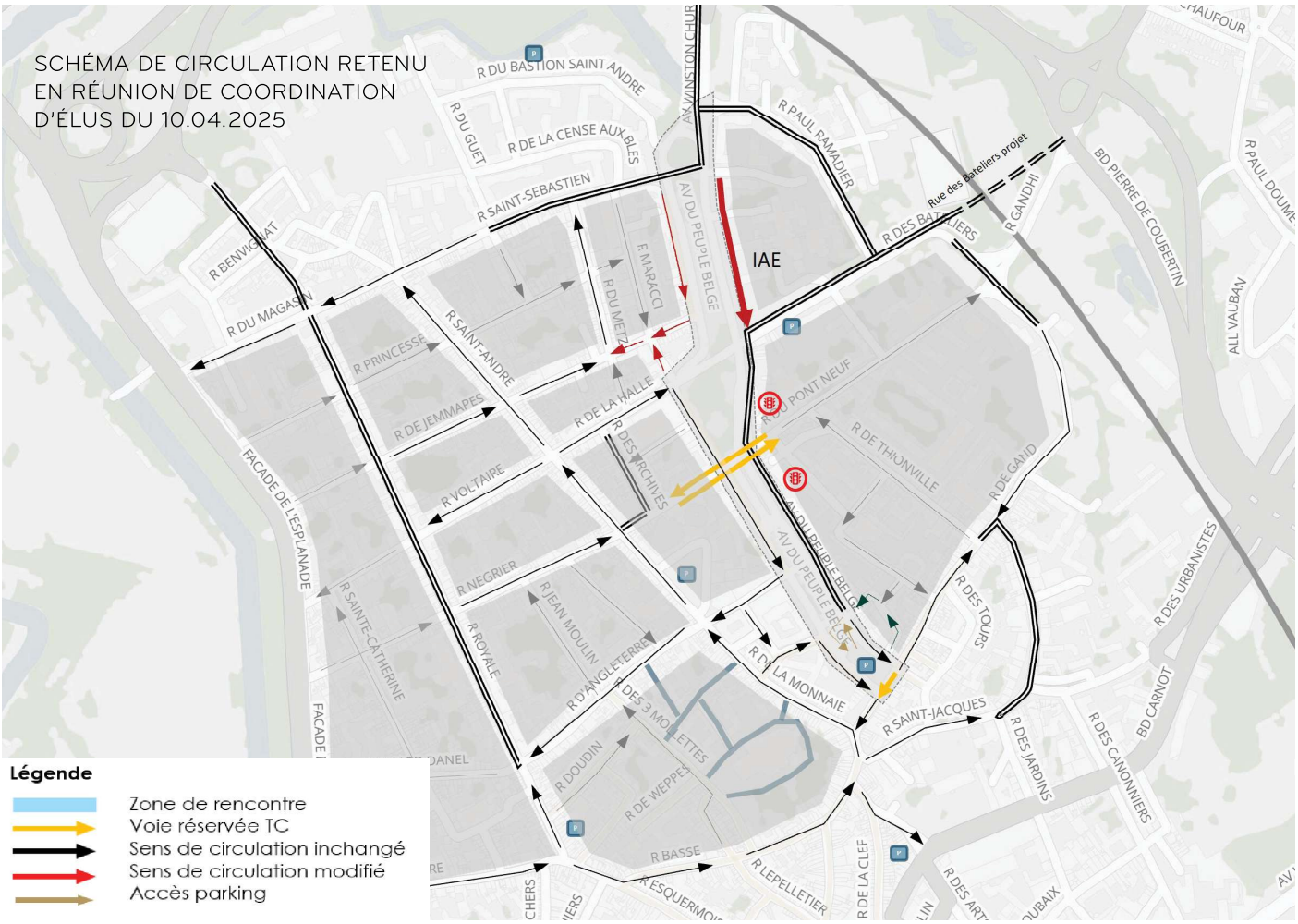
- **Suppression de la rampe centrale du Pont Neuf**, offrant davantage d'espace au parc et assurant la continuité paysagère et ecologique,
- **Fermeture des barreaux Bateliers et Alphonse Colas** à la circulation générale,
- **Apaisement de la rive Est** dans l'objectif de réduire la circulation à la desserte locale et aux services d'urgence et d'entretien et de fermer la circulation si possible pour étendre le parc jusqu'aux facades,

RIVE OUEST : UN ESPACE PIÉTON ET UN PARC AU PLUS PROCHE DES FAÇADES

- Suppression du stationnement et élargissement des trottoirs,
- Renversement du sens de circulation entre la rue St Sébastien et la rue de Jemmapes,
- Fermeture à la circulation générale devant le palais de Justice,
- Fermeture du tronçon entre la rue de Jemmapes et la rue de la Halle.

RIVE EST : UN ESPACE FONCTIONNEL ET MULTIMODAL

- Mise en sens unique du tronçon Hospice Général, puis reprise du double sens vers le sud,
- Piste cyclable bidirectionnelle tout au long de l'avenue,
- Passage des véhicules et bus par la trémie Est du pont neuf en alternance via une écluse à feu,
- Accès unique au parking du vieux Lille par la rie des Bateliers puis l'avenue du Peuple Belge,



Piétonnisation estivale

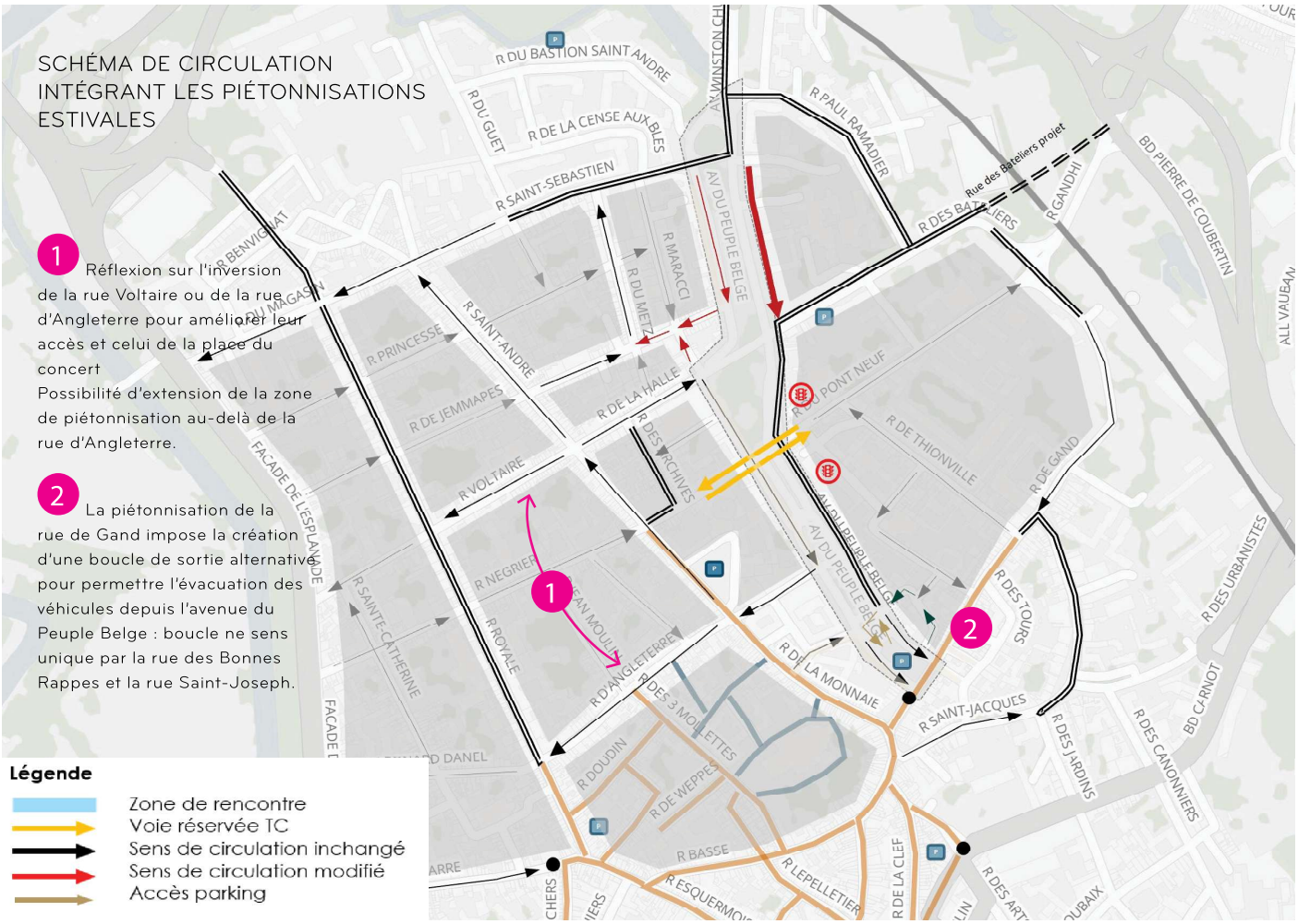
PRISE EN COMPTE DE LA PIÉTONNISATION ESTIVALE

Le plan de circulation prend également en compte les besoins spécifiques liés à la piétonnisation temporaire de certaines rues en période estivale.
Cela implique plusieurs enjeux essentiels :

- Maintenir l'accès aux parkings, en particulier celui de la Place du Concert
- Éviter que des véhicules ne s'engagent dans des rues sans issue ni possibilité de retournement, au risque de provoquer des conflits ou des situations de blocage

Dans le plan proposé ci-dessous, la desserte de la place du concert est assurée par la rue Basse ou l'avenue du Peuple Belge. Une réflexion sur l'inversion de la rue Voltaire ou de la rue d'Angleterre pour éviter un report de circulation sur ce futur parc ou vers le centre de Lille. Ces retournements impliqueraient éventuellement une extension de la zone de piétonnisation au-delà de la rue d'Angleterre.

Lors des périodes de piétonnisation de la rue de Gand, le nouveau schéma de circulation nous impose la création d'une boucle de sortie alternative pour permettre l'évacuation des véhicules s'étant insérée dans l'avenue du Peuple Belge vers le parking du Vieux Lille. Cette boucle en sens unique emprunte la rue des Bonnes Rappes et la rue Saint-Joseph.

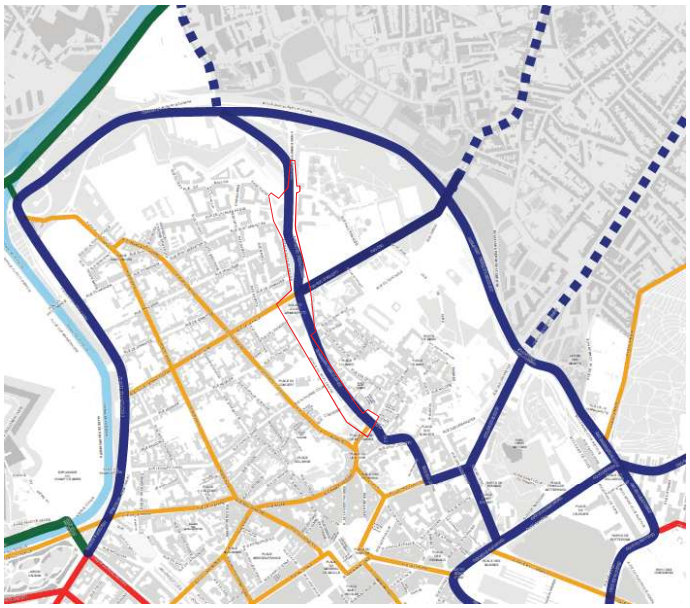


Parcours cylistes
Principes

COHÉRENCE AVEC LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE 2035

La création du parc du Peuple Belge s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable 2035, en concrétisant le tracé d'un itinéraire cyclable express. Ce projet vise à encourager la pratique du vélo dans un environnement confortable, attractif et sécurisé.

L'intégration urbaine et paysagère de cette infrastructure cyclable renforce le maillage existant. Elle doit être pensée de manière à limiter les conflits d'usage avec les autres modes de déplacement. Des études complémentaires permettront d'affiner les niveaux de trafic attendus et de définir les aménagements adaptés.



Extrait du Schéma cyclable 2035 de Lille

UN CORRIDOR STRUCTURANT SUR LA RIVE EST

L'itinéraire cyclable en site propre, prévu sur la rive Est du parc, reliera l'avenue Winston Churchill à l'hyper-centre. Ce tracé s'inscrit dans une logique de continuité, de lisibilité et de sécurité. Son insertion a été pensée pour préserver le cœur du parc comme un espace dédié à la biodiversité, aux usages piétons et à la détente. Ce choix permet également de créer des connexions efficaces avec les quartiers et rues avoisinants.

Le tracé, lisible et fluide, s'étend du pont du Boulevard au nord jusqu'à la place Louise de Bettignies au sud. Les liaisons avec les voies transversales du centre-ville seront assurées par les quelques barreaux restant traversants le tapis central du parc au niveau de la rue St Sébastien, la rue des bateliers et la rue Alphonse Colas.

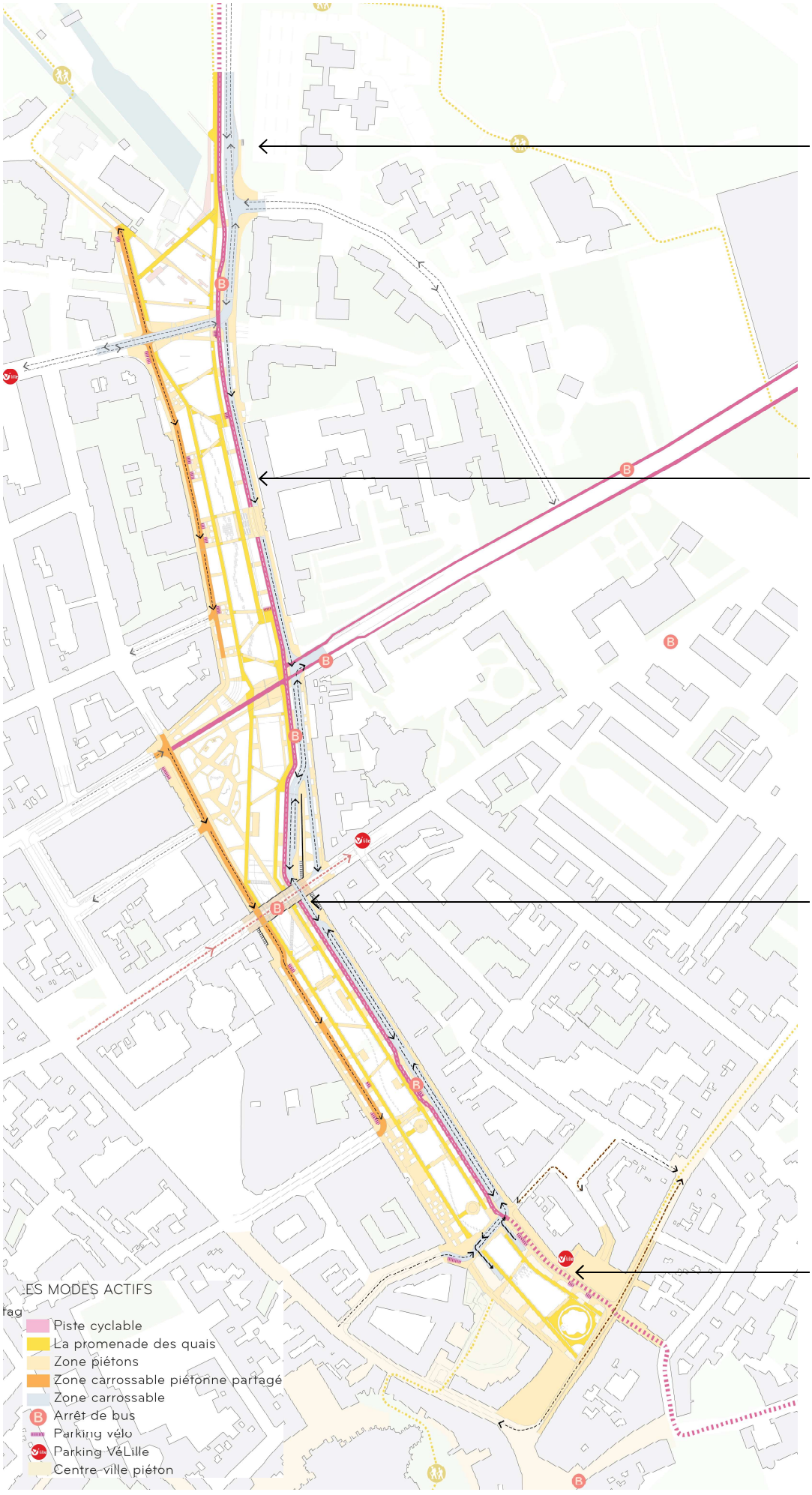
SÉQUENCES ET CONNEXIONS NORD-SUD

L'itinéraire cyclable bidirectionnel permettra de relier le futur grand parc de la ceinture verte et des anciennes fortifications au centre historique. Il offrira également un accès direct aux futurs arrêts du tramway envisagé au niveau du Pré Catelan.

- Au nord, la connexion avec la piste cyclable de l'avenue Churchill est en cours d'étude avec les équipes d'Euralille et de la Deûle.
- Le long de l'Hospice Général, la mise en sens unique de la voirie permet l'intégration de la piste sur le quai haut, derrière l'alignement de tilleuls existants.
- Au niveau de la trémie du Pont-Neuf, dont la largeur est contrainte, une réduction de la voirie (via une écluse à feu) est prévue pour garantir une continuité cyclable confortable et sécurisée.
- Au sud, le débouché vers la rue de la Rapine sera aménagé en zone de rencontre. Des revêtements spécifiques et un traitement paysager cohérent avec la place Louise de Bettignies permettront de ralentir les cyclistes à l'approche des terrasses et de la zone partagée avec les piétons et riverains.

ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet prévoit l'installation d'équipements facilitant l'usage du vélo : arceaux de stationnement, stations de vélos en libre-service, et services de micromobilité selon les besoins identifiés.



Transition et connexions avec aménagements cyclables du projet Eurolille à la Deûle
> à coordonner

Intégration de la piste cyclable sur le quai de l'hospice
> mise à sens unique de la voirie

Passage sous le Pont-Neuf (trémie étroite)
> continuité de la piste cyclable bidirectionnelle
> écluse à feux pour la circulation automobile

Passage de la place Louise de Bettignies
> aménagement en zone de rencontre à l'approche de la rue de la Rapine

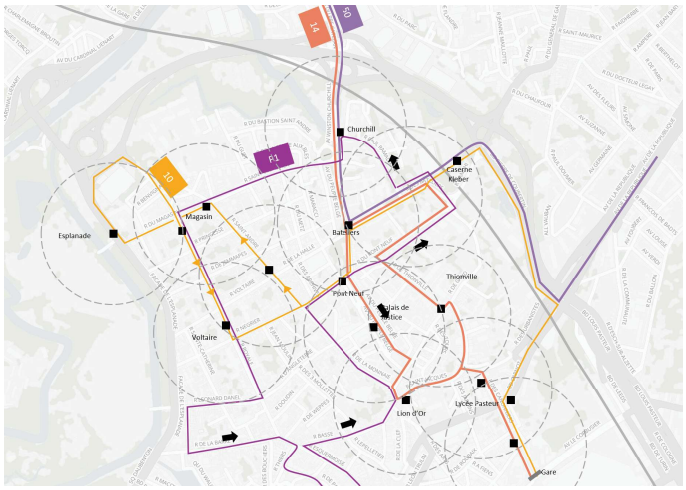
Redéploiement des transports publics
Principes

PRINCIPALES EVOLUTIONS DE LA NOUVELLE DSP : VERS UNE DESSERTE DU VIEUX LILLE SIMPLIFIÉE

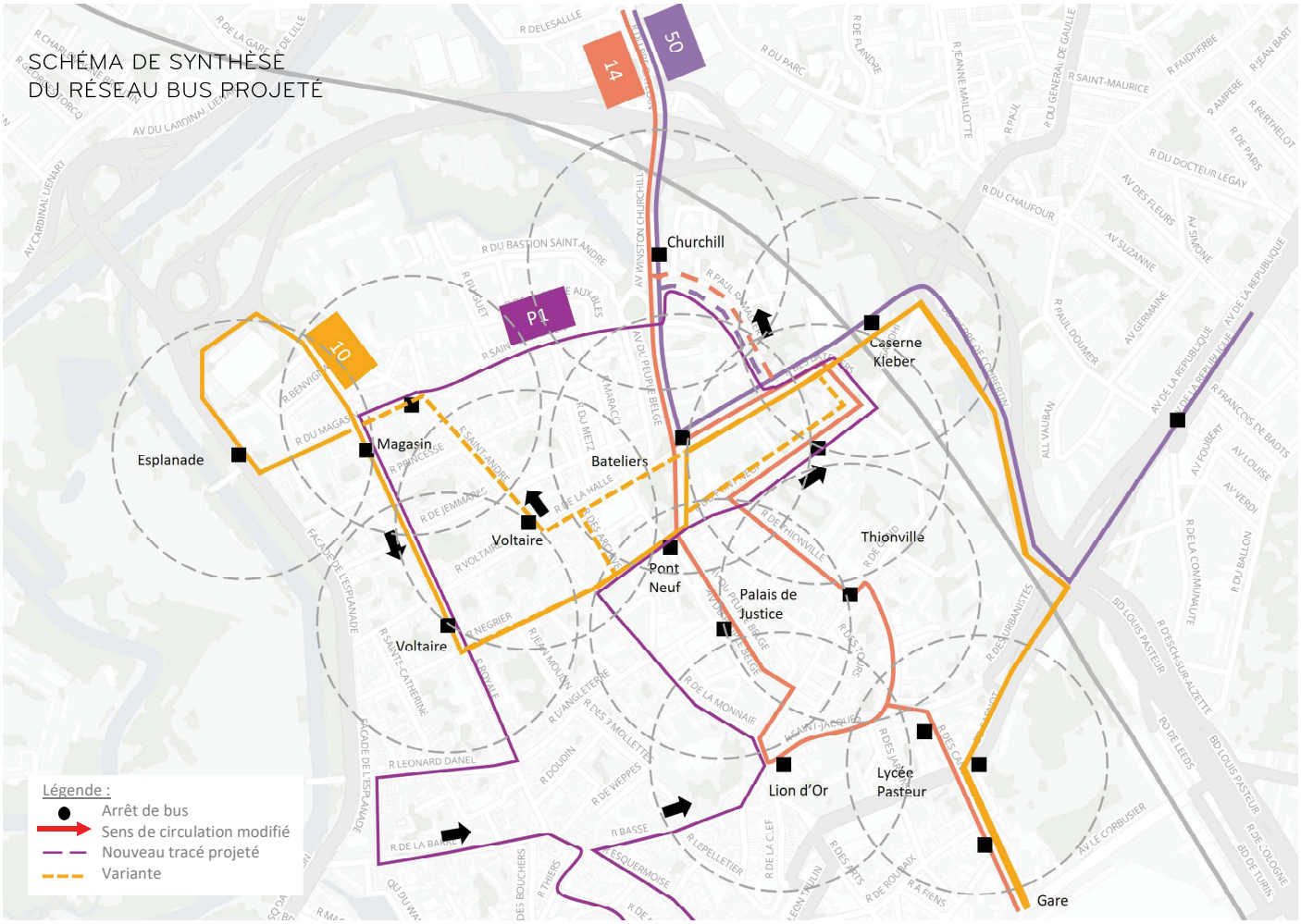
Le plan de circulation prend en compte les besoins spécifiques liés à la réorganisation du réseau de bus prévue dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP).

- La ligne 14 assure désormais la desserte du Vieux-Lille en lieu et place de la ligne 9
- De nouvelles connexions seront possibles vers Marquettes et Wattignies depuis le Vieux-Lille
- Les lignes 10 et 50 assureront la desserte du nouveau TGI à l'ouverture de la rue des Bateliers

NOTE :
Des recommandations spécifiques d'aménagement seront émises par la MEL lors des prochaines phases pour assurer la cohérence globale (dimensionnement, mobilier, insertion dans l'espace public, etc.).



Plan des lignes de la nouvelle DSP



ADAPTATIONS NÉCESSAIRES EN RELATION AVEC LE PROJET DU PARC

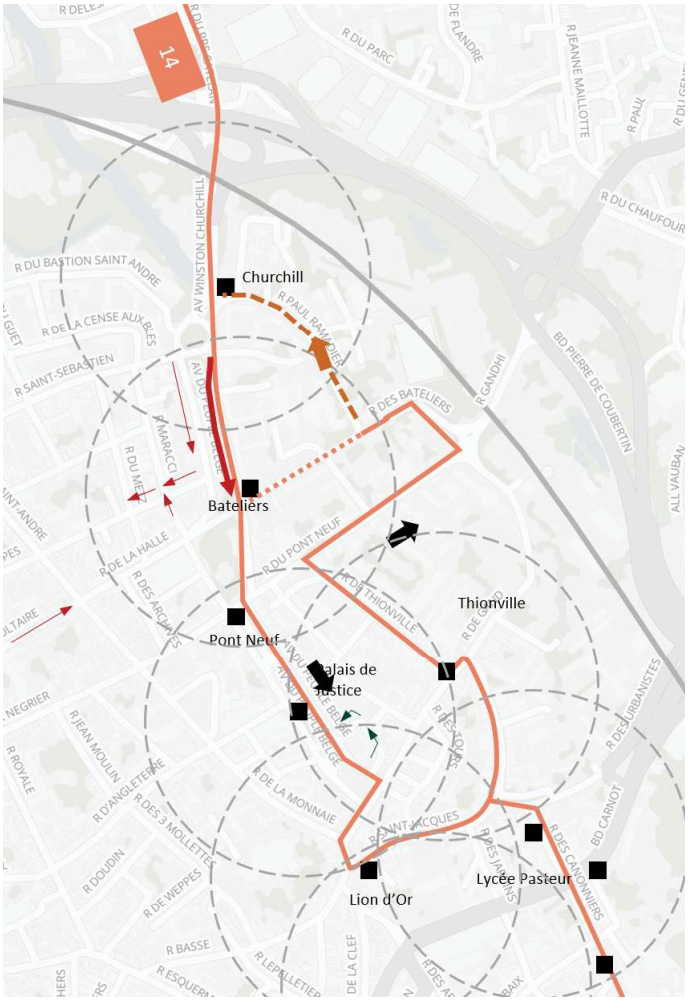
Les lignes structurantes du secteur, en particulier les lignes 10, 14 et 50, seront adaptées pour s'insérer dans ce nouveau contexte. Les arrêts seront repositionnés afin de garantir lisibilité, accessibilité et bonne articulation avec les aménagements cyclables et piétons.
La navette du Vieux Lille n'est que très peu impactée par le projet de requalification de l'Avenue du Peuple Belge.

MODIFICATIONS LIÉES À LA MISE EN SENS UNIQUE DU TRONÇON HOSPICE GÉNÉRAL :

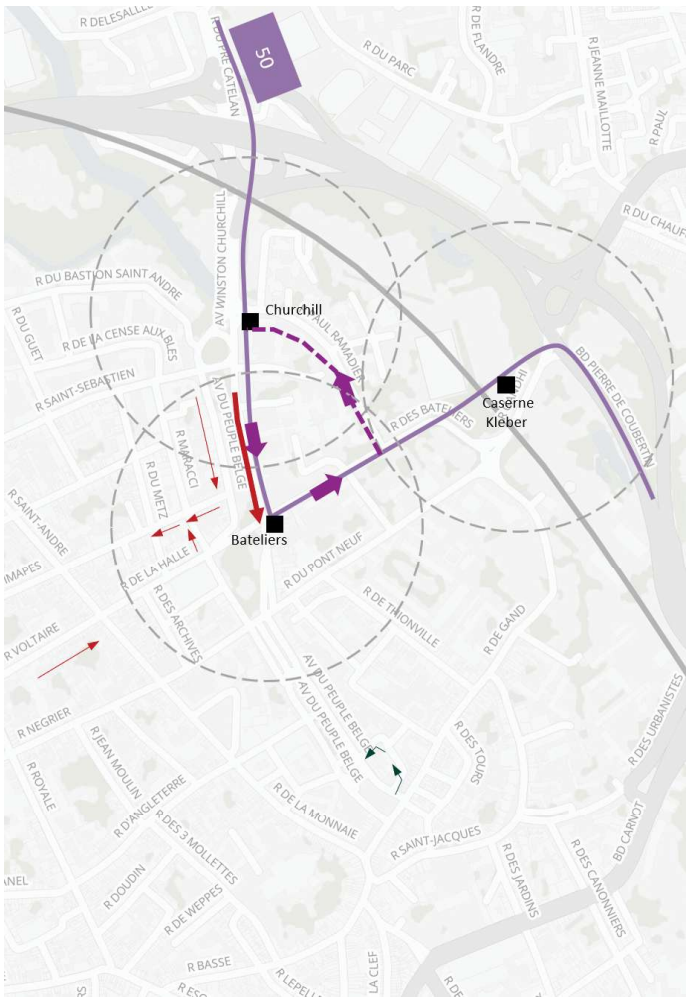
Suite à la mise en sens unique du tronçon de l'avenue du Peuple Belge devant l'Hospice Général, il s'impose de venir dévoyer, dans le sens Sud-Nord les itinéraires des lignes 14 et 50 prévus dans la nouvelle DSP par la rue Paul Ramadier. Cette rue présente aujourd'hui un caractère 'résidentiel'. Elle ferait partie d'une boucle à sens unique.

Impact :
L'arrêt de bus Batelier sera donc desservi seulement dans le sens Nord vers le Sud. La distance entre les arrêts de bus est inférrieure à 400m

Fréquence actuelle ligne 50 :
4 bus / heure en heure de pointe sinon 3 (données Ilévia)



Fréquence actuelle ligne 14 :
6bus / heure, toutes les 10 min (Données Ilévia)

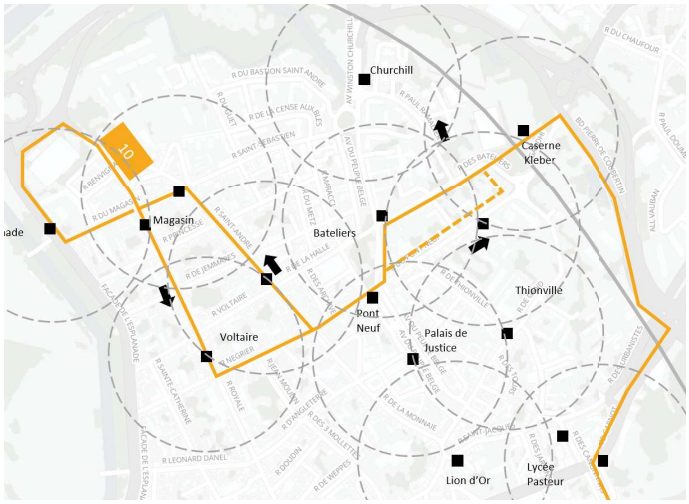


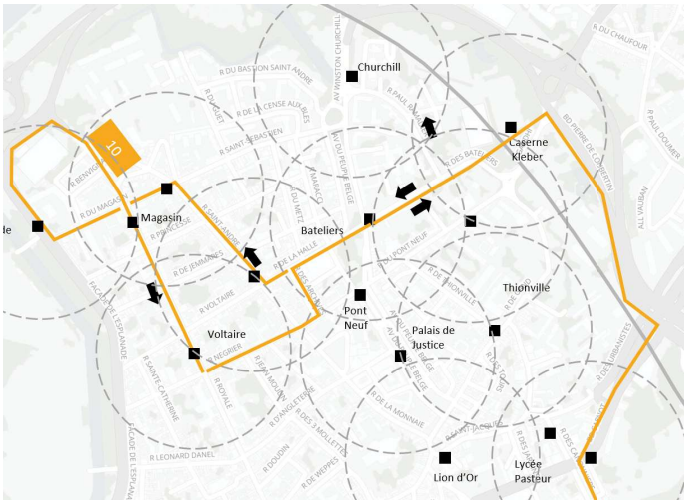
ETUDES DE VARIANTES POUR LA LIGNE 10

La ligne 10 a fait l'objet de nombreux échanges avec les services de la Ville de Lille et de la MEL. Les solutions proposées sont l'aboutissement de ces réflexions mais nécessitent encore des vérifications, notamment sur les girations et les impacts sur la voiries hors périmètre d'étude.

Son tracé reste à arbitrer. Plusieurs scénarios sont à l'étude, chacun répondant à des contraintes spécifiques, parmi lesquelles :

- Des risques de vibrations et de nuisances pour les riverains sur le tronçon est ;
- Un risque de désordres structurels sur les bâtiments en bordure du tronçon ouest ;
- La nécessité de ne pas faire transiter la ligne à travers le parc, tout en maintenant une bonne desserte du quartier ;
- L'objectif de libérer autant que possible la rampe nord-est du Pont Neuf de la circulation automobile, afin de préserver un paysage agréable autour du pont et de ses abords.
- La nécessité de vérifier les girations et impact sur la voirie hors périmètre d'étude (Rue des Archives, Saint-André etc.)





a PONT NEUF À DOUBLE SENS BOUCLAGE PAR LA RAMPE ET LA RUE DU PONT NEUF

\+ Maintien au plus proche du tracé de la ligne et des arrêts existants

\+ Pas de traversée du parc par les bus et optimisation des surfaces végétalisées en pleine terre

\- Problématique désordres structurels sur les bâtiments (tronçon Ouest)

\- Problématique de vibrations chez les riverains (tronçon Est)

\- Pavés patrimoniaux

\- Arrêt Bateliers desservi uniquement dans le sens vers la gare.

b BATELIERS > HALLE BOUCLE À SENS UNIQUE ARCHIVES / SAINT-ANDRÉ

- Sens vers Gare : par la rue des Archives en sens unique
- Sens vers Lomme : par le carrefour Voltaire puis rue de St-André

\+ Libération de la rue du Pont Neuf de la circulation des Bus.

\+ Apaisement du Pont Neuf et aménagement d'un belvédère.

\+ Desserte de l'arrêt Bateliers dans les 2 sens

+/- Traversée du parc par les bus, apaisement plus modéré sur le tronçon piétonnisé à l'angle Halles/Peuple Belge (+ arrêt à intégrer)

\- Carrefour rue de la Halle > St André difficilement compatible (vérifications de la girations et aménagements nécessaires)

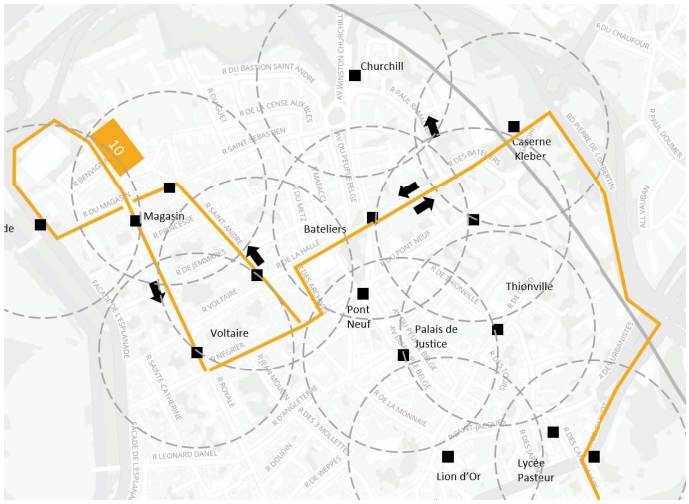
\- Suppressions de stationnement autour de la Halle aux Sucres pour le passage des bus

\- Impact sur la place des Archives à mesurer (espaces piétonniers, reprises aménagements)

\- Pas de desserte de l'arrêt Pont Neuf **(71 montées / 162 descentes)**

> À ce jour, aucun scénario ne répond à l'ensemble de ces critères. Les échanges se poursuivent entre la MEL, la Ville de Lille et l'opérateur des bus « Ilévia » afin de parvenir à une solution partagée et équilibrée.

Légende :
- Arrêt de bus
- Sens de circulation modifié
- Tracé projeté
- Variante
- Tracé modifié



c BATELIER > HALLE PAR ARCHIVES A DOUBLE SENS

- Report de la ligne sur l'axe Bateliers > Halle
- Bouclage par la rue des Archives à double sens

\+ Apaisement du Pont Neuf et aménagement d'un belvédère.

\+ Libération de la rue du Pont Neuf de la circulation des Bus.

\+ Desserte de l'arrêt Bateliers dans les 2 sens

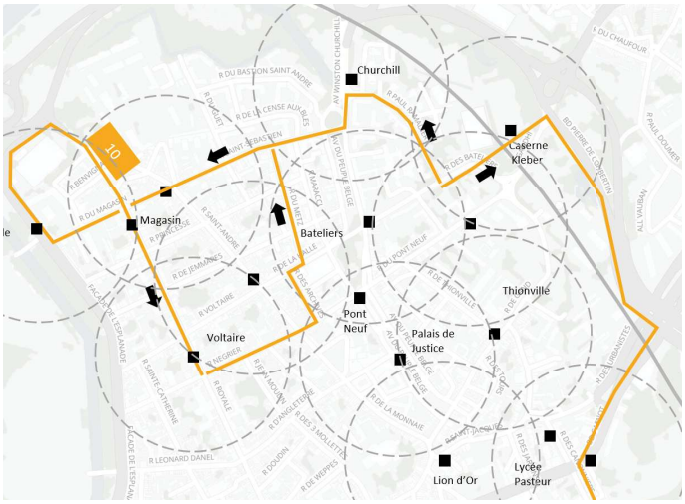
+/- Traversée du parc par les bus, apaisement plus modéré sur le tronçon piétonnisé à l'angle Halles/Peuple Belge (+ arrêt à intégrer)

\- Suppressions de stationnement autour de la Halle aux Sucres et dans la rue des Archives pour le passage des bus

\- 3 girations supplémentaires

\- Impact sur la place des Archives à mesurer (Rogner sur les espaces piétonniers, reprises aménagements)

\- Pas de desserte de l'arrêt Pont Neuf **(71 montées / 162 descentes)**



d SAINT-SEBASTIEN

- Report de la ligne 10 sur l'axe Saint-Sebastien

\+ Apaisement du Pont Neuf et aménagement d'un belvédère.

\+ Libération de la rue du Pont Neuf de la circulation des Bus.

\+ Pas de traversée du parc et optimisation des surfaces végétalisées en pleine terre

\- Complexité du bouclage

\- Pas de desserte des arrêts Pont-Neuf **(71 montées / 162 descentes)** et Bateliers **(33 montées / 266 descentes)**

\- Desserte de l'arrêt Voltaire possible en l'état uniquement dans le sens vers Gare **(85 montées / 162 descentes)**

Positionnement des arrêts de bus

CHURCHILL
Arrêt existant Sud > Nord conservé
Ajout d'un arrêt de bus dans le sens Nord > Sud

BATELIERS
2 Points d'arrêts 'Bateliers'
pour les lignes 10/14 et 50
> à confirmer

PONT NEUF
Arrêt proposé dans les deux sens

PALAIS DE JUSTICE
Arrêt proposé dans le sens Nord > Sud



Stationnement

STATIONNEMENT

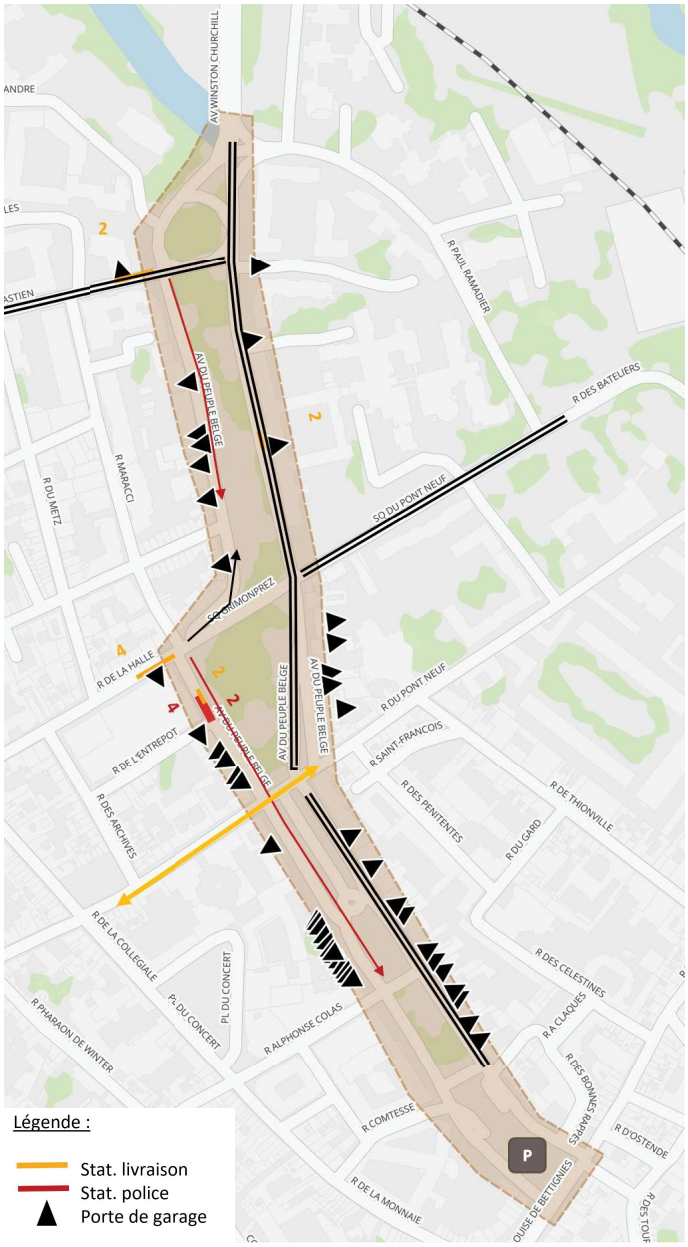
Le stationnement sur voirie fera l'objet d'une réduction significative, avec la suppression d'environ 240 places.

L'accessibilité locale sera préservée grâce :

- Au maintien de zones de livraison, d'arrêts minute et de places réservées (PMR, police, livraisons de fonds, etc.),
- À un jalonnement clair à l'échelle du périmètre élargi, orientant les automobilistes le plus en amont possible vers les parkings en ouvrage à proximité.

NOTE :
Les accès aux stationnements privatifs des proprietées adjacentes au futur parc ont été inventoriées. Les données sur le nombre de stationnement privatifs desservis depuis l'avenue du Peuple Belge seront intégrées au modèles de circulation.

Stationnements	existant	projet	résultat
Réservés Police	6	6	-
PMR	7	7	-
Livraisons	4	5	
Libres	244	0	-244
Arceaux vélos	89	155	+66



Relevé des points d'accès aux parkings privatifs et places réservées

Approfondissements et arbitrages

COLLECTE DES DONNÉES D'ENTRÉE ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES

Une enquête Origine-Destination (OD) a été lancée à l'échelle du périmètre d'étude afin de caractériser les flux actuels et d'estimer les reports de trafic induits par le futur plan de circulation.

Les résultats seront analysés en détail lors de la phase AVP et viendront appuyer les choix d'organisation des flux et permettront d'anticiper les ajustements nécessaires en phase opérationnelle.

POINTS D'ARBITRAGE & APPROFONDISSEMENTS

Plusieurs points restent à approfondir ou à arbitrer lors de la phase Avant-Projet, notamment :

- Les mesures mises en place pour s'adapter au mieux aux périodes de piétonnisation estivale ;
- L'étude de faisabilité de l'inversion des rues Voltaire et d'Angleterre, dans le cadre de l'accessibilité à la place du Concert.
- Le choix du scénario définitif pour le tracé de la ligne 10, y compris les vérifications de girations, gabarits et structures de voirie en dehors du périmètre du projet ;
- Le positionnement des stations de mobilité (arrêts de bus, stations V'Lille, emplacements PMR, zones de livraison) à l'échelle du parc ;
- La mise en cohérence du jalonnement intermodal, incluant la signalétique directionnelle et les marquages au sol ;
- La mise en place de principes de gestion des points durs et de contrôele d'accès éventuels, notamment au niveau des intersections critiques;

Un parc à haute qualité d'usage
Du fonctionnel au relationnel

La réappropriation d'un espace historique au profit de la nature, de la mobilité douce et de nouveaux usages : Combiner haute qualité environnementale avec une haute qualité d'usage.

VALEURS ET VOCATIONS DU PARC

Au delà des services écosystémiques que le parc pourra offrir à la ville, celui-ci devra d'abord être conçu comme un espace à vivre, inscrit dans la ville. Le parc devra offrir les qualités suivantes :

> Accessible
Nous envisageons le parc comme un espace ouvert à tous. Les meilleurs standards d'accessibilité PMR seront appliqués sur l'ensemble du parc. Armature majeure de la mobilité douce, le parc est conçu comme un espace piéton continu, confortable, sécurisé et invitant à la déambulation. En lien avec la mise en place d'une véritable infrastructure de mobilité douce, le parc devra proposer les équipements associés avec la pratique des modes actifs :

- Arceaux vélos
- Bornes V'Lille
- Espace de réparation en libre service

> Ludique :
Le jeu comme facteur d'inclusion, expérience sensorielle, motorique favorisant le bien être physique et psychologique.

> Convivial et social
Espace de rencontre : intergénérationnel,
Lieux pour des animations formelles et informelles
Ouvert à des pratiques individuelles et collectives
Le parc comme podium des pratiques collectives pour des associations, et groupes, amateurs (cours de danse en plein-air, tables pour le pique-nique et les jeux d'échecs, espaces pour les jeux de balles dans le lit du parc etc.

> Saint et actif
Le cadre du parc permet d'offrir une sélection d'équipements sportifs à même de motiver le public à pratiquer le sport. L'offre sera déclinée sur l'ensemble du parc en mixant les lieux de pratique en groupe et plus individuels afin de toucher un public large et variés favorisant les exercices de souplesse plutôt que ceux de la force.

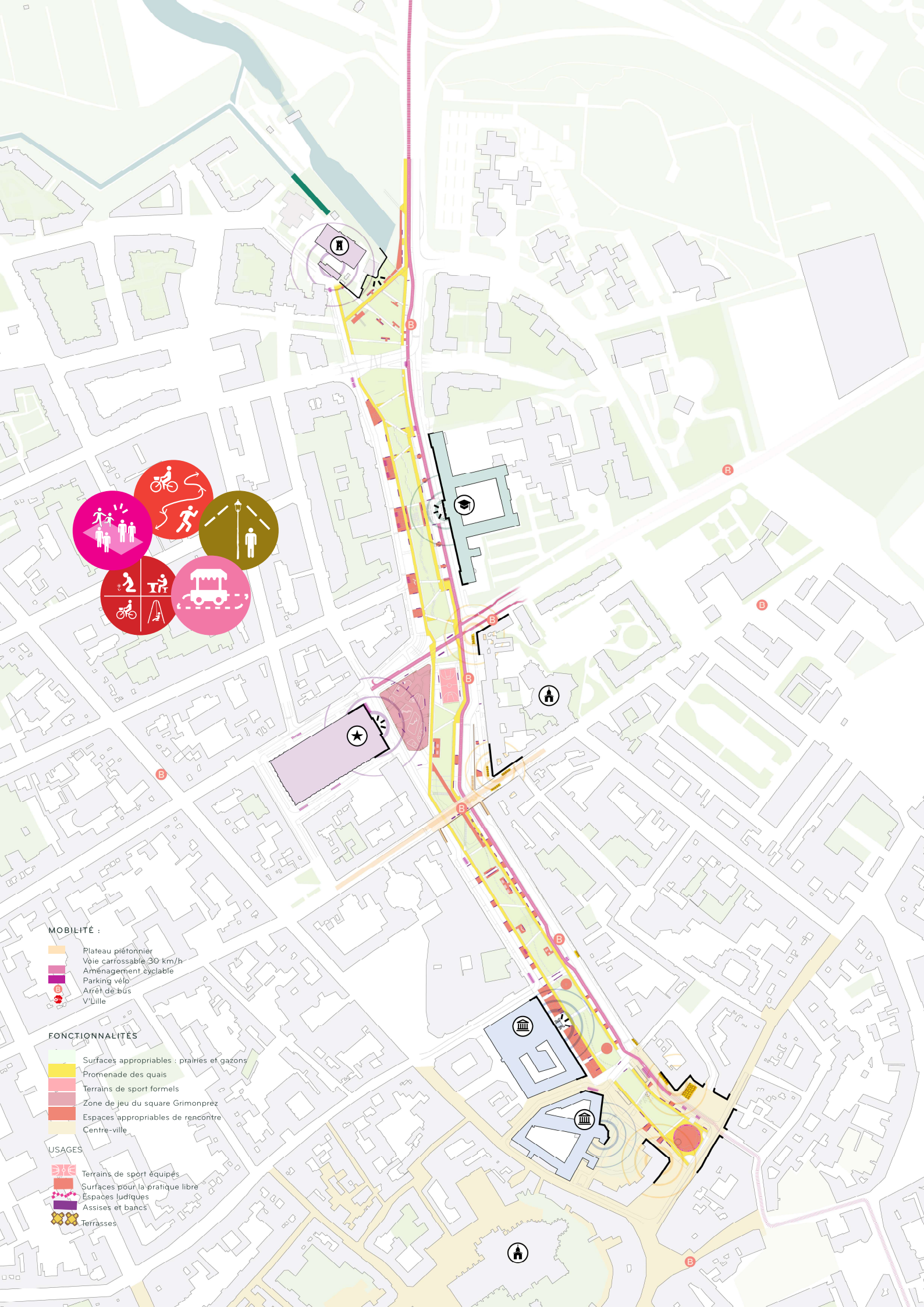
> Culturel :
Repères, identité, histoire
Animation culturelle et événementielle
Mise en valeur du patrimoine et parcours de promenade historiques et touristiques
Participe à l'image du cœur de Lille

> Inclusif :
Concevoir un espace public de qualité, à la fois accueillant, vivant et adapté à toutes et tous, implique une approche fine et multidimensionnelle. Au-delà des aspects techniques, c'est bien une réflexion sur les usages, les ambiances et la cohabitation qui doit guider la conception. Notre démarche repose ainsi sur cinq principes fondamentaux :

- **l'accessibilité** pour tous les publics,
- **la mixité sociale** à travers une programmation intelligente et partagée,
- **le sentiment de sécurité**, en particulier pour les publics plus vulnérables,
- **l'attractivité**, grâce à une ambiance soignée, végétalisée et confortable,
- et **la visibilité**, afin de garantir la lisibilité des espaces et les relations entre les usagers.

Ces composantes interdépendantes forment le socle d'un espace public capable de répondre aux besoins actuels tout en renforçant les liens sociaux, le confort d'usage et l'appropriation collective. Elles guideront les choix d'aménagement détaillés dans les pages qui suivent.

> Support de l'économie :
L'espace du parc s'inscrit naturellement dans le prolongement de l'hypercentre du Vieux Lille. Boutiques cafés et restaurants pourraient prendre le relais des espaces d'activités et terrasses, vitrines, équipements ville


MOBILITÉ :
Plateau piétonnier
Voie carrossable 30 km/h
Aménagement cyclable
Parking vélo
Arrêt de bus
V'Lille
FONCTIONNALITÉS
Surfaces appropriables : prairies et gazons
Promenade des quais
Terrains de sport formels
Zone de jeu du square Grimonprez
Espaces appropriables de rencontre
Centre-ville
USAGES
Terrains de sport équipés
Surfaces pour la pratique libre
Espaces ludiques
Assises et bancs
Terrasses

Stratégie inclusion
Un parc pour tous

UN PARC POUR TOUS

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc, l'**accessibilité universelle** constitue une priorité essentielle, visant à offrir un espace public inclusif et équitable pour tous. Nous entendons créer un environnement où chaque individu, quel que soit son âge, son état de santé ou ses capacités physiques, puisse se déplacer, interagir et profiter pleinement du parc de manière autonome et sécurisée. L'aménagement de larges cheminements, l'absence d'obstacles, des surfaces adaptées, ainsi qu'une signalétique claire et intuitive sont autant de mesures qui assureront la sécurité et le confort de tous les usagers, et qui, au-delà de la conformité aux normes, participeront activement à la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations.

LA PROMENADE MAJEURE DES BORDS DE QUAI

Notre esquisse de projet repose sur la création d'un parc linéaire qui exploite pleinement le potentiel historique et paysager du site. L'élément central de ce projet est la promenade Nord-Sud majeure, qui s'étend le long des anciens quais du canal redécouverts et mis en valeur grâce aux aménagements. Cette promenade représente un colonne vertébrale qui relie et signifie l'ensemble du le parc, offrant ainsi une expérience continue et fluide au cœur du paysage urbain.

Elle crée une connexion forte et lisible entre les différents quartiers et équipements, tout en valorisant la trame paysagère et les perspectives monumentales du site. En longeant les anciens quais, elle rend hommage à l'histoire du canal, tout en intégrant de manière contemporaine cet axe majeur dans l'espace urbain, en offrant une nouvelle perception du territoire.

LES TRAVERSÉES ET PONTONS

Afin de garantir une accessibilité optimale et une continuité dans le parcours, nous avons développés une série de traversées tout au long de la promenade. Ces traversées sont positionnées selon des lignes de désirs identifiées, en tenant compte des adresses des équipements, des connexions avec les rues latérales, des commerces et des principales perspectives paysagères ou monumentales qui jalonnent le site.

Espacées d'environ 50 mètres, ces traversées permettent au public d'accéder facilement au parc ou de le traverser sans devoir effectuer de vastes détours. Elles deviennent ainsi des points de connexion essentiels entre les différents espaces de la ville et du parc de la ville, créant une véritable porosité entre le parc et son environnement urbain immédiat. Ce maillage de traversées renforce l'intégration du parc dans le tissu urbain et favorise la fréquentation des lieux, en facilitant les déplacements quotidiens et en offrant des possibilités de parcours variés.

VOCABULAIRE ET SCÉNOGRAPHIE

L'un des éléments forts du projet réside dans l'expression spatiale des traversées. Ces dernières sont pensées pour être bien plus que de simples points de passage ; elles incarnent la notion de seuil entre deux ambiances : celle de la rive du canal et celle du lit du canal, coeur du parc. Elles se déclinent comme une série de cheminements traités de manière métaphorique inspirés des pontons flottants qui s'élèvent au-dessus de la surface du parc. Cette approche permet de souligner la transition entre l'espace renaturalisé naturel du canal et les espaces plus urbains des quais.

Chaque traversée est marquée par une pierre singulière, qui l'ancre et la connecte à la rive du quai, repère symbolique et signalétique. Ce traitement esthétique participe à la mise en scène du paysage et à la création de points de repère visuels qui ponctuent le parcours du promeneur, renforçant l'identité du lieu et l'expérience sensorielle de la déambulation.

ACCESSIBILITÉ ET GESTION DE LA TOPOGRAPHIE

Les traversées ne se contentent pas de répondre à une fonction de circulation ; elles prennent également en compte la topographie du site. Les traversées sont pensés pour s'adapter aux micro-reliefs, créant ainsi une transition douce et harmonieuse entre les différents niveaux du terrain. Elles permettent de franchir les fossés et les noues latérales qui jalonnent la rive des quais et la promenade et assurent un accès fluide aux différentes zones du parc.

Les traversées permettent l'accès au niveau central du parc, où se déploient les prairies et gazons qui font écho au lit du canal, aujourd'hui réinterprété. Ce choix de niveau permet de maintenir une cohérence avec le paysage environnant, tout en offrant une expérience d'immersion naturelle, dans un espace où la végétation et les éléments aquatiques se répondent.

UNE DYNAMIQUE DE PARCOURS ET DE CONNEXION DANS LE PARC LINÉAIRE

Le projet d'aménagement paysager repose sur une approche pragmatique et poétique de la circulation dans le parc linéaire, avec des traversées stratégiquement positionnées pour assurer une accessibilité fluide et sans interruption, tout en mettant en valeur les relations symboliques entre le parc, le canal et la ville. L'utilisation d'un langage esthétique fort, qui souligne la notion de seuil entre les rives, ainsi que la gestion attentive des micro-reliefs, contribuent à créer un espace public riche et dynamique, capable de répondre aux besoins de tous les usagers tout en respectant l'identité historique et paysagère du site.

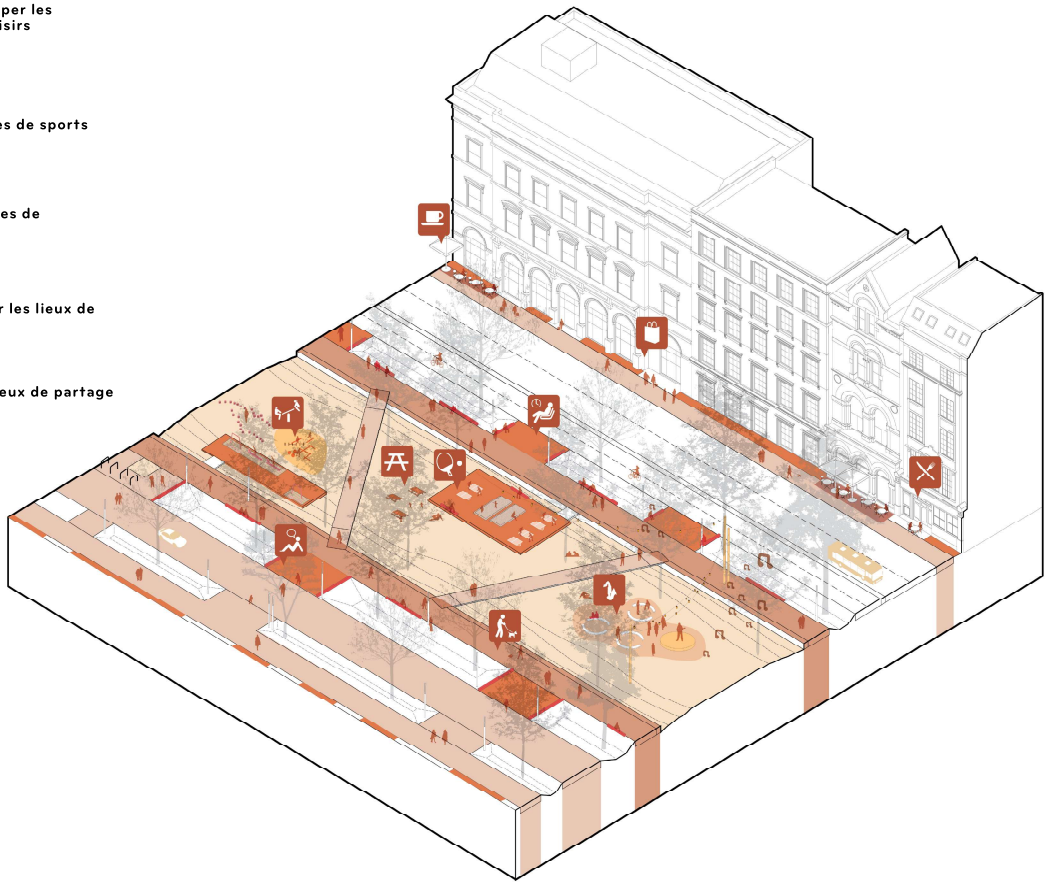
Conserver et développer les espaces de jeux et loisirs

Diversifier les espaces de sports

Renouveler les espaces de commerces

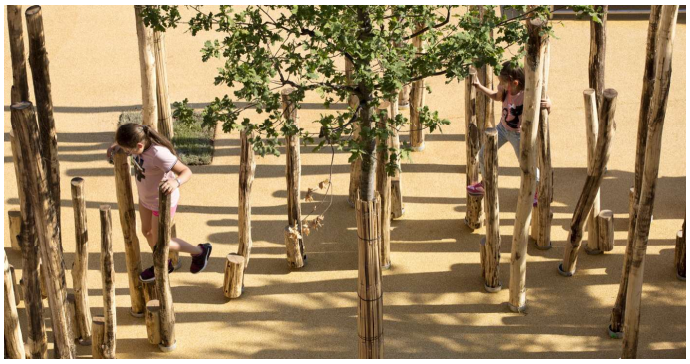
Valoriser et renforcer les lieux de restauration

Offrir de nouveaux lieux de partage



L'ESPACE DU PARC ET DES QUAIS EN PARTAGE :
Activation des rives et intégration des usages dans le lit du canal

IMSPIRATIONS POUR DES ÉQUIPEMENTS LUDIQUES INCLUSIFS









Stratégie usages et programmation
Imagination et activation

Faire vivre le lit du canal et activer la promenade

La création du parc offre l'opportunité de développer une véritable armature paysagère et naturelle en milieu urbain.

PROGRAMMER LA PROMENADE

L'armature de nature ainsi crée se développe de manière à linéaire, propice à la promenade. Afin de rendre les parcours attractifs, le projet propose de démultiplier les opportunités de pause, de séjour et de rencontre sur le déroulé. Une série d'éléments simples, adaptables, et à concevoir avec le public en phase de concertation vont ainsi jalonner les quais.

ACTIVER LE SEUILS ET LES RIVES

Une famille d'éléments sont conçus pour se positionner dans des moments stratégiques dans les parcours, en lien avec les rues adjacentes, les parvis de bâtiments publics, les flux naturels du publics. Il s'agira d'espace de sociabilité de proximité équipés de mobilier de confort et orienté vers la rencontre entre les habitants lors de leurs parcours quotidiens

- **Les chambres des quais**

Ce sont des espaces de pause et de rencontre dans le ruban planté qui accompagne la promenade des quais.

- **Les jardins 'Docks'**

Sur le quai opposé à l'Hospice Général, plusieurs placette sont aménagées pour

FAIRE VIVRE LE LIT DU CANAL

- **La flotte des navires ludiques**

Les navires sont un métaphore évidente de l'histoire du canal. Ils sont placés à quai dans la bande centrale. et en ponctuent le tapis central par leur format léger, flexible et de tailles variables. Le public sera sollicité pour définir ensemble les spécificité de ces modules qui pourront accueillir toute sorte de 'cargaisons' programmatiques. Il serviront de support pour développer des usages conviviaux, ludiques ou sportifs.

- **Le podium sportif**

Le terrain de basket actuel est un espace très bien utilisé. Les aménagements viseront à l'intégrer dans le paysage du lit du canal, à équiper ses rives pour qu'il puisse jouer le rôle d'une scène urbaine potentiellement multifonctionnelle. L'ajout d'assises, de filets pare-ballon 'architecturés' pourront faire de espace un noyau social dans le parc.

- **Le sous-bois récréatif du square Grimonprez**

La mise en valeur de la cathédrale végétale qui couvre le square passe par une reconquête des pieds d'arbres. L'ombrage des arbres est propice à créer un espace accueillant et sécurisé pour l'accueil et le jeux des enfants et des familles. La distinction entre le paysage ouvert, continu et lisible du lit du canal et le caractère intime, introverti et chaleureux du square est renforcé. Des aires de jeux aux matériaux naturels sont positionnées pour permettre l'exploration et la découverte du square jardin.

LES PORTES DU PARC

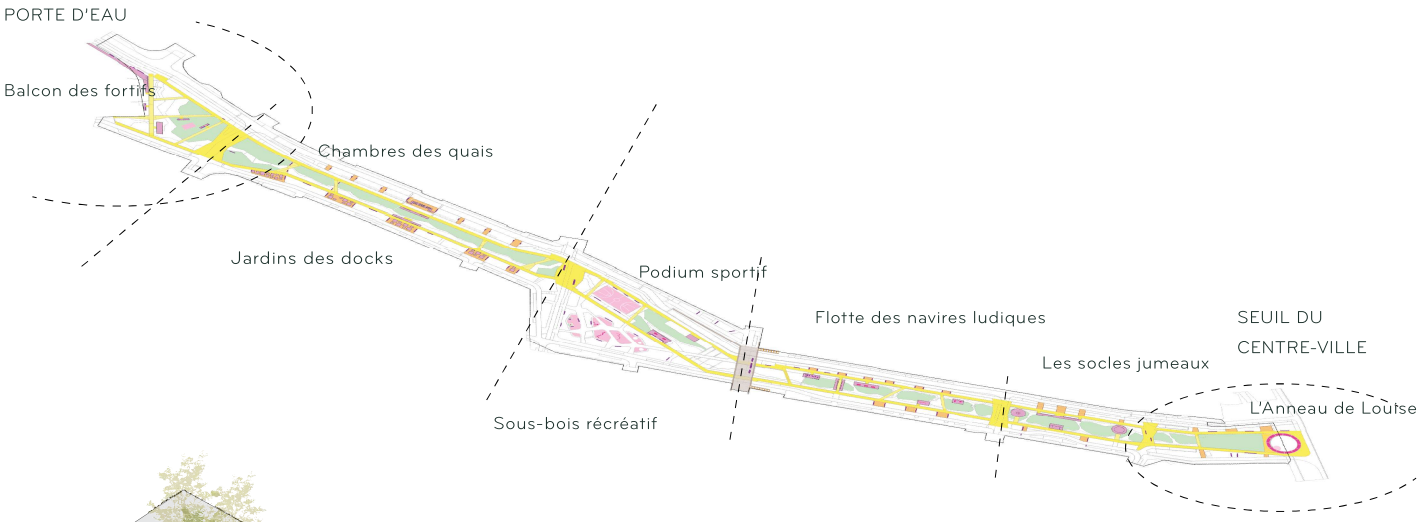
Les séquences de tête sont particulièrement propices à faire du lien avec le contexte de la ville active ou le grand paysage.

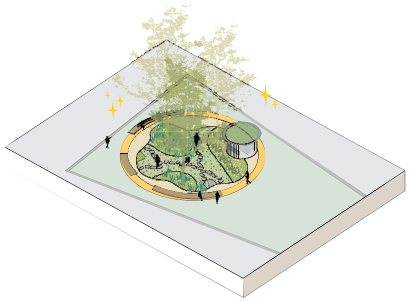
- **Le balcon des fortifs**

Au nord, le parc met en valeur l'usine élévatrice comme un pôle d'attraction signal et une porte vers la nature. Un balcon deck permettra de mettre en scène le passage de la porte d'eau et la liaison vers la ceinture verte

- **L'anneau de Louise**

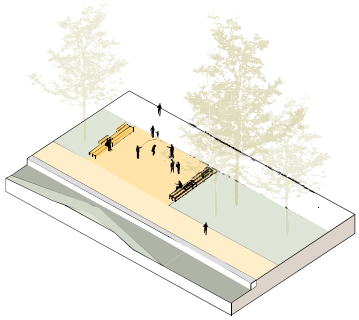
Au sud, c'est un pavillon jardin qui marque l'entrée du parc et articule la transition avec la vieille ville. Il aura une valeur culturelle et sociale et formera un espace de rencontre et de séjour complémentaires au terrasses de la place



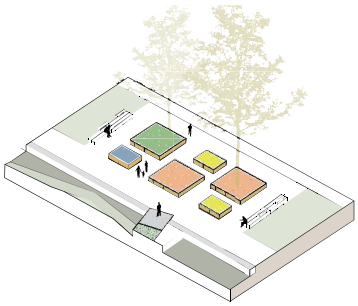


Le parc est ponctué et équipé par une série de dispositifs porteurs de l'imaginaire et de l'histoire du canal qui permettront de générer des opportunités de rencontre, de séjour et d'usages à définir en concertation avec le public.

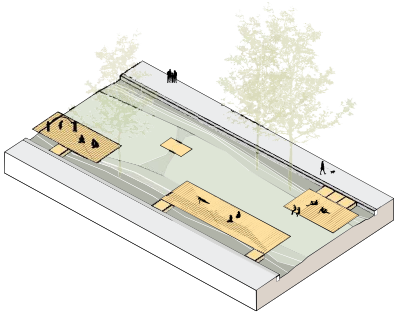
Anneau de Louise
Espace scénographique et social



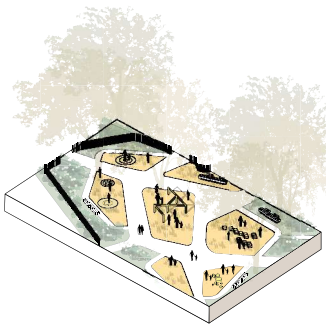
Chambres des quais
Espaces de pause et de rencontre



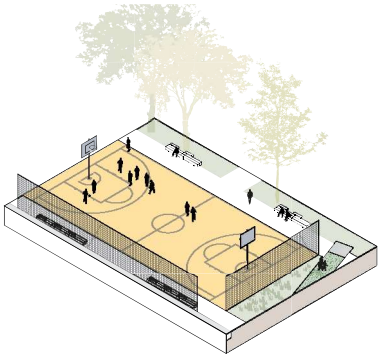
Jardins docks
Sociabilité et espaces de rencontre



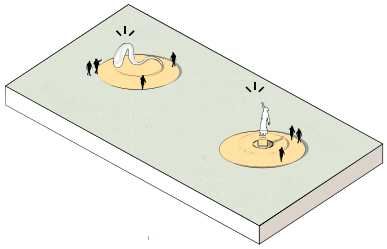
Flotte des navires ludiques
Usages sportifs, ludiques et sociaux



Le sous-bois récréatif
Aires de jeux à l'ombre des grands arbres



Podium sportif
Le spectable du sport en ville



Socles jumeaux
Espaces de programmation artistique

BOÎTE À OUTILS DES 'AIMANTS' PROGRAMMATIQUES

Un parc flexible et évolutif
Saisonnalité et temps long

SAISONNALITÉ

Le parc sera conçu pour permettre des pratiques à toutes les saisons et selon tous les temps. Il formera un vrai espace de vie au cœur de la cité. Afin d'anticiper sur la montée en charge des pratiques individuelles et collectives qui y prendront place, nous proposons de dresser en phase AVP un calendrier 'multicritères' et dynamique.

C'est un outil de programmation collectif et participatif pour inventorier et imaginer les usages du futur parc. Les conditions naturelles (climat, précipitation, régime hydraulique etc.) sont mises en parallèle avec les événements institutionnels récurrents, le rythme des habitants et de la ville. C'est un support évolutif et participatif permettant au public de se projeter sur l'animation et la vitalité du parc.

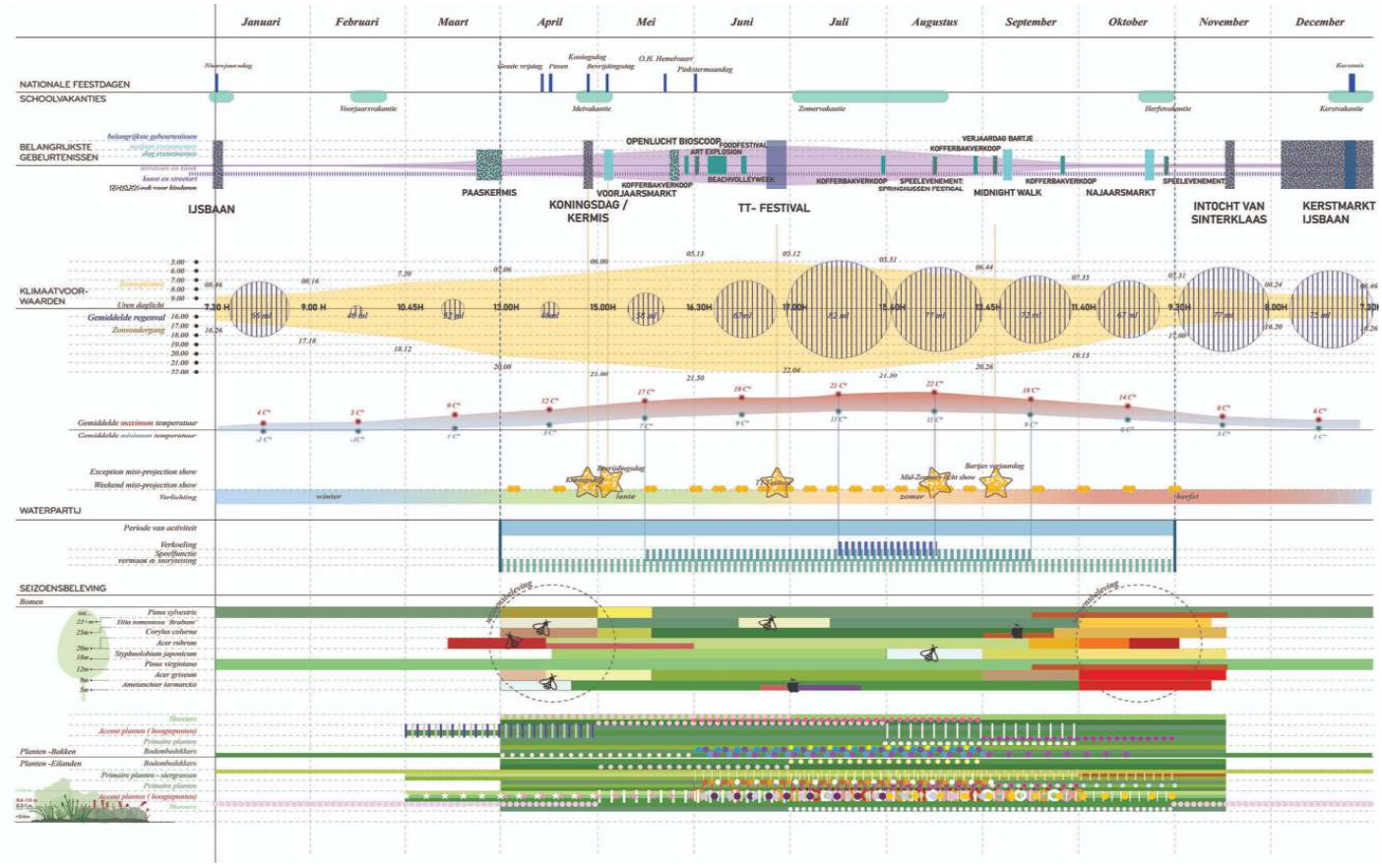
Il pourra être complété au fur et à mesure des rencontres réalisées dans le cadre de la démarche de concertation en inventoriant les éléments de programmes connus ou attendus au coeur du parc et du quartier.

LE TEMPS LONG : FLEXIBILITÉ ET ÉVOLUTIVITÉ

Il est toutefois difficile de tout prévoir avec le risque notamment de surprogrammer le parc. Dans une démarche de flexibilité et d'évolutivité, nous souhaitons développer des aménagements qui soient évolutifs et puissent être amendés, augmentés ou redéployés le cas échéant.

L'armature que forme les grandes lignes du parc avec les quais, et la division de l'espace majeur formera un canevas pour le cas échéant ajouter, compléter ou soustraire des équipements dans le temps. Cela pourra se faire en fonction des retours de la participation sociale et des échanges, de l'évolution des besoins du quartier ou des possibilités d'investissement.

Il s'agira aussi de faire de permettre une évolution du projet sur le long terme, en fonction des capacités de gestion, d'investissement et de portage du projet à court et long terme.



Exemple de calendrier programmatioe

Mise en lumière

Accompagner l'identité des lieux et les usages par la lumière

CONCEPTS ET PRINCIPES

Axé sur la hiérarchisation des valeurs, le rapport entre l'éclairage fonctionnel et l'éclairage d'ambiance doit rester équilibré de façon à créer une image nocturne d'ensemble cohérente, séduisante, agréable et confortable, favorisant la (re)découverte de cette avenue fondatrice de l'urbanisme historique de Lille et transformée en véritable coulée verte, tout en facilitant le lien qu'entretiennent les citadins avec les fonctions et les usages des lieux.

En cohérence avec l'environnement immédiat, différentes ambiances lumineuses seront proposées en fonction de chaque séquence qui compose le parc, des matériaux de sol utilisés, du paysage et du végétal. Nous tenterons d'aborder la lumière urbaine sous tous ses aspects : fonctionnelle, mais surtout esthétique, décorative, signalétique, festive, poétique ou ludique. Dans tous les cas, nous créerons une atmosphère de bien-être, intimiste et sûre.

La mise en place de ce projet d'aménagement urbain et paysager doit permettre de l'inscrire avec de nouvelles forces dans la structure urbaine du centre-ville de Lille, de jour comme de nuit. La disposition des mobiliers lumineux, les hauteurs, les interdistances, les systèmes optiques et les puissances lumineuses seront définis en fonction des espaces et des usages.

La sobriété sera le maître mot. Il faut rester simple et pragmatique, ne pas atrophier l'évidence du propos et du geste paysager par l'emploi de circonvolutions lumineuses extravagantes qui aboutirait rapidement à une cacophonie visuelle.

Ce futur poumon verdoyant sera agrémenté d'un éclairage d'ambiance accentuant la dominante piétonne. Dans tous les cas, la lumière sera de très bonne qualité afin de ne pas dénaturer la nuit la teinte et les couleurs naturelles des matériaux.

ENJEUX ET AMBITIONS

Les enjeux sont multiples et peuvent être définis en fonctions des interventions suivantes :

- Hiérarchiser et adapter les typologies d'éclairage aux différents usages,
- Augmenter la qualité de vie quotidienne des habitants, riverains et usagers, par l'aspect sécuritaire et convivial de la lumière, apportant confort et esthétisme,
- Révéler et renforcer l'identité et la personnalité des lieux,
- Apporter une ambiance générale douce et chaleureuse propice à la promenade, la découverte, la détente et la contemplation,
- Apporter une image nocturne simple, efficace, sobre, suffisamment évocatrice des lieux et pertinente à la lecture et à la compréhension,
- Accompagner visuellement les nouvelles fonctions offertes tout au long du parcours, permettant leurs meilleures identifications et facilitant leurs appropriations,
- Adapter les niveaux d'éclairage en fonction des usages et des habitudes de la ville,
- Limiter les nuisances lumineuses et les impacts sur la biodiversité faune/flore, être vertueux et sobre,
- Introduire la notion de temporalité et de trame noire,
- Facilité l'entretien et la maintenance des installations.

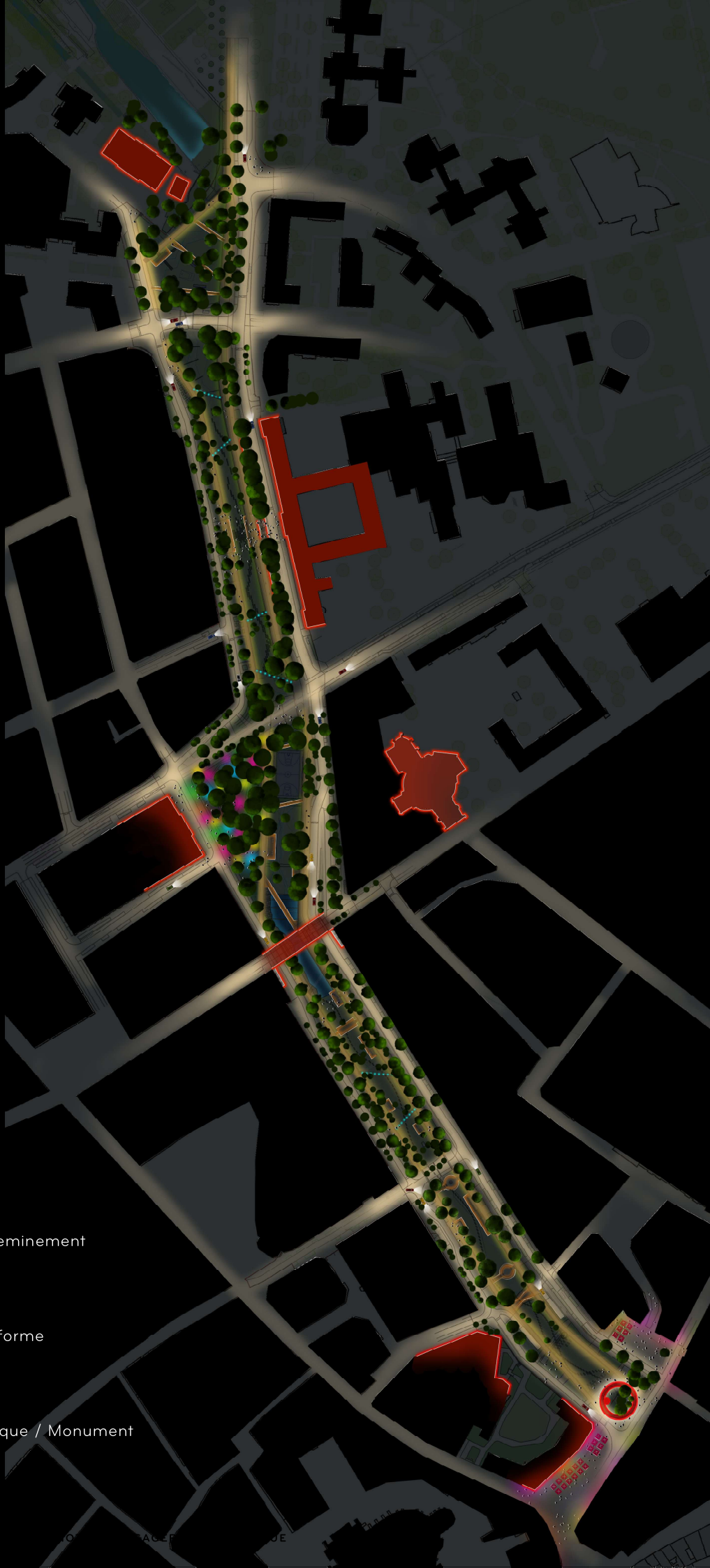
PONCTUER ET RYTHMER LES PROMENADES

Renforcer les cônes de vision et les perspectives visuelles semi-lointaines ou plus rapprochées tout au long de cette coulée verte, grâce à une mise en lumière du patrimoine respectueuse de son histoire et de son architecture.

Ces monuments concernés peuvent être par exemple :

- L'anneau de Louise De Bettignies (chiffré),
- Le Musée de l'Hospice Comtesse et les façades privées (hors périmètre opérationnel)
- Le bâtiment de l'ancien Hospice Général
- Le pont neuf
- L'église Sainte Marie Madeleine (hors périmètre opérationnel)
- La Halle aux sucres
- L'ancienne Usine élévatrice (hors périmètre opérationnel)

D'une manière générale, ces mises en lumière mettront en évidence ces édifices qui deviendront la nuit des éléments «phares» et feront naître chez l'observateur le sentiment que l'avenue du Peuple Belge est historiquement exceptionnelle.



COMPOSITION LUMINEUSE
PLAN SCHÉMATIQUE
(DIALOGUE COMPÉTITIF)

Espace partagé

Desserte

Promenade / Cheminement

Traversée / Plateforme

Patrimoine historique / Monument

La mise en valeur du patrimoine

Les bâtiments historiques et architecturaux



îlot Comtesse



Palais de Justice



Anciens hangars à bateaux



Hospice Général



Dôme de l'église Sainte Marie Madeleine



Usine élévatrice

Hospice général
Premier bâtiment public aussi imposant construit dans la ville en 1743.

Halle aux sucres
Architecture industrielle en brique de la première moitiée du XVXème siècle.

Palais de justice
Bâtiment moderne contemporain composé d'un socle corps de bâti et d'une tour. Seul le socle serait mise en lumière.

Musée Hospice Comtesse
L'essentiel des bâtiments date du XVIIème siècle et ils sont classés MH.

Les façades particulières et bâtiments singuliers





Les façades de la place Louise de Bettignies




Les façades de part et d'autre du Pont Neuf



Les façades historiques en face de l'Hospice Général



Façades particulières classées
'Rang Lillois'

Eglise Sainte-Marie Madelein
Construite à la fin du XVIIème
> Hors projet mais avec des perspectives visuelles importantes

Façades particulières autour du Pont-Neuf

Façades des hangars à bateaux

Façades particulières autour de la place Louise de Bettignies

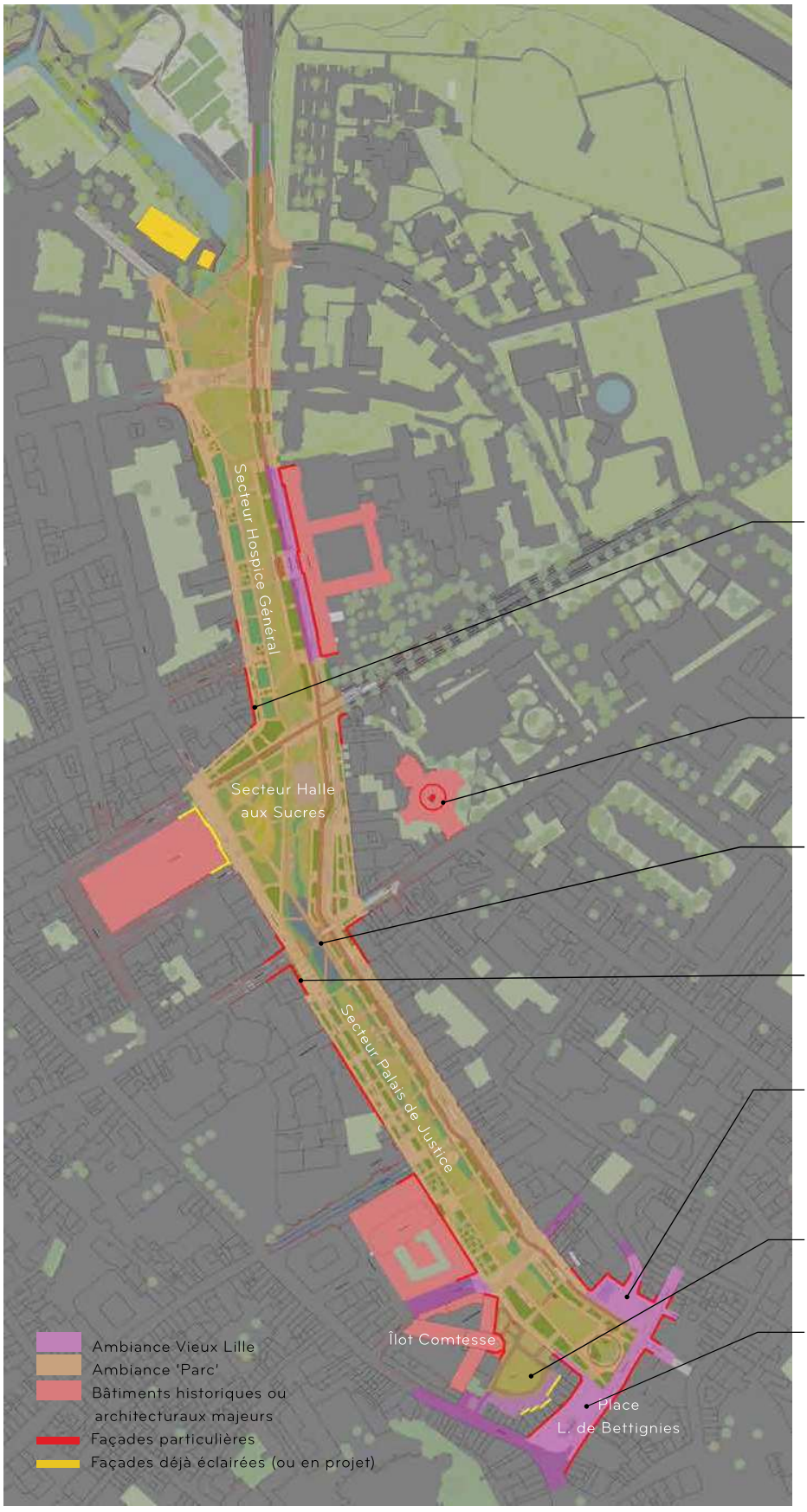
Deux ambiances distinctes : Vieux-Lille et Parc



ambiance 'parc'

ambiance vieux-lille

Plan de composition et intentions



Ensemble de façades particulières classées, petites, collées les unes aux autres, tordues et penchées très décorées, contrastant avec la grandiloquence de l'Hospice Général en face.

La tour lanterne / coupole de l'église Un élément visuel omniprésent et majeur dans la composition nocturne du site.

Mise en valeur du pont à prévoir (très beau garde-corps) en fonction du projet rénovation ou reconstruction.

Mise en lumière des façades autour du pont neuf, «rotule» pour rapprocher visuellement les secteurs Halle aux sucre et Palais de justice.

Lanterne de style en façade (suppression des mâts), continuité de l'ambiance et de la typologie d'éclairage adoptée pour le Vieux Lille.

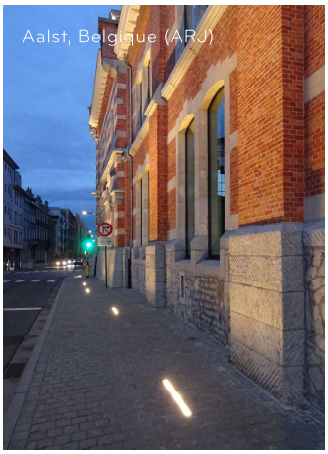
Étendre l'ambiance parc et promenade à l'intérieur de l'îlot Comtesse

Place Louise de Bettignies : Mise en lumière des façades particulières pour marquer le fond de scène de la promenade et appeler visuellement sur cet espace de détente à l'ambiance très animée de bars et de restaurants.

Références

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE


Lyon, Grand Hotel Dieu (ARJ)


Aalst, Belgique (ARJ)


Paray le Monial (ARJ)


Lyon, Grand Hotel Dieu (ARJ)


GroteMarkt à Oudenaarde, Belgique (ARJ)

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET PETIT PATRIMOINE


Place Mosse, Never (ARJ)


Ostende, Eclairage scénographique (ARJ)


Eclairage intégré dans garde-corps


Bruge, Place tZand, mise en valeur des murs (ARJ)


La Doua, Eclairage de balisage des parcours (ARJ)


Eclairage intégré au mobilier urbain, Paray le Monial (ARJ)

Zoom sur l'ambiance 'Vieux Lille' :

L'îlot Comtesse et la place de Bettignies forment des espaces de transition entre Vieux Lille et Peuple Belge. Le traitement du jardin de l'îlot Comtesse forme un point de discussion à développer

Un nouvelle entrée du musée est en cours de réflexion dans le cadre du projet de rénovation. Une rencontre est à planifier avec la MOE pour prendre connaissance du projet et se coordonner sur les ambitions et détails d'aménagement.















En haut : Place Louise de Bettignies, en bas, Hospice Général

Profils de principe

1. Secteur Palais de Justice

Une famille de mobilier lumineux à échelle humaine, dont la typologie d'éclairage s'adapte à chaque espace à éclairer.

2. Secteur Hospice Général

Au droit de l'Hospice Générale, les lanternes de style existantes remplacent le mobilier. La mise en valeur de l'Hospice Général est un élément important dans l'ambiance nocturne procurée au sein de la promenade.





Un mobilier lumineux en lien avec l'histoire des lieux

L'histoire des lieux, ancien lit du canal de la basse-Deûle et de ces quais, donne tout naturellement lieu à l'utilisation d'une esthétique de mobilier lumineux en lien avec la thématique des canaux fluviaux.

Rester le plus discret possible, ne pas gêner les perspectives visuelles du parc et de la promenade, rester à une échelle humaine, sobre simple et intemporel, tout en apportant un confort visuel nocturne et la sécurité des biens et personnes. Ce mobilier lumineux rentre également en résonance avec d'autres éléments en bois du mobilier urbain du projet.

Utilisation du bois pour le mât, l'Accoya, bois de pin radiata rendu imputrescible par un procédé d'acétylation sans toxicité et respectueuse de l'environnement, traité mais non lasuré pour éviter un vieillissement visuel prématuré (pourtant non structurel) et un entretien fastidieux de ponçage et re-lasurage (tous les 3/4 ans).

Sans traitement extérieur ou lasurage, la teinte du bois grisera naturellement avec le temps. La nature reprend le dessus, comme le bois des bateaux, les pontons, les objets du langage maritime. La symbiose s'opère...

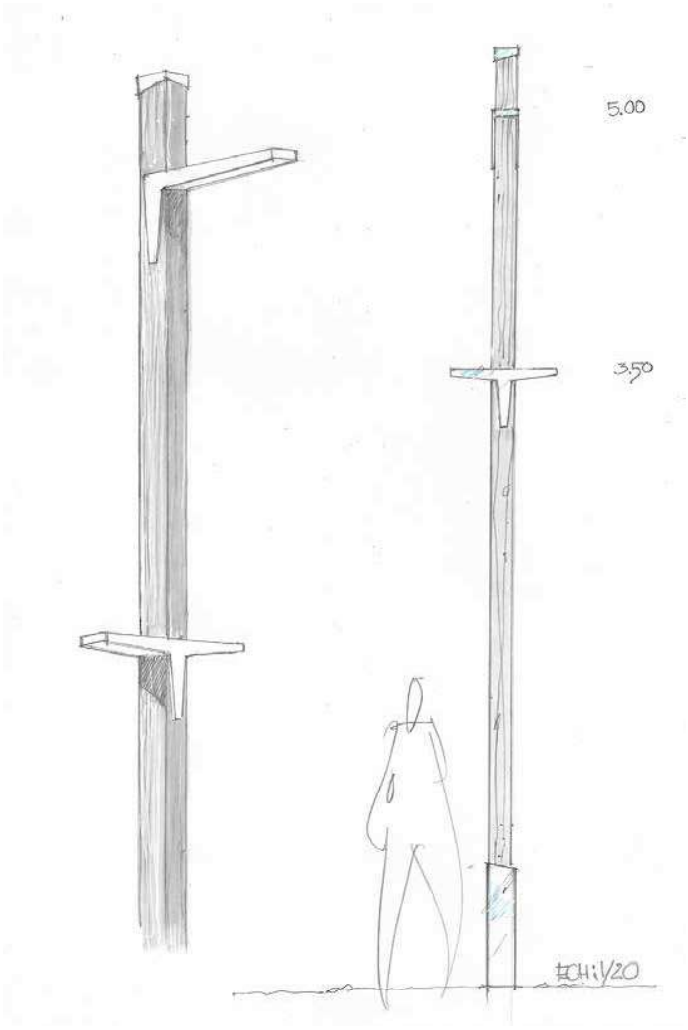
La section carrée du mât, d'assez faible section, 120x120mm, permet d'être en accord avec une intégration parfaite et un mimétisme total avec l'aspect très végétalisé et arboré du projet.

Cette même section carrée permet également d'intégrer facilement des luminaires très fins et leur enjoliveurs métalliques, tout en restant dans ces mêmes proportions.

Du pied du mât à son sommet, il y a unicité dans l'aspect de surface et sobriété des éléments rapportés.
Tout le dessin de ce mobilier est hors normes de part sa finesse.

Le luminaire est totalement encapsulé entre de fines lames de métal découpées sur mesure, aux formes souhaitées, petits enjoliveurs en aluminium anodisés (passivé), teintés bronze, qui créé une identité particulière et personnalisera l'avenue et son esprit parc.

La teinte bronze reste en accord avec la teinte grisée du bois tout en marquant une légère différence.
Même teintées dans la masse, ces pièces métalliques joueront avec les rayons du soleils, les reflets et les sur-brillances, conférant à l'ensemble une image d'objet brut à l'image du monde fluviale.

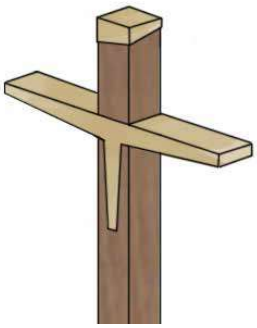




RETOUR SERVICES DE LA VILLE :

La ville ne souhaite pas les drivers en pied de mats, à mettre plutôt en partie haute pour intégrer aussi la prise ZHAGA en top du mât. L'insertion d'un système global de pilotage en haut du mat sera à étudier. JEOL voit avec le fabricant cette possibilité.







Mobilier lumineux de 6,50m ou 5,30m de hauteur, simple ou double feux,à définir en fonction des largeurs de voirie à éclairer.

Mobilier lumineux de 4m de hauteur, simple, double ou quadruple feux, à définir en fonction des largeurs des cheminements et espaces piétonniers, square... et de l'ambiance lumineuse plus ou moins soutenue à apporter.

Temporalité et respect de l'environnement

GESTION, ENTRETIEN, ET IMPACT

GESTION DE L'ÉCLAIRAGE

Il faut distinguer deux types d'éclairage :

- **L'éclairage fonctionnel,** qui apporte un niveau d'éclairage au sol et assure la sécurité des personnes;
- **L'éclairage de mise en lumière**, purement esthétique, mais qui influe également et indirectement sur le sentiment de confort et donc aussi sur celui sécuritaire.

Tous les systèmes d'éclairage proposés, que ce soit pour les éclairages de type fonctionnel ou ceux destinés aux mises en lumière du patrimoine seront indépendants les uns des autres. Pour chaque principe d'éclairage, il sera défini le temps d'allumage et d'extinction, le degré de gradation, voir la saisonnalité.

Pour l'éclairage de mise en lumière :
Principe d'extinctions en fin de soirée :
> A partir de minuit du jeudi au samedi,
> A partir de 22h du dimanche au mercredi,
> Pas de changement saisonniers au cours de l'année.

Pour l'éclairage fonctionnel :
Principes d'une baisse de flux en heures creuses par optimisation du classement photométrique :
> Rues circulées en C4 passant en C5
> Rues piétonnes : P3 ou P4
> Places : P2 (10 lux) passant à P3

ENTRETIEN ET PÉRENNITÉ DE L'INSTALLATION

La pérennité du concept global d'éclairage et de mise en lumière sera assurée par un choix minutieux des matériels à LED, choisies pour leur faible consommation, leur durée de vie élevée et leur compacité permettant un mode de pose étudié et facilitant leur intégration maximale dans l'environnement ou sur les bâtiments ou ouvrages.

Théoriquement, de par les durées de vies élevées des sources, aucune intervention de dépannage ne devrait intervenir à court / moyen terme. Ceci ne dispense pas d'un entretien périodique pour garder les performances optimales de l'installation. En cas de panne matériel, si celle-ci est due à un dysfonctionnement, celle-ci intervient généralement dans la période de garantie fabricant de 5 ans. Au-delà de cette période, la panne intervient généralement lors d'un cas de force majeure, souvent dû à des surtension (réseau / foudre). Des systèmes de sécurité seront placés en têtes ou unitairement en fonction de l'accessibilité. L'ensemble du matériel restera standard aux catalogues fabricants qui en assurent la disponibilité sur le long terme.

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ÉCLAIRAGE

Éclairer mieux ne signifie pas nécessairement éclairer plus, et éclairer juste prouve bien souvent que l'on peut éclairer moins surtout en intégrant le notion de confort visuel.

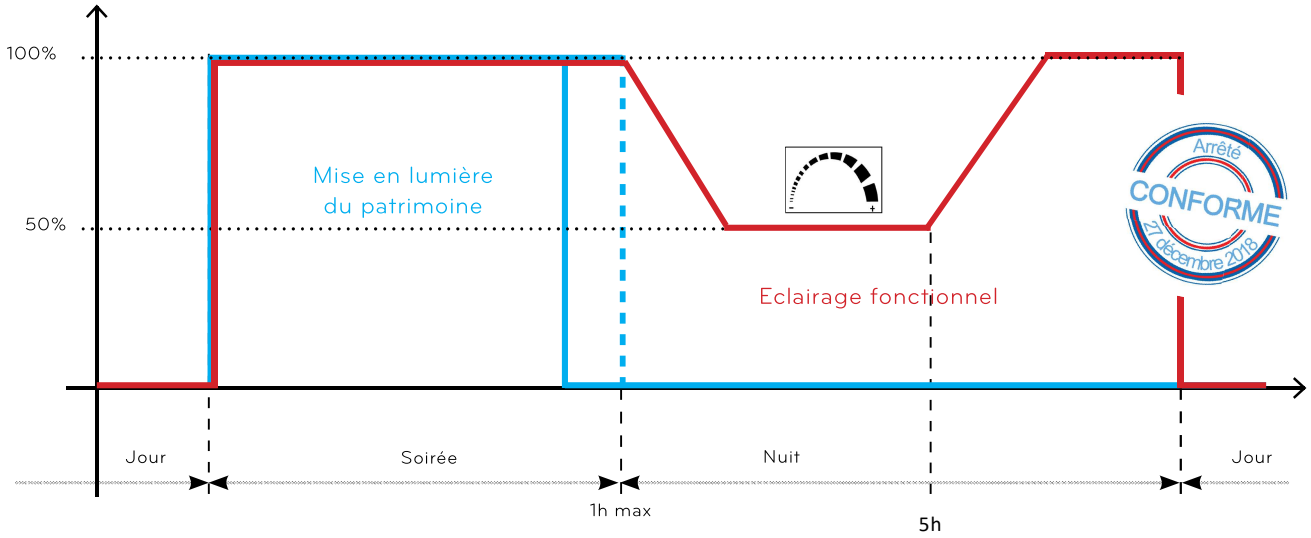
Sensible sur l'impact que la lumière artificielle peut engendrée dans son environnement, nous accorderons la plus grande vigilance au points suivants :

- **Adopter des choix de systèmes d'éclairage moins énergivores** et photométriquement adaptés sont gages de respect de l'environnement, de la préservation de la faune, de la flore et d'une manière générale, de l'ensemble du biotope et de la biodiversité de l'écosystème présents sur cet espace.
- **Réduire les éblouissements** en défilant correctement les sources lumineuses qui permet d'augmenter le confort visuel de l'utilisateur et d'éviter toute surenchère de lumière.
- **Prise en compte des enjeux environnementaux et respect du développement durable** avec la réduction des nuisances lumineuses et la préservation de la biodiversité (respect de la faune / flore) en fonction des saisonnalités (migration, accouplement...) seront les objectifs premiers dans cette étude.
- **Le matériel d'éclairage choisit est très confortable pour l'observateur** et évite au maximum toutes nuisances lumineuses et effets de parasites très perturbateurs grâce aux optiques choisies et aux accessoires utilisés pour qu'il y ait le moins possible de déperdition vers le ciel et être en conformité avec l'arrêté du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses.
- **Respect d'une «trame noire»** par la gestion d'éclairage en utilisant la gradation programmée pour l'éclairage fonctionnel qui s'adapte à la fréquentation, au repos, au respect de la nuit et de l'obscurité, au rythme biologique des hommes et du monde végétal et / ou animal, voir l'extinction de certaines zones plus sensibles.
- **L'extinction des mises en lumière** à maximum 1h du matin, en conformité avec l'arrêté du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses.
- **Temporalité et gestion d'éclairage**, distinction entre l'éclairage fonctionnel et de mise en lumière, gradation, saisonnalité...
- **La standardisation du matériel utilisé**, sa facilité d'entretien et sa «réparabilité» favorise des économies sur toute la chaîne d'intervention et d'exploitation à la maintenance.
- **Enjeu de biodiversité**
  Les températures de couleur qui seront prises en compte :
  > Pour les abords du parc et espaces piétons : 2700 K
  > Pour l'intérieur du parc : 2200 K





AU CŒUR DE LA NUIT, AUX HEURES LES PLUS CREUSES :
- Extinction des promenades (trame noire)
- diminution du flux lumineux sur les abords pour assurer un minimum de sécurité



Le parc, espace par espace
Parcours

Place Louise de Bettignies
Palais de Justice
Pont Neuf
Square Grimonprez
Hospice Général
Usine élévatrice


Rue Paul Ramadier
JARDINS DOCKS
Rue St Sébastien
Rue des Bateliers
PODIUM SPORTIF
Rue de la Halle
HALLE AUX SUCRES
Rue de l'Hôpital
PLACE DU CONCERT
CONSERVATOIRE
PALAIS DE JUSTICE
CATHEDRALE

PLAN MASSE

Place Bettignies :
Ancrer le parc dans la ville

UN ESPACE CHARNIÈRE ENTRE VILLE ET PARC :

Le projet propose de réintroduire une division forte entre les deux rives de la place Louise de Bettignies pour manifester davantage la présence du parc / canal dans la ville. Nous proposons d'étendre le parc au-delà du parking vers la façade sud pour aller chercher et retrouver les espaces de pleine terre à même d'accueillir des plantations arborées pourvoyeuses d'ombre et de fraicheur dans un secteur aujourd'hui très minéral.

L'ANNEAU DE LOUISE

Afin de matérialiser cet espace de liaison entre le parc et l'hypercentre de Lille et de mettre en valeur la relation privilégiée entre l'histoire de Lille et le nouveau parc et ses usages contemporains, nous proposons d'introduire un élément paysager sobre mais singulier. Un espace simple dans sa composition lui permettant d'être appropriable par tous et de venir en appui des usages déjà nombreux de la place Louise de Bettignies.
Un jardin sensoriel, situé en limite Sud du parking souterrain, viendra éveiller les sens par une diversité végétale et des ambiances contrastées d'ombre et de lumière. Il associera bosquets d'arbres en pleine terre et strates végétales mi-haute sur dalle. Un banc circulaire à double assise invitera les usagers et passants seul ou à plusieurs, à s'abandonner à un moment de calme et de contemplation.
Le banc sera conçu comme un élément léger en bois pour bénéficier d'une certaine perméabilité visuelle et éviter les surcharges sur la dalle de parking. La durabilité sera néanmoins garantie par des lattes de bois suffisamment épaisses et en bois local conditionné pour résister aux sollicitations du site. Le tout sera fixé sur des pieds métalliques.

UNE FEMME À L'HONNEUR

L'histoire de cette femme dont la place porte le nom mais dont l'histoire reste méconnue est inspirante et exemplaire. L. de Bettignies fut espionne résistante durant la première guerre mondiale. Elle mit en place un réseau de transmission de messages vers les alliés très efficace mais très risqué à travers le Nord de la France, la Belgique et les Pays-Bas. Arrêtée fin 1915 lors d'un contrôle par des soldats Allemands, elle est repérée alors qu'elle essaye d'enlever discrètement **un message dissimulé sous sa bague** et pour ne pas qu'il tombe entre les mains ennemies. Elle mourra suite à des maltraitances durant sa captivité.

MESSAGES D'HIER ET DE DEMAIN

Au-delà de l'objet architectural et de sa présence dans l'espace, l'anneau recouvre **une fonction métaphorique et symbolique**. Tout comme Louise de Bettignies portait à l'intérieur de sa bague un message caché, les éléments composant le banc pourront accueillir des messages urgents, importants, symboliques ou poétiques. Les messages pourront par exemple être gravées directement dans le bois ou via des plaques métalliques rapportés.
Le processus de rédaction des messages de l'anneau serait l'objet d'un véritable projet de co-création et de participation civique avec le public sous la forme d'appels à écriture, d'ateliers, de liens avec les écoles etc.

LE JARDIN SENSORIEL DE LA REDÉCOUVERTE

Au coeur de l'anneau, un jardin sensoriel formera un espace de fraicheur et d'ombre propice à la rencontre et au séjour. Inséré dans la subtile topographie de la place. Un léger modelé viendra aussi lui apporter un aspect naturel et familier.

INITIER LA PROMENADE DES QUAIS

L'anneau s'intègre harmonieusement dans un socle piéton continu, duquel émerge naturellement la promenade des quais. La prairie centrale, héritée du tracé de l'ancien canal, est étendue pour venir au contact direct de ce socle, renforçant la sensation de continuité paysagère.

Les murs des quais se déploient depuis l'anneau, amorçant le dessin des deux rives qui encadrent le lit central du canal.

A partir de la rue St Joseph, un travail fin sur les rives permet de redonner toute leur place aux piétons et cyclistes. En travaillant la transition du cœur de la place vers les façades, le confort d'usage de la place sera renforcé.
Cette approche rend logique et cohérente la création d'une zone partagée en rive Est, conçue pour inciter au ralentissement des véhicules et des cyclistes. Elle favorise ainsi une cohabitation plus apaisée et plus sûre entre les différents modes de déplacement.

Par ailleurs, cette zone partagée, plus fine que des aménagements séparés, permet l'implantation de plusieurs arbres en bordure nord de la promenade, en limite du parking souterrain. Il s'agit là de la solution pour apporter de l'ombre à cette place fortement exposée en période estivale.

FAVORISER L'APPROPRIATION DU TAPIS CENTRAL :

Le tapis central est cadré par le dessin des quais et souligné par le ruban des massifs plantés de la promenade des quais. Les rives sont équipées de bancs et forment des espaces de cheminement et de séjour accueillant. Ces espaces seront traités en pavage enherbé pour maximiser la gestion des eaux pluvial au sein de chaque micro bassin versant.
Une réflexion poussée sur la composition du sol et la méthodologie de maintien de la pelouse sur dalle sera menée en AVP pour assurer sa survie pendant les mois d'été.


La promenade des quais
Tronçon de zone partagée
Entrées du Parking
La prairie du canal
Aire piétonne
Musée de l'Hospice Comtesse
Le socle piéton
L'anneau de Louise et son jardin sensoriel
L'ilot comtesse en dialogue avec le parc
Les bancs circulaires de l'actuelle place L. dée Bettignies



TRANSITION VERS LE CENTRE VILLE APAISÉ

En rive Est, le tronçon assurant la transition entre la piste cyclable bidirectionnelle et son débouché vers la rue de la Rapine – axe structurant inscrit dans le schéma cyclable 2035 – sera requalifié en zone de rencontre.
Un traitement de sol spécifique, accompagné d'un aménagement paysager en cohérence avec l'ambiance et le caractère patrimonial de la place Louise de Bettignies, permettra de modérer la vitesse des cyclistes à l'approche des terrasses et de la zone partagée avec les piétons et les riverains.

La circulation générale y sera fortement réduite, grâce au nouveau schéma circulatoire expliqué précédemment visant à limiter les shunts interquartiers.

La largeur de cette rive sera également calibrée pour permettre le passage des bus de la future ligne 14, dans un seul sens.
Enfin, la station V'lille sera repositionnée à proximité immédiate de son emplacement actuel, jugé optimal pour assurer la connexion entre les différents pôles du secteur.

Lors des périodes de piétonnisation de la rue de Gand, le nouveau schéma de circulation prévoit la création d'un itinéraire de sortie spécifique.
Une boucle de desserte permet de garantir l'évacuation des véhicules ayant emprunté l'avenue du Peuple Belge en direction du parking du Vieux Lille.

Cet échappatoire emprunte la rue des Bonnes Rappes, puis la rue Saint-Joseph, et assure ainsi une liaison fluide et maîtrisée vers les axes de sortie du quartier.

À la demande des élus, la rive Ouest fera l'objet d'une végétalisation ambitieuse. Le parc sera étendu au plus près des façades afin de maximiser les surfaces de pleine terre et d'optimiser la gestion des eaux pluviales, notamment dans cette zone où la présence du parking rend l'infiltration difficile.

Pour favoriser le déploiement de la végétation, la voie sera requalifiée en aire piétonne, avec un gabarit réduit à 5 mètres, incluant une bande enherbée.
Un accès ponctuel sera toutefois maintenu pour les véhicules de livraison desservant les commerces et établissements de restauration.

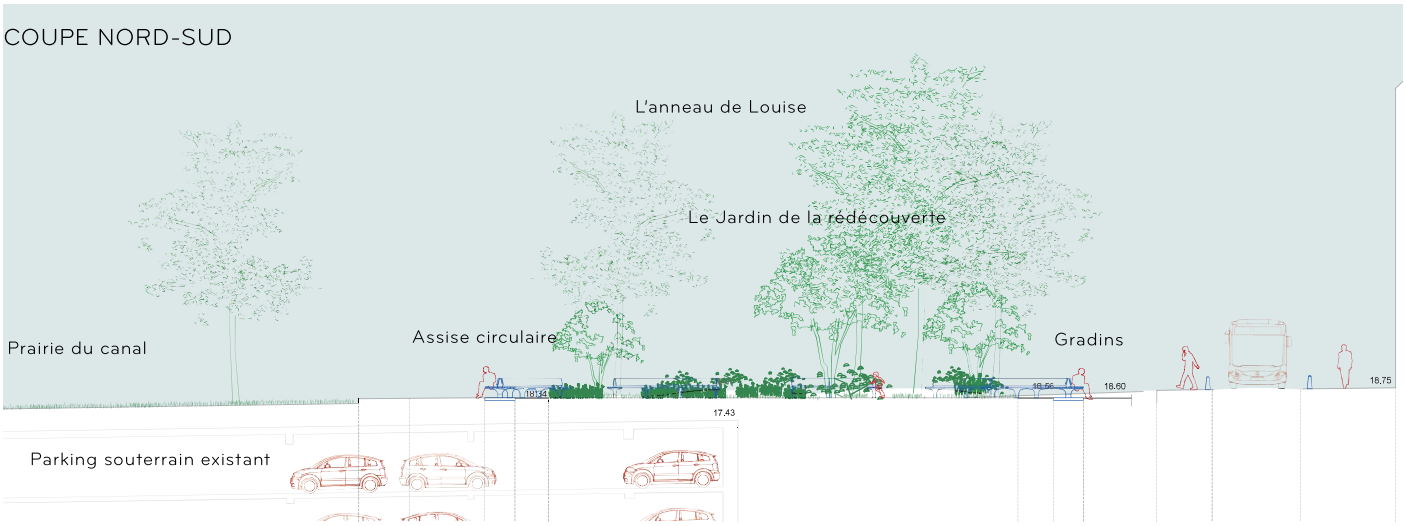


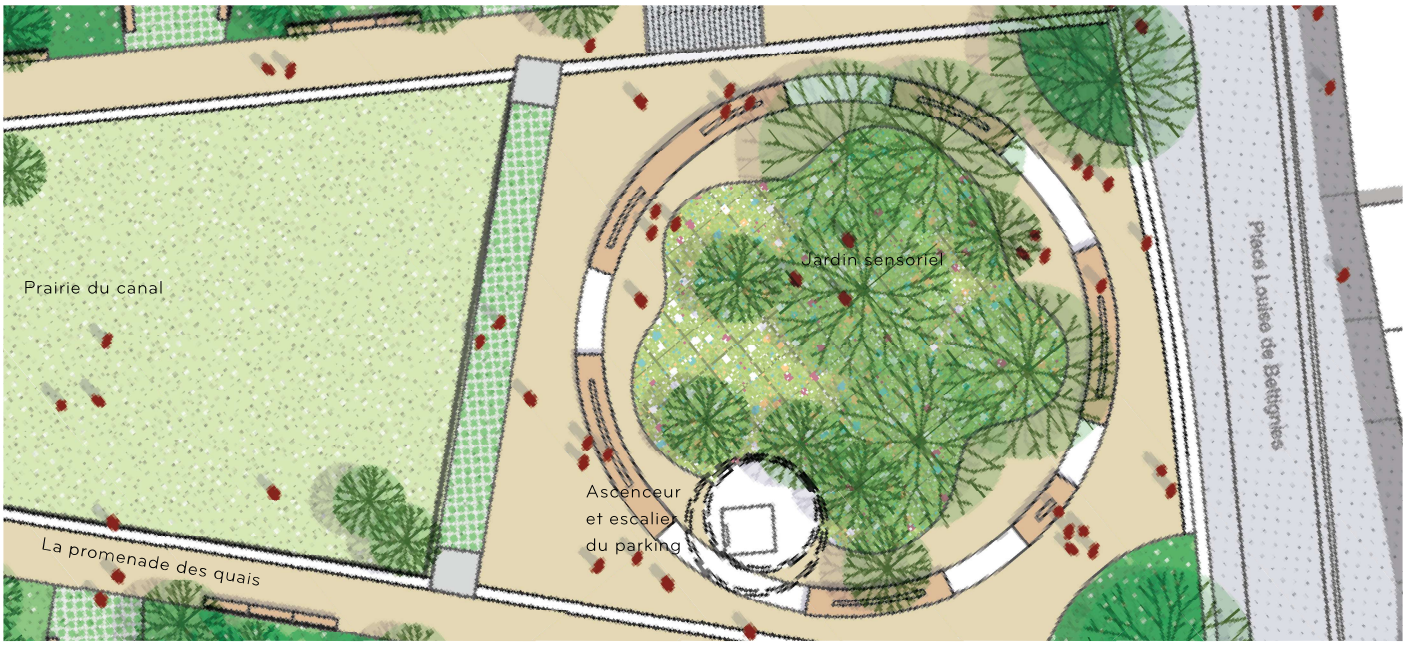
Place du Marché au bois, Courtrai (BE) | OKRA



Lyon_ZAC Confluences





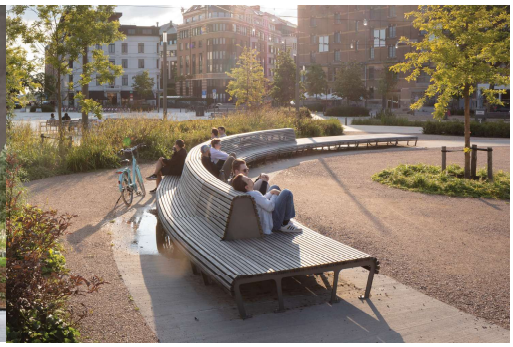




Musée d'art Karuizawa Senju, Nagano, Seibu Group's
†



Sully Morland, Michel Desvigne



Dok Zuid, Antwerpen, ADR Architects

Palais de Justice
Canal à vivre

Dessiner des aménagements sobres et lisibles permettra une appropriation spontanée et une évidence à l'usage.
Le dispositif spatial en bande permet de retrouver l'unité paysagère et urbaine disparue avec le remblaiement et la création de la rampe du Pont Neuf.

LES PROMENADES DES QUAIS : RAPPROCHER AU MIEUX LE PARC DES FAÇADES

Le positionnement des voiries et leur gabarit sont pensés pour maximaliser la présence du parc et offrir des espaces piétons généreux, confortables et sécurisés.

La restauration des quais participe à une mise en scène urbaine et paysagère qui redonne une échelle et une unité à l'ensemble du site. La rive est conçue comme une double promenade linéaire qui se développe sur l'ensemble du parc. Elle forme un fil rouge continue qui associe les parcours piétons, l'expression historique du canal, le système de gestion des eaux pluviales.

Les espaces végétaux des quais sont conçus comme des surfaces généreuses et amples, optimisées pour offrir une gestion des eaux pluviales intégrée.

LE LIT DU CANAL : UNE SURFACE ACTIVE, SENSIBLE ET ACCUEILLANTE À FAIRE VIVRE

Le lit du canal retrouve son échelle monumentale et une nouvelle dynamique d'usage/ Le tapis de prairie et pelouse qui se déroule forme le socle actif du dispositif de gestion des eaux pluviales. En contraste avec le cadre formel des quais au contact de la ville et du bâti, le lit du canal est volontairement plus informel, naturel et spontané :

- Activer et modeler les sols du lit offrira des situations et ambiances végétales diversifiées, du sec au plus humide, de l'espace refuge à la surface appropriable

- La machine hydraulique intégrée va former un paysage vivant et changeant au fil des saisons et du climat. Le dispositif de fossés jardins du lit du canal ainsi que le ruban des noues des quais vont rendre visible la présence de l'eau lors des événements pluvieux.

TRAVERSÉE ET DESCENTES AU CANAL

Les traversées du lit du canal retrouvé sont mise en scène avec attention. Différents registres suggérant des ponts, ponceaux, passerelles sont mis en place. Les ponts sont conçus comme des espaces de séjour à part entière. Les traverses reprennent le format des fragiles embarcadères au contact de l'eau et des navires. Les traversées seront positionnées avec un jalonnement d'environ 50m pour offrir une perméabilité généreuse du parc.

DES RIVES APAISÉES

Conformément au plan de circulation, l'ensemble de la rive Ouest du parc est conçue comme un corridor apaisé et à dominante piétonne. Au niveau du Palais de Justice, celui-ci devient complètement piétonnier depuis la rue Alphonse Colas jusqu'à la place Louise de Bettignies. Le passage sera tout de même garanti pour les engins de défense incendie ou les véhicules de police sur toute la périphérie du bâtiment.

La seule traversée du parc se fera au débouché des rues Comtesse et St Joseph, notamment pour permettre l'accès et la sortie depuis le parking souterrain.
Les bus emprunteront le quai Est du parc. Un arrêt de bus est positionné au droit de la traversée vers la rue Alphonse Colas. Un décroché de la piste cyclable est proposé pour assurer la sécurité des usagers de la ligne. L'aménagement de l'arrêt de bus sera à concerté en phase AVP avec les services de la MEL.

LA CULTURE DU CANAL A DÉVELOPPER

Les socles 'disques' jumeaux existants, témoins des aménagements des années 20 seront préservés et restaurés dans le cadres des aménagements.
La figure de Jeanne Maillotte aujourd'hui solitaire pourra demain dialoguer avec des installations saisonnières sur l'autre socle jumeau. Celui-ci pourra accueillir une nouvelle œuvre d'art, potentiellement sous la forme d'installations artistiques saisonnières. De même, Les rives du parc et les navires ludiques pourront être mis à profit pour développer une programmation culturelle saisonnière ou permanente du parc.


Navire ludique
Piste bidirectionnelle
Promenade des quais
ANCIENS HANGARS À BATEAUX
zone semi-piétonne
Arrêt de bus
CONSERVATOIRE
Rue Alphonse Colas
PALAIS DE JUSTICE
Rue Comtesse
Rue St Joseph
Sortie PK
Entrée PK
Traversées du parc
Navire ludique
Socle Jeanne Maillotte
Parvis piéton
Socle à programmer



PLANTATIONS

La séquence entre les rues Comtesse et Alphonse Colas est l'une des rares à présenter des arbres existants.
Le tracés des voiries et cheminements respectent et préservent ces arbres matures. De futures plantations viendront épauler les alignements existants.
Les plans de réseaux disponibles ne sont pas encore conclusifs concernant le positionnement de réseaux structurant contraignants (chauffage urbain, gaz en classe C). Des relevés complémentaires seront nécessaire pour permettre de valider / affiner le positionnement des nouvelles plantations ainsi que les espace de gestion des eaux pluviales en creux.

LE PARVIS DU PALAIS DE JUSTICE

Le Palais de Justice constitue un des éléments architecturaux et générateurs de vitalité pour le parc.
Son avenir est aujourd'hui incertain mais il semble très probable qu'il restera un marqueur important du paysage de l'avenue du Peuple Belge et un lieu de rencontre privilégié.
Dans cette optique, il est important de venir y proposer, à ses pieds, un espace flexible et convivial permettant d'assouvir les besoins actuels du Palais de Justice mais aussi d'anticiper ses usages futurs.

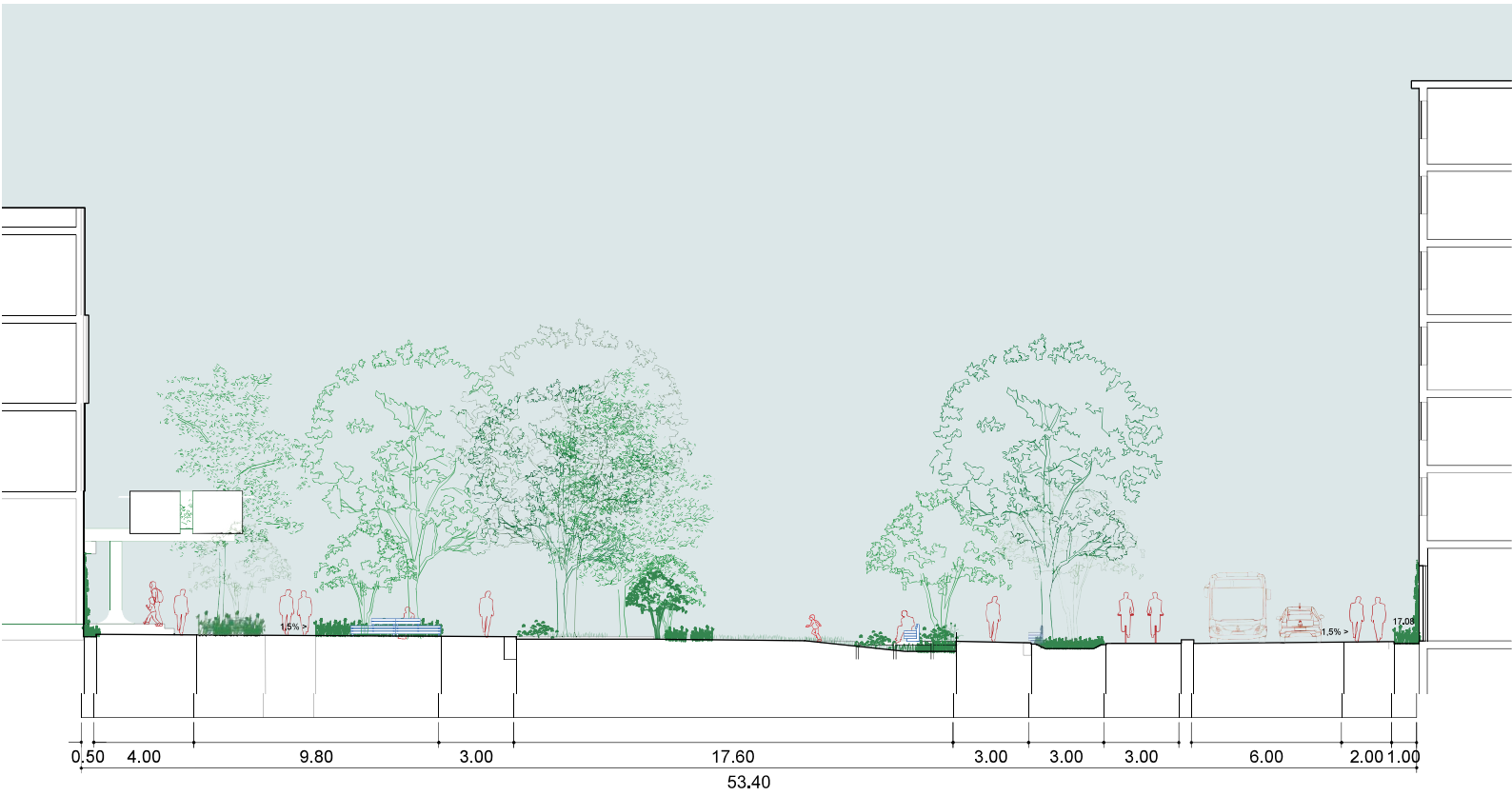
Le parvis est ainsi aménagé comme un espace de rencontre, ouvert vers le lit central du parc, et composé de chambres de verdure et ponctué de bancs.

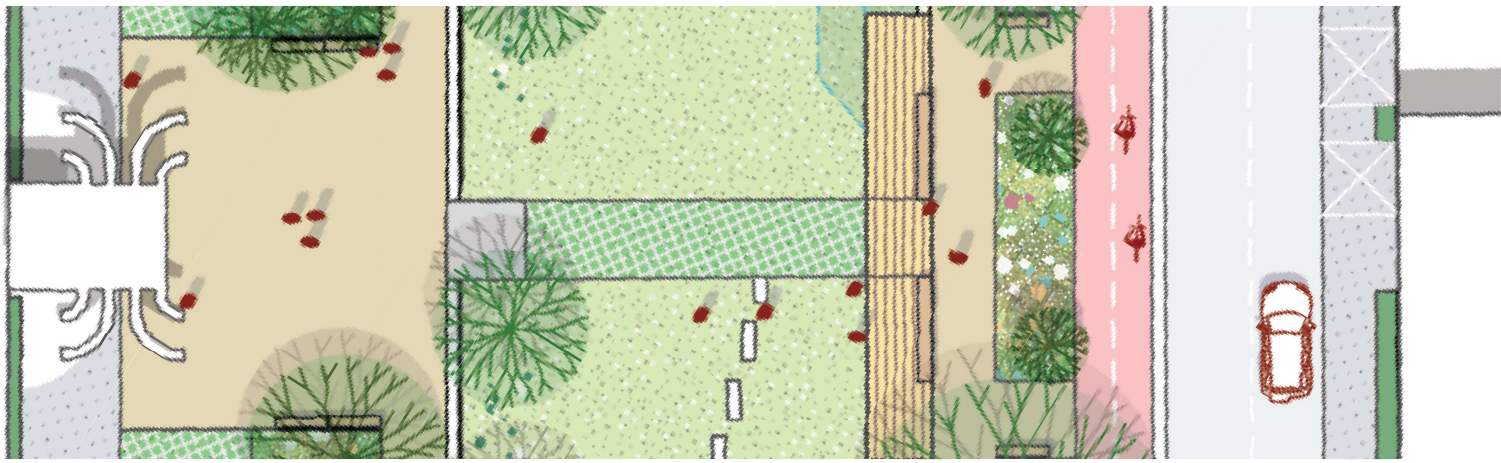
Vincennes_Centre ville, (FR) | Pena



Vincennes_Centre ville, (FR) | Pena







Ecoquartier Andromede, Toulouse (FR) | TREUTTEL GARCIAS



Vincennes_Centre ville, (FR) | Pena



Pont Neuf
La résurgence du canal

ENJEUX :

- Retrouver la continuité spatiale et paysagère du parc de part et d'autre.
- Dévoiler et mettre en scène la présence physique de l'eau au point le plus bas du site.
- Mettre en scène le renouveau du parc et la reconquête du site du canal pour le parc.
- Permettre une connexion physique avec l'eau : plateau/ deck permettant de s'approcher au plus près du bassin

RÉ-OUVERTURE

La transformation de l'ouvrage du Pont-Neuf va permettre de retrouver la lecture de la topographie originelle du site, de restaurer les continuité spatiales, hydrauliques et écologiques entre le Nord et le Sud.

la connexion visuelle disparue et de réunifier l'Avenue du Peuple Belge qui est aujourd'hui coupé en deux, pour n'en faire dans le futur un seul ensemble. Cette ouverture va permettre de retrouver les continuités de l'espace une fluidité des modes doux, comme par exemple donner la place au piéton et vélo de circuler dans une largeur dédié suffisante.
Elle va également permettre d'avoir l'espace nécessaire pour créer des espaces de nature dédiés a la faune, la flore, la trame bleue.

L'ÉCLAT DE L'EAU :

Étant le point le plus bas du site, l'eau va naturellement venir s'écouler, longeant les bords des quais de l'ensemble du parc pour venir créer en son centre, sous le pont, un jardin d'eau, mémoire du canal révéler.

Cette mise en scène va permettre une fraîcheur en été et un stockage des eaux en hiver, tout en permettant aux usagers quels qu'ils soient de reconnaître l'histoire de ce lieu et de rendre sa majesté au Pont-Neuf. Depuis ce point, central sur l'Avenue, le parc est révélé comme un tout, fluide, venant s'écouler dans la ville.

Le bassin sera divise en plusieurs zones :
- Une partie centrale étanche en eau permanente
- Une zone baptisée 'estran' permettant un volume de marnage et une gestion intégrée des eaux pluviales
- Une série de bassins de phytorémédiation en cascade, plantées d'essence absorbant les polluants
- Il sera alimenté par le nord via une noue puisant dans une cuve enterrée placée sous le terrain de sport et récupérant les eaux pluviales des toitures. Un circuit de bouclage permet un mouvement de l'eau et une oxigénation du bassin nécessaire pour l'équilibre écologique.

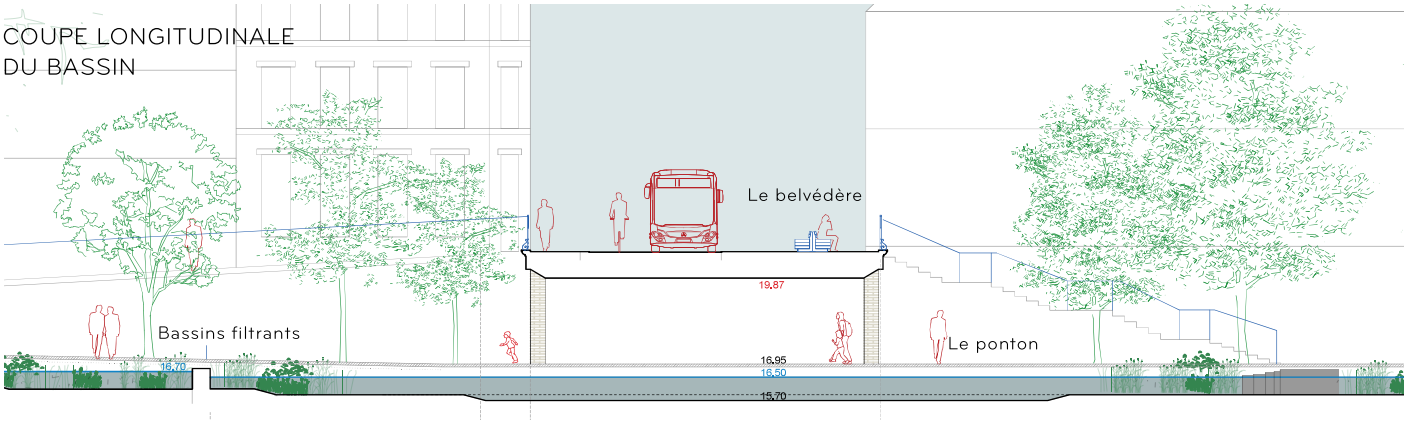
UN BALCON SUR LE PARC :

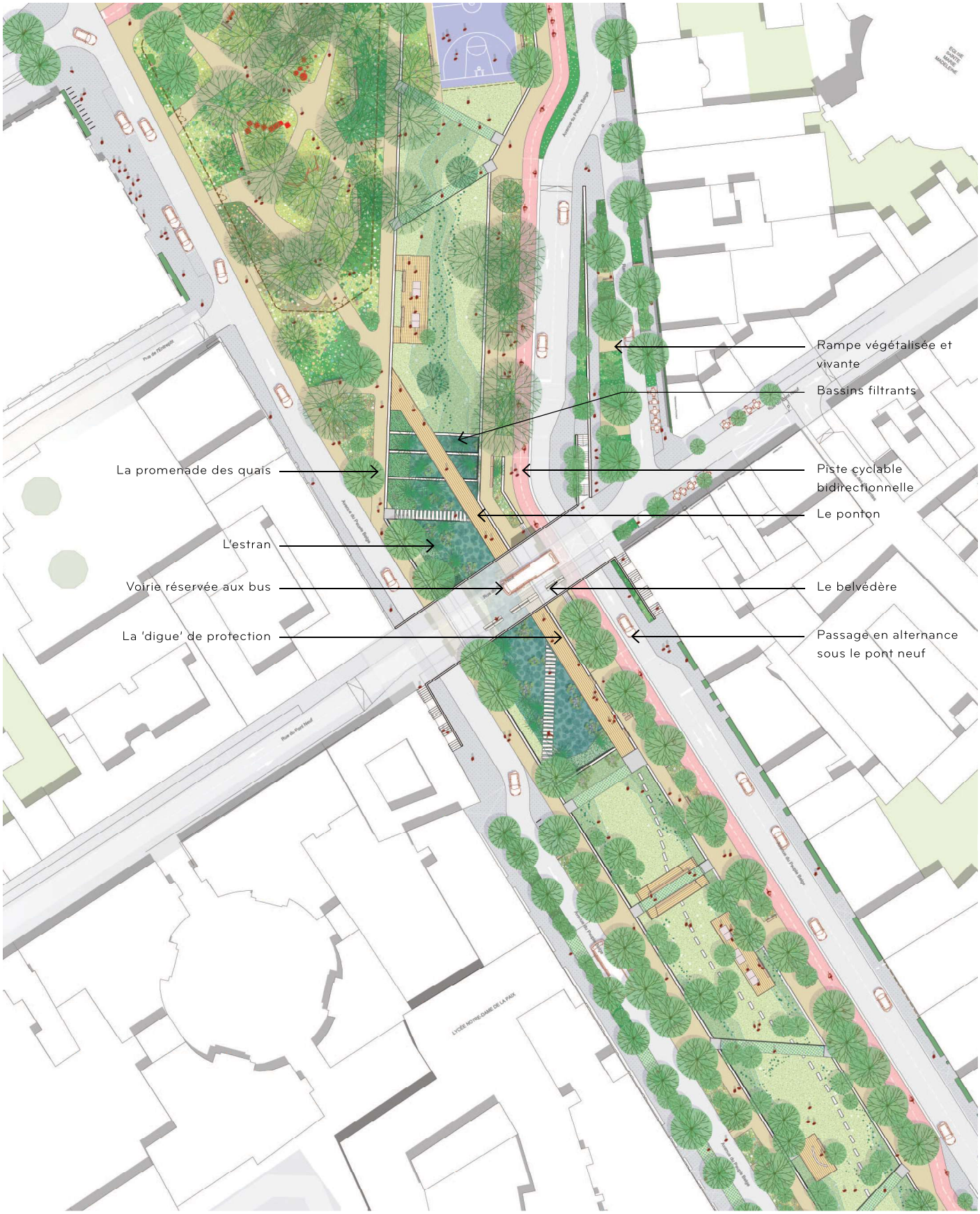
Depuis les hauteurs du pont, le parc se révèle sous un nouvel angle et crée un jeu de regards utilisant la topographie du lieu.
Le schéma de transport en commun n'étant pas encore arrêté, l'orientation de l'aménagement du pont neuf sera surement à adapter lors des prochaines phases du projet.

Toutefois, la circulation sur l'ouvrage devrait être libérée de la circulation générale, apportant un réel apaisement pour les piétons. Les trottoirs de part et d'autres seront programmés selon la largeur résiduelle disponible. Si l'espace est suffisant, un belvédère équipé de bancs sera créé avec vue vers le Sud et le centre historique. Il pourra s'articuler aussi avec l'arrêt de bus pour permettre aux usagers de la ligne de profiter du paysage du parc au cours de leurs trajets quotidiens.

Au nord, la continuité retrouvée avec le square Grimonprez va permettre de mettre en réseau les nouveaux lieux de détente et d'agréments dans une évidence des parcours.

Le garde corps existant sera conservé et rénové dans le cadre du projet. Certaines pièces rapportées sans égards à l'histoire du pont seront remplacés.




Rampe végétalisée et vivante
Bassins filtrants
La promenade des quais
Piste cyclable bidirectionnelle
Le ponton
L'estran
Voirie réservée aux bus
Le belvédère
La 'digue' de protection
Passage en alternance sous le pont neuf



DES RIVES DIFFÉRENCIÉES

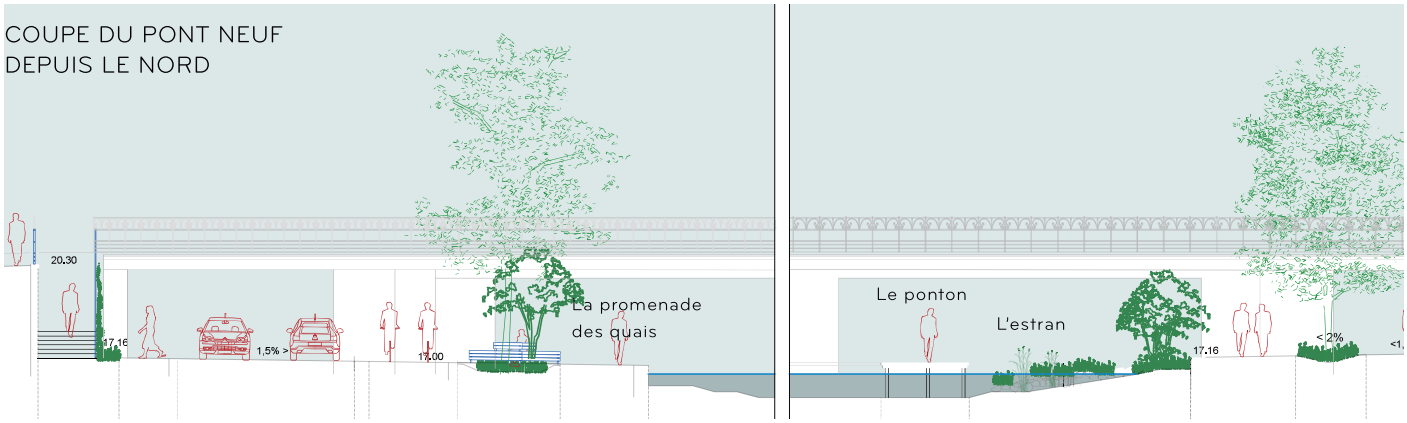
La promenade des quais s'insère entre les piles conservées et renforcées. Les rives du bassin présentent deux ambiances contrastées :

- À l'Est, le deck met en valeur la continuité de la promenade Nord-Sud et offre un espace de séjour confortable et invitant. Le 'ponton', en léger surplomb du bassin, crée un contact direct entre les usagers et le plan d'eau. Du mobilier de détente, positionné en retrait, viendra compléter cet aménagement propice à la pause et à la contemplation.
- À l'Ouest, la rive prendra un caractère plus naturel et permettra d'assurer une continuité écologique de part et d'autre du bassin. Cette rive, que l'on pourra appeler 'estran', remplira plusieurs fonctions. Elle sera traitée comme un espace de biodiversité plus sauvage pour permettre l'épanouissement de la ripisylve et de la faune associée et sera perméable, à la différence de la partie centrale du bassin. Elle jouera aussi le rôle de zone de marnage pour tamponner puis infiltrer les eaux pluviales d'une partie du parc et éventuellement des toitures limitrophes.

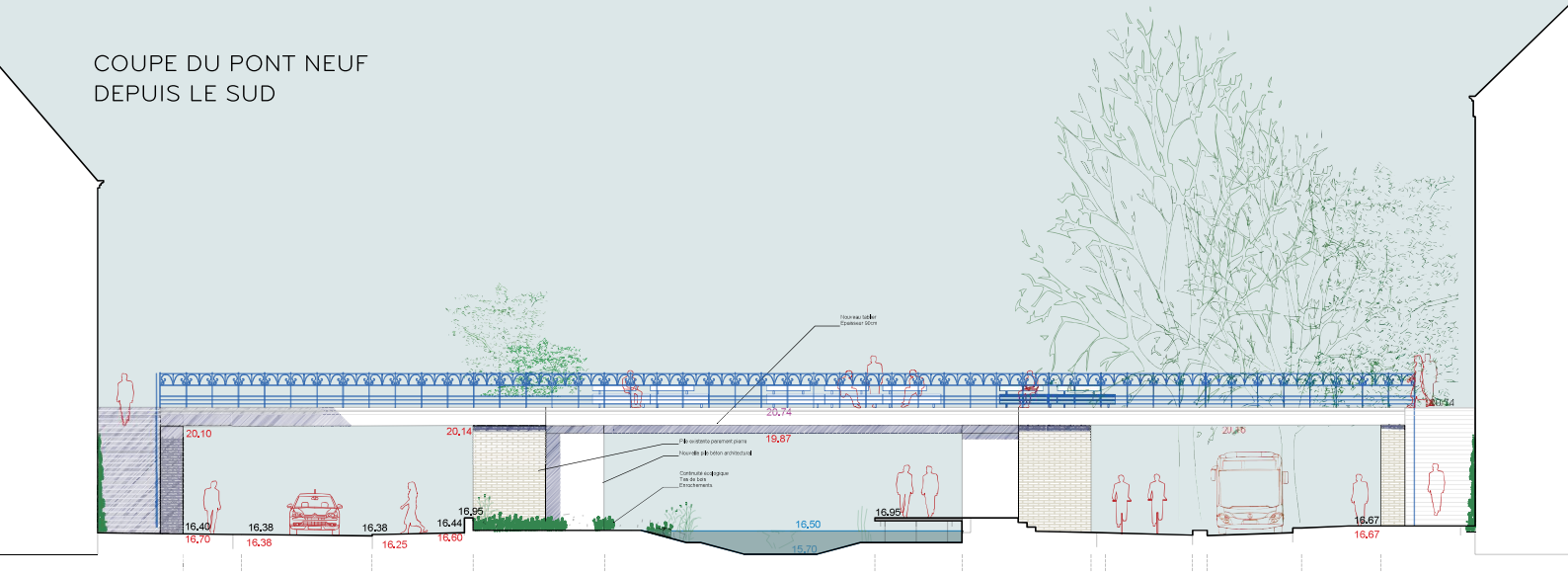
LE PASSAGE DES TRÉMIES

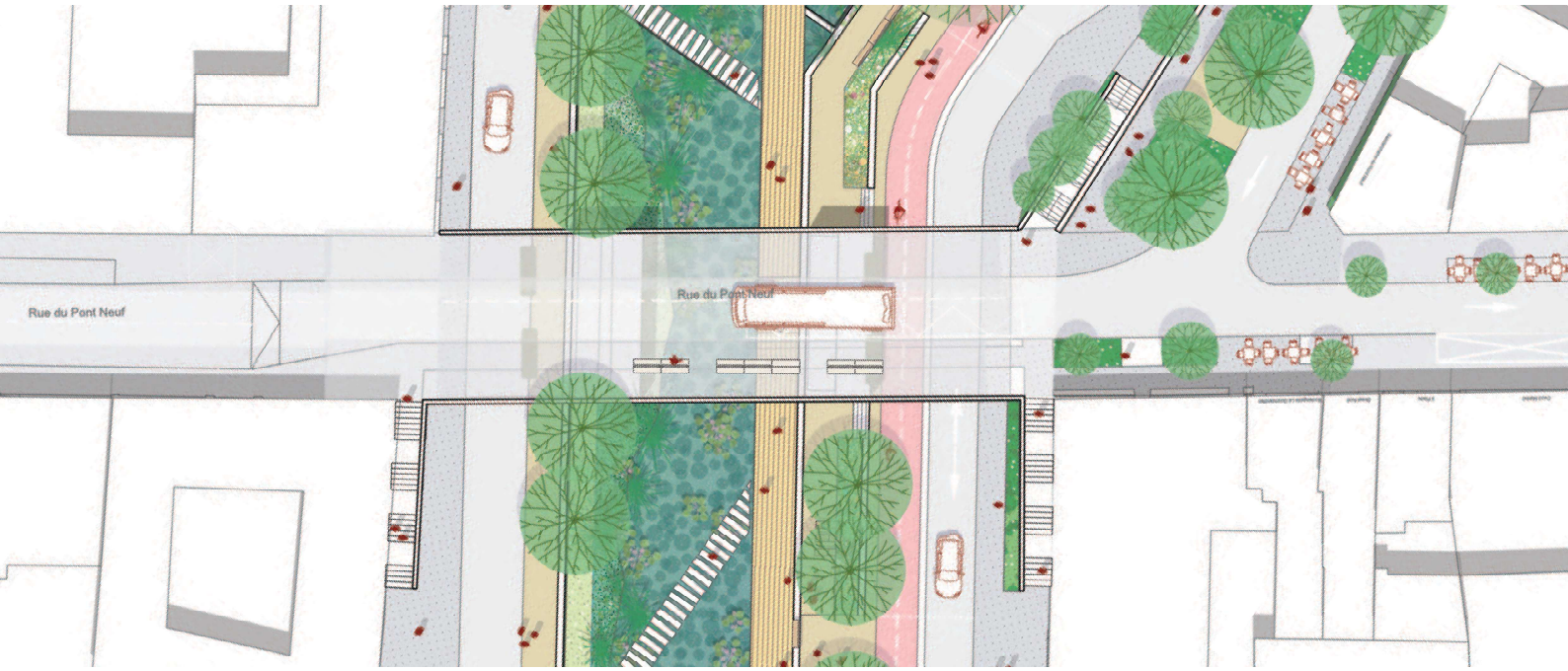
Les piliers du pont neuf étant conservés dans ce scénario, l'espacement entre les piliers et les culées de part et d'autre est relativement limité.
La largeur de la travée Est n'est pas suffisante pour y insérer le profil courant de la voirie Est, composée d'une voie à double sens avec passage des bus dans un sens, la piste cyclable bidirectionnelle et les circulations piétonnes. Suite aux échanges avec les services techniques de la MEL et de la Ville de Lille, il a été proposé l'aménagement d'une écluse à feu permettant le passage en alternance des véhicules. Le positionnement des feux ainsi que le régime mis en place seront à étudier dans les prochaines phases.

La trémie Ouest étant épargnée de contre sens et de piste cyclable, bénéficie d'une largeur suffisante pour le passage de la voie à sens unique et de trottoirs confortables pour les piétons.



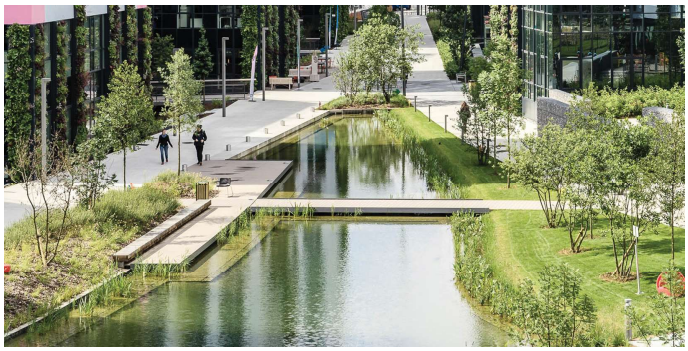
COUPE DU PONT NEUF
DEPUIS LE SUD







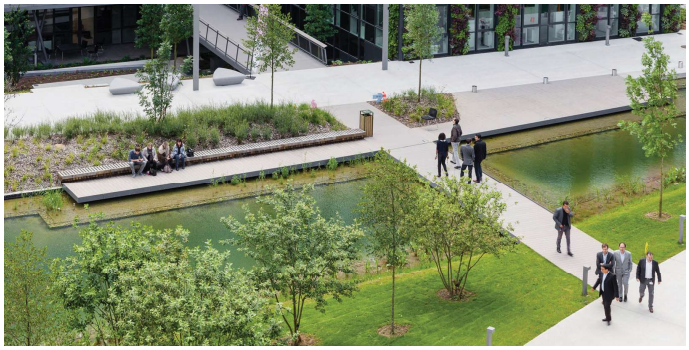
Jardins de la BBC, Londres | Gillespies



Campus Orange_Chatillon | Florence Mercier



Quai Rive Gauche Rouen | In Situ



Campus Orange_Chatillon | Florence Mercier

La main à l'ouvrage

Retrouver la topographie originelle du canal et la transparence de l'ancien ouvrage.

METTRE LA MAIN À L'OUVRAGE

La suppression de la rampe existante va permettre de retrouver la continuité topographique, visuelle et écologique de l'ancien canal. Le parti-pris architectural du pont consiste à rendre visible les différentes composantes de celui-ci et l'acte de démolition de sa partie centrale. Pour la construction de la nouvelle travée centrale, des fondations indépendantes seront nécessaire en parallèle des piles existantes conservées. Les nouvelles structures qui remplacent les éléments démolis sont conçues en 'analogie' avec l'existant mais seront clairement lisibles comme une couche temporelle nouvelle apportée à l'ouvrage.

APAISER LA RUE DU PONT NEUF

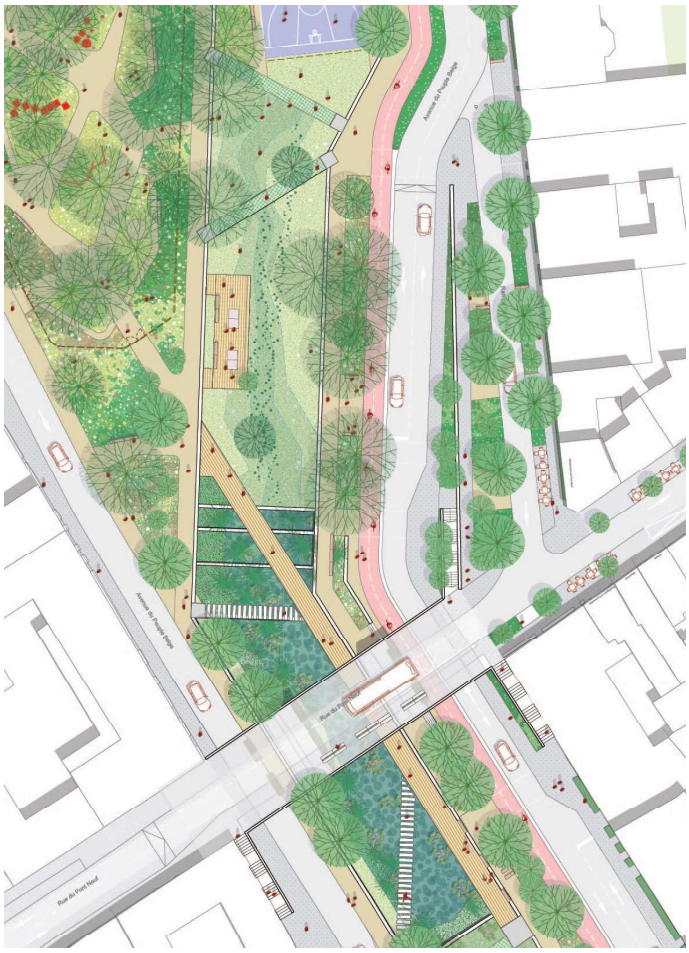
Avec le schéma de circulation envisagé, la rue du Pont Neuf sera dédiée fermée à la circulation courante pour être réservée aux TC et cycles. La ligne 10 uniquement pourra passer par le pont neuf, selon le scénario retenu. Dans le cas d'une circulation à double sens des bus, une écluse à feu est proposée pour optimiser la largeur du trottoir Sud. La diminution significative de la largeur de chaussée permet d'envisager des espaces piétonniers généreux, sécurisés et confortables. L'emprise du tablier sera ainsi redistribuée pour élargir sensiblement les trottoirs et générer côté Sud **un** belvédère accueillant pour profiter de la vue vers le centre ancien. Dans le cas de la création d'une écluse à feu, les arrêts de bus seront déportés de part et d'autre du pont neuf. Sans écluse à feu, les arrêts de bus seront positionnés sur le pont neuf pour permettre aux usagers de la ligne de profiter de la vue surplombant le parc.

FAIRE REMONTER LE PARC PAR LA RAMPE NORD

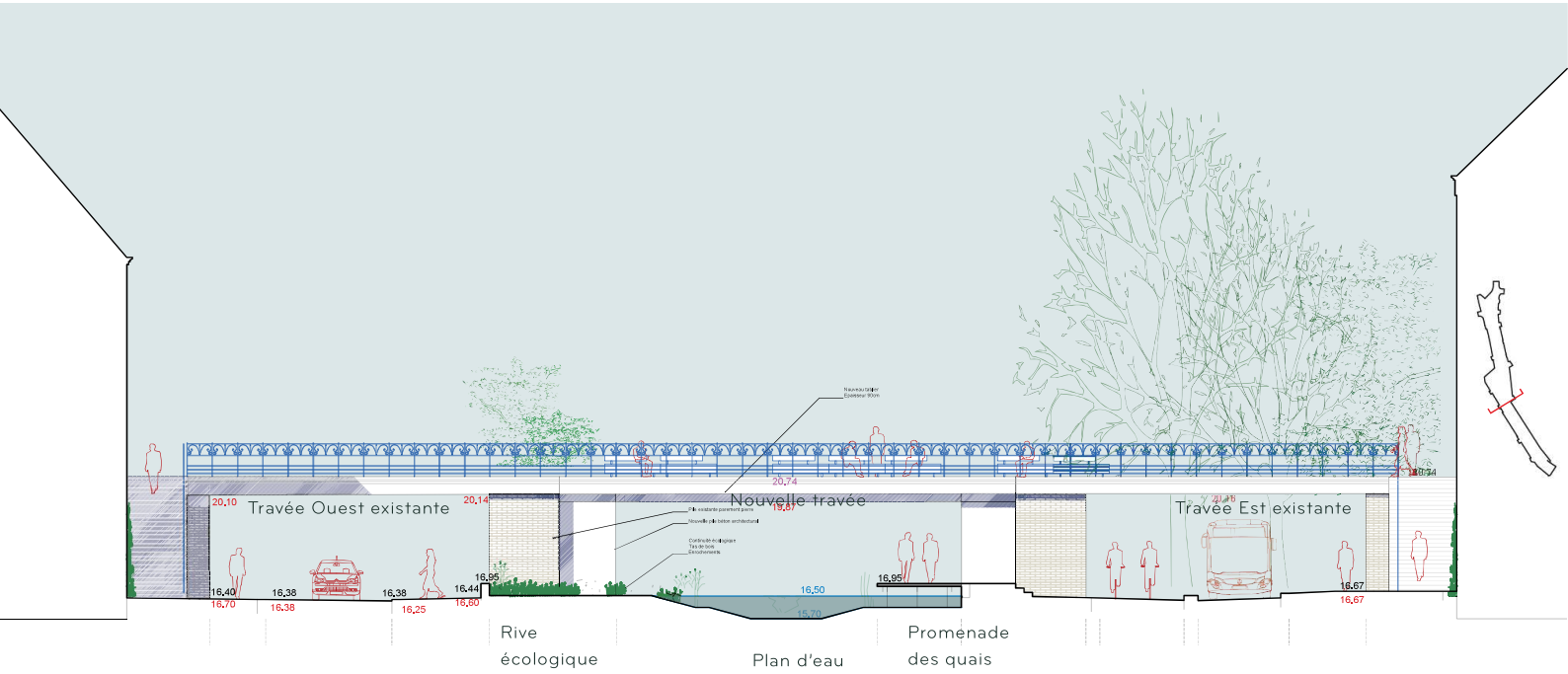
Selon l'option retenue concernant les lignes de bus, la rampe sera piétonnisée avec passage ou non des bus de la ligne 10. L'aménagement visera à prolonger le parc et le faire remonter au niveau de la rue du Pont Neuf. Les grandes emprises de voirie de la rampe nord (près de 10m de large) seront reconquises pour installer un ruban végétal ample avec de larges massifs plantés jalonné de lieux de pause, terrasses et stationnements PMR ou livraisons. La pente en long de la rampe permettra de préserver l'accessibilité PMR du Pont Neuf avec une pente moyenne de 3,5% sur 57m.

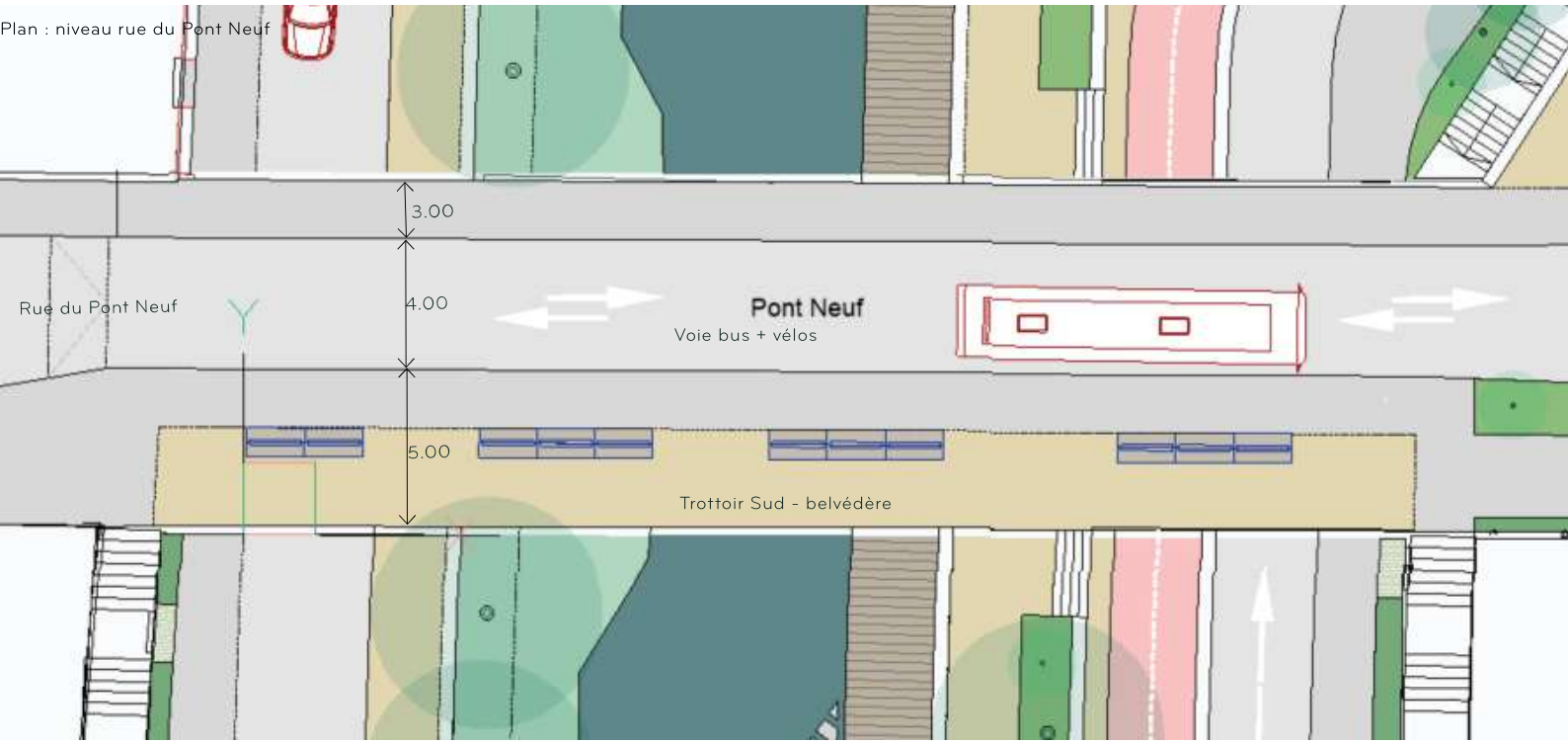


Vue sur le Pont Neuf depuis le Sud



Extrait du plan masse


Travée Ouest existante
Nouvelle travée
Travée Est existante
20,10
20,14
20,74
16,40
16,38
16,38
16,44
16,95
16,50
16,95
16,67
16,70
16,38
16,25
16,80
15,70
16,67
Rive
écologique
Plan d'eau
Promenade
des quais


Plan : niveau rue du Pont Neuf
3.00
4.00
5.00
Rue du Pont Neuf
Pont Neuf
Voie bus + vélos
Trottoir Sud - belvédère

Résumé de l'approche technique

La conception originelle du pont neuf propose deux tabliers quasi-symétriques en dalles précontraintes, appuyées sur des mur-culées. Les deux ouvrages sont liaisonnés par un terre-plein qui assure la liaison nodale avec la rampe d'accès depuis l'avenue du Peuple Belge. Il est donc possible d'appréhender ces différents ouvrages comme de compositions indépendantes.

Néanmoins, les murs poids de la rampe sont adossés aux mur-culées de chaque pont et s'appuient simultanément sur les semelles de regroupement en têtes de piles. De plus, la charge du remblai supportant la rampe, combiné aux sollicitations permanentes et autres surcharges d'exploitation, induisent des efforts horizontaux suffisamment péjorant pour la stabilité de ces ouvrages de soutènement, puisque des tirants liaisonnent leurs semelles en partie inférieure. Les tirants T1 à T6 repérés sur les plans d'origine ont été édifié à ces fins de stabilité. La création d'un bassin via la démolition de la rampe d'accès et la libération d'un tirant d'air entre les deux ouvrages originels, suppose de répondre aux contraintes conceptuelles rappelée ci-dessus.

Nous estimons que la suppression des efforts de poussée et des sollicitations horizontales par le biais de la suppression dudit nœud, est un facteur d'allègement. Par ailleurs, il n'est pas à exclure que d'autres formes d'instabilités soient instaurées par la modification du schéma statique des ouvrages, notamment au droit des appuis en partie centrale. C'est pourquoi nous imaginons la création de nouveaux appuis assurant une double fonction :

1. Piles : assurer la reprise des efforts verticaux transmis par le nouveau tablier, jusqu'à des nouvelles fondations profondes.
2. Raidisseurs : assurer une rigidité et un rééquilibrage des appuis d'origine de chaque travée latérale. Il est alors question de créer des liaisons mécaniques entre nouveaux et anciens appuis.

De la même manière, nous proposons de créer des extensions de semelles de regroupement pour liaisonner l'ensemble, en complétant les fondations profondes par des nouveaux pieux. Ces derniers devront répondre à l'ensemble des contraintes de conception tout en s'intégrant dans un espace restreint (effet de groupe, distance 3Ø, etc.). Cela va sans dire que des techniques sans refoulement des terres, de type tarière creuse ou tubage seront à imposer.

Nous estimons à 900 tonnes environ, le poids volumique du nouveau tablier dont les efforts seront à reprendre par ce système. Cette estimation est basée sur le principe d'une technologie de pont à poutrelles enrobées (PPE). Nous privilégions ce type de tablier permettant d'atteindre la portée de 24m désirée, tout en conservant une épaisseur relativement modeste de 60cm, ce qui permet d'assurer une certaine homogénéité dans la ligne architecturale de l'existant. De plus, il s'agit d'une construction robuste, simple et durable, accessible à la préfabrication et facilitant la mise en œuvre dans un contexte urbain dense.

COUPES ET ÉLEVATIONS - ARCHIVES

Suppression des massifs de la rampe, et des tirants intermédiaires

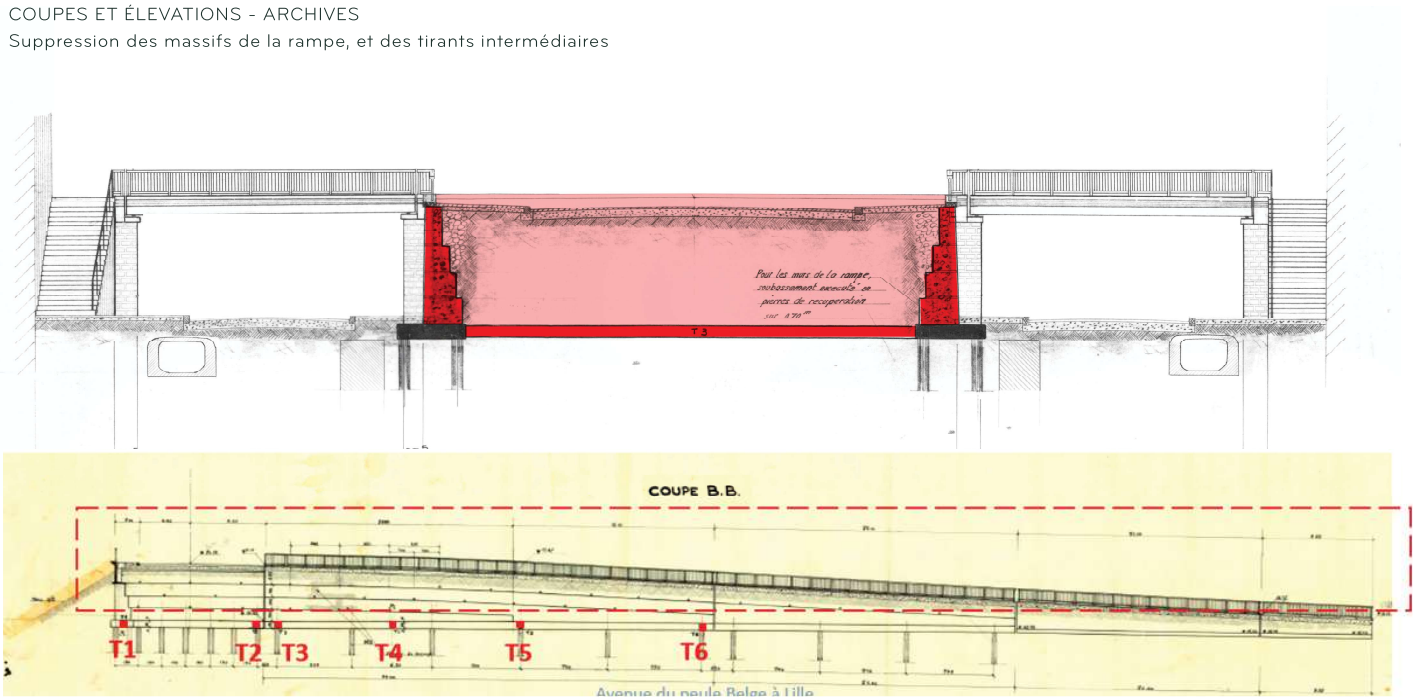
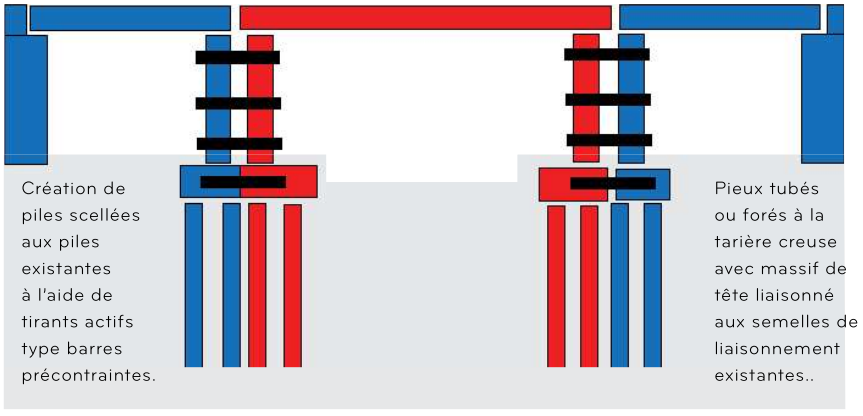
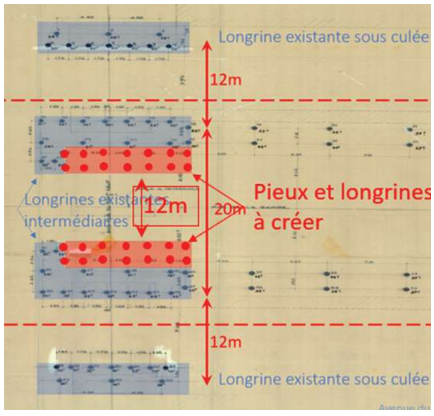


SCHÉMA DE PRINCIPE STRUCTUREL :

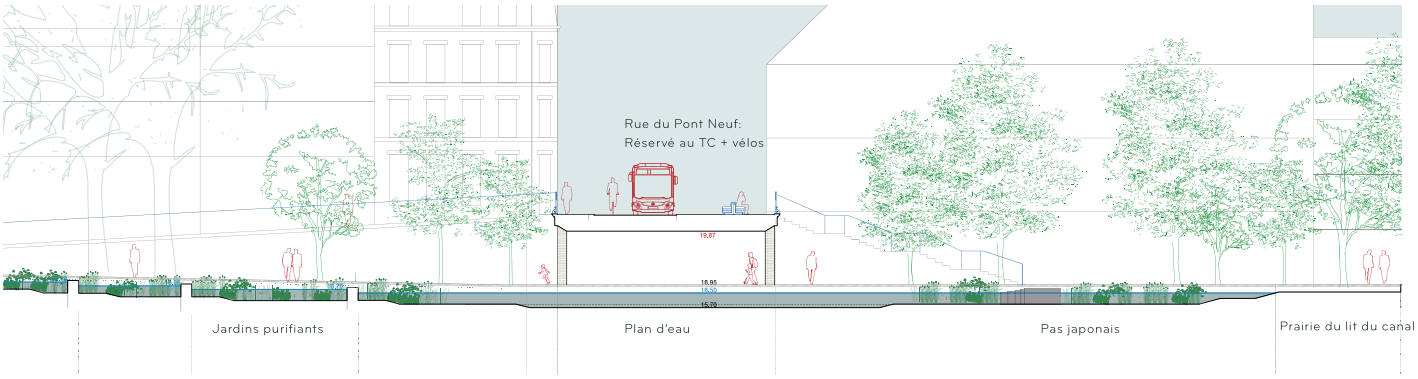
Eléments conservés / nouvelles structures indépendantes et et scellements de liaison



Détail des pieux et longrines existant / à créer



Coupe Nord-Sud sur le Pont Neuf et le plan d'eau



Pré-requis

Maîtrise des paramètres géotechniques :
La faisabilité d'un tel concept tient largement à l'équilibre des forces additionnelles et existantes, en lien avec la qualité du sol. Notre approche sera nécessairement itérative entre la conception du pont et le modèle géotechnique. L'objectif sera de s'assurer une descente de charge et une répartition sur les pieux, les plus équilibrés possibles, de manière à supprimer tout risque de tassement différentiel et d'instabilité. En Cas de déplacements, même minimes en têtes de pieux, nous devrons nous assurer qu'ils sont effectifs de manière monolithique avec l'ensemble du système.

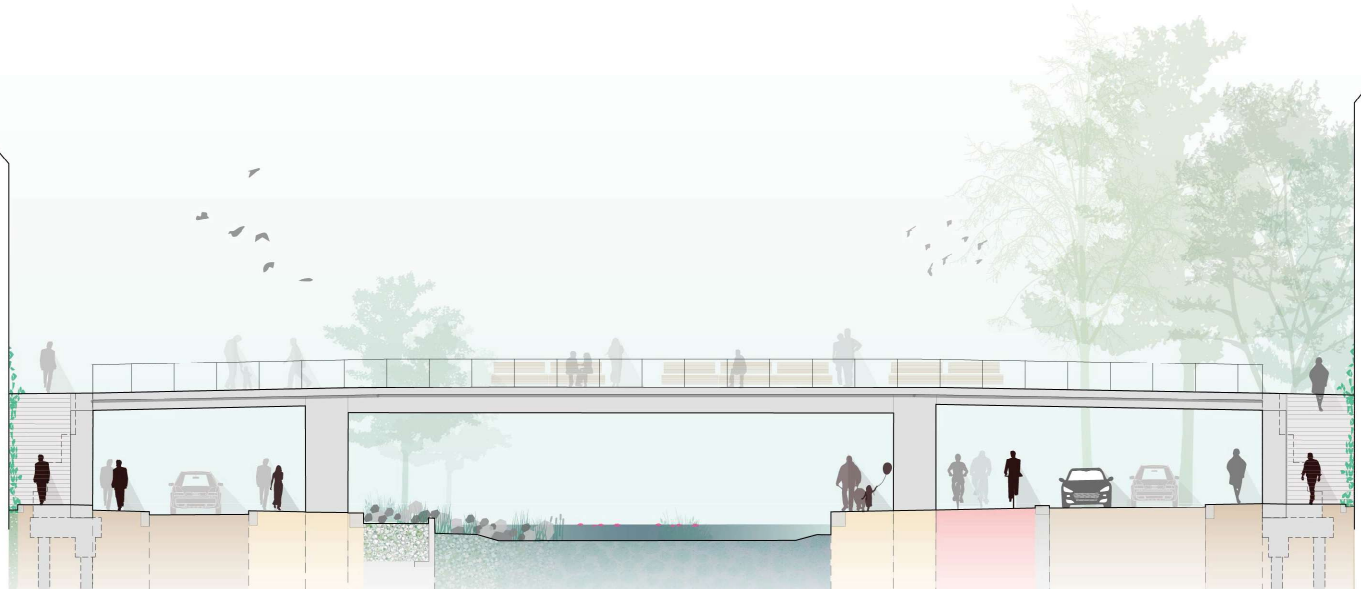
Terrassement :
Les sujétions de terrassement intègreront des notions de stabilité provisoire pour se prémunir de tout risque de déchaussement ou de décompression à titre d'exemple. Des notions de blindage des parois (voire butonnages provisoires) paraissent indispensables à ce stade. Nous recommanderons la prescription de monitorings pour assurer une surveillance lors de ces phases transitoires.

Méthodologie de déconstruction :
Nous insistons sur le terme « déconstruction » en opposition à une « démolition » pour rappeler la nature méthodologique que cela impose. De façon sommaire, nous pensons une chronologie procédant par enlèvement des éléments de voirie et équipement, blindage des parois à l'avancement de l'évidement des remblais, suppression des tirants, création des fondations, création des piles, pose du tablier, travaux de voirie et d'équipement. La pérennité de la travée neuve et des travées historiques ne seront objectivement pas identiques. A ce titre, nous proposons une réfection globale des équipements et des structures de voirie :

Garde-corps :
Une mise aux normes (piétons et/ou cycles), tout en conservant une valeur architecturale à travers une réplique du design de l'existant. L'adoption de matériaux plus légers (aluminium) permettra toutefois d'alléger le poids linéique.
Corniches : dans la même logique que les garde-corps, la reprise des éléments architecturaux, traduit dans des choix de matériaux simplifiés et allégés, permettra de valoriser l'existant.

Etanchéité et couche de roulement :
Ces travaux seront l'occasion de renouveler le complexe d'étanchéité. La pérennité des ouvrages d'art tient largement à leur imperméabilité à l'eau. Sachant que les tabliers d'origine sont constitués de dalles précontraintes, l'amélioration de la protection des câbles est un facteur de durabilité. Nous opterons pour des prescriptions de type Feuille Préfabriquée Monocouche (FPM) de 4,5mm, qui permettent de réduire la charge pondérale sur les ponts.
Le système sera surmonté d'une couche de roulement dont la composition sera fonction du trafic mais également des critères d'usage (uni, acoustique, drainage, etc.).
Enfin, afin de lever les observations des derniers rapports d'inspections détaillées portant sur les ouvrages existants, nous proposons une campagne de traitement des défauts qui sont particulièrement portés sur les heurts subits par les tabliers du fait de leur gabarits relativement bas. Des fissures, défauts de garnissage des joints et autres éclats ou vieillissement dans les éléments de maçonnerie sont par ailleurs relevés. Des travaux de réagréage, rejointoiement, réparation diverses et autres nettoyages pour raviver les matériaux et supprimer les salissures seront à entreprendre.

Le détails de la méthodologie et des principes constructifs sont apportés dans la notice 'pont neuf'.



Scénario alternatif

Le maintien des travées existantes de part et d'autre du plan d'eau nécessite un travail fin d'intégration des contraintes techniques et architecturales liées à l'ouvrage. La suppression de la rampe existante est un geste fort qui remet en perspective la continuité et la lisibilité du tracé du parc. La proposition de base forme un ouvrage hybride et 'stratifié'. Cette approche assumée va dans le sens d'un parc qui est dessiné et aménagé en prenant en compte l'existant et les différentes couches et fragments qui le compose. Au vu du niveau d'investissement à engager, des risques et aléas liés aux interventions envisagés, il nous semble pragmatique d'étudier en parallèle une solution alternative de remplacement complet de l'ouvrage pour vérifier si les bénéfices qu'apporteraient celui-ci permettraient de vérifier si la plus-value économique justifie la plus-value technique, paysagère ou écologique.

Perspectives de gestion du patrimoine

La construction d'un ouvrage neuf est une option apportant d'emblée en hypothèse de conception, une durée de vie prévisible de 100 ans, uniforme (pas de dissociation comme dans le cadre d'une reconstruction partielle). La suppression de ces interfaces générationnelles nous affranchit également des questions de garanties qui seront hétérogènes, entre les éléments afférents à l'ouvrage d'origine et ceux propres au nouvel ouvrage. L'ouvrage s'inscrira dans une politique de gestion de patrimoine unique et homogène en termes de fréquences d'entretien, de maintenance, de surveillance, etc. A savoir que les tabliers précontraints actuels sont d'ores et déjà soumis à des campagnes de diagnostics et une surveillance accrue par la fréquence des chocs constatés sur le tablier, il est évident que les facteurs de durabilité demeurent distincts dans le cas d'une reconstruction partielle.

Intégration urbaine et architecturale

Une meilleure maîtrise de l'espace par la disposition d'une emprise totale de 46m permettra d'ajuster si nécessaire, par itérations, le positionnement adéquat des nouveaux appuis. Il sera par ailleurs envisagé un ouvrage relativement léger, pour réduire l'épaisseur du tablier mais également la descente de charges sur les appuis. Ces degrés de libertés offrent l'opportunité de questionner des aspects plus fonctionnels tels que les gabarits en voies franchies (tirant d'air), la distribution des voies et l'équipement ad'hoc de la nouvelle coupe fonctionnelle, etc.

Partir d'une « feuille blanche », c'est l'opportunité de se soustraire des contraintes techniques de l'existant et notamment les problématiques de tirant des ouvrages de soutènement actuels. La conception des nouvelles fondations pourra être imaginée en calepinage avec les implantations des pieux d'origine.

Evolution des règlements de calculs

Il est important de souligner l'évolution des règlements de calcul et des règlements de charges sur les ouvrages d'art. Si la vérification calculatoire des travées d'origine se faisait par l'application d'un corpus normatif actuel (Eurocodes et autres règlements et recommandations nationales et européennes), il serait probable de répondre à une nécessité de renforcement de ces tabliers. Autrement, des compromis pourraient être exigés sur les charges d'exploitation pour répondre à ses états limites. La conception d'un nouvel ouvrage sur l'intégralité du franchissement permet dans ce cas de figure, d'éviter l'attelage d'un pont répondant aux exigences en vigueur au milieu de deux autres qui en dérogeraient.

Continuités écologiques, paysagères et de mobilité

Une conception plus légère et fine de l'ouvrage permettrait de réduire les largeurs des fondations de manière sensible. Des piles affinées et mieux positionnées laisseraient mieux passer le regard de part et d'autre du pont.
La largeur du plan d'eau serait augmentée au service d'une connexion naturelle plus robuste et fonctionnelle.
Le passage de la voirie sous la travée Est serait rendu plus confortable avec des largeurs de trottoirs plus ample en moins contraintes avec une visibilité augmentée

Square Grimonprez
La vie sous les vieux arbres

MAGNIFIER L'EXISTANT

Valoriser le patrimoine architectural et arboré du square : Le patrimoine boisé du square est remarquable. Il faudra intervenir avec respect à l'intérieur de la 'cathédrale' arborée du parc. La mise en valeur du sous-étage planté et l'insertion qualitative d'espaces ludiques, de rencontre et de séjour vont transformer cet espace en un lieu convivial pour les habitants du quartier et les familles.

UN PARC AUGMENTÉ ET CONNECTÉ

La suppression de la connexion entre la rue de la Halle et la rue des Bateliers va permettre d'augmenter considérablement l'emprise du parc. La reconquête des espaces de voirie va permettre de retrouver la continuité sur tout le linéaire. Cette porosité regagnée sur la voiture permettra aussi de rapprocher le parc vers les façades Nord et d'ancrer la halle aux sucres au square.

Un arbitrage est attendu sur le nouveau tracé de la ligne 10. Comme expliqué dans le chapitre 'Mobilité', une option comporterait un passage des bus par l'axe Batelier et à travers le parc. Ce scénario entraînerait une grande perte en terme de qualité d'usage et paysagère de ce tronçon du parc. Cela impliquerait une réduction radicale du ressenti de continuité pour les piétons, une perte en surface de pleine terre et des conflits supplémentaires entre les différents modes de déplacement.

RETROUVER LA DISTINCTION ENTRE CANAL ET ESPLANADE GRIMONPREZ

Afin de renforcer la lecture historique des espaces et de diversifier les ambiances paysagères, nous proposons de renforcer le contraste entre le lit du canal et l'ancienne esplanade de la halle. Celle-ci était à l'origine un espace ouvert de la façade de la halle jusqu'au bord à quai.

UN ESPACE DE CONVIVIALITÉ SOUS CANOPÉ

Faire du square un lieu de convivialité accueillant, sécurisé et attractif pour les familles et les enfants. Les cheminements et îles de jeux de forme libre renforcent le caractère ludique, intimiste du square et offriront des poches d'appropriation variées. Le contraste avec le reste du parc sera également renforcé par la mise en place d'une grille. Elle permettra d'accueillir au sein du square des jeux pour les plus petits en toute sécurité. Les points d'accès sont positionnés vers les points d'attractivité du quartier et pôles d'animation du parc.

RETISSER LA CONTINUITÉ DES QUAIS

Un lien continu est créé entre les différentes séquences du parc dans la ville par la promenade des quais, de part et d'autre du lit du canal. Elle forme un lien fort et lisible du nord au sud et constitue un itinéraire piéton majeur et continu. Sur cette séquence, le quai Ouest permet de créer une limite et un seuil entre le square et le lit du parc/canal. Sur la rive Est, le quai intègre la piste cyclable express et la guide entre le Pont Neuf et le Pont Maudit.

ACTIVER LE LIT DU CANAL

Le lit du parc sera activé par le positionnement du podium sportif et la mise en place de plusieurs navires ludiques en accompagnement. Le système hydraulique d'alimentation du plan d'eau du Pont Neuf formera une séquence humide du lit du canal avant de toucher les jardins filtrants en entrée du plan. Une passerelle permet de traverser ceux-ci et de rejoindre la rive Est du canal depuis le square.

RÉVÉLER LE PONT MAUDIT

La fermeture de l'axe Batelier > rue de la halle au trafic motorisé va permettre de mettre en valeur l'ancien Pont Maudit et de créer l'allée de la Halle. Le dessin des accotements du pont, la mise en relation des tracés et cheminements de part et d'autre de l'ouvrage suggéré par la mise en place d'éléments architecturaux discrets permettront de révéler la présence du pont et de scénographier ainsi le passage entre les deux séquences du parc.

POUSSER L'APAISEMENT DE LA RIVE OUEST

Dans le prolongement de l'apaisement de la rive Ouest et de limitation du trafic à la seule desserte riveraine par un fonctionnement en 'SuperBlocks', à l'image du schéma de circulation de Barcelone, la continuité routière sera interrompue entre la rue de Jemmapes et la rue de la Halle. Cette rive piétonne permettra plusieurs choses, premièrement d'étendre le parc vers les façades, comme devant la maison Gilles de la Boë ou le Palais de Justice. Deuxièmement d'éviter la création d'un shunt pour les véhicules provenant de l'avenue Winston Churchill, induisant ainsi un bouclage par la rue du Metz.

Un point d'attention est porté déjà en phase esquisse sur la mise en valeur des façades sur ce tronçon, le rang Lillois, influencés par le style maniériste flamand répétitif et chargé d'ornements. Les pieds de façades, déjà plantés par endroits le seront encore d'avantage. Un cheminement piéton de 3m sera accessible si besoin aux véhicules d'entretien ou de collecte.


Rang lillois
Aire piétonne
Rue des Bateliers
Rue Maracci
Pist cycable bidirectionnelle
Aires de jeux
Podium sportif
Rue de la Halle
Voie à double sens
La Halle aux sucres
Rue de l'entrepot
La promenade des quais
Navire ludique
Voie apaisée à sens unique
Bassins filtrants
Rue du Pont Neuf



UNE RAMPE ACTIVÉE

La rampe sera reconfigurée en un espace urbain à la fois fonctionnel, végétalisé et convivial. Son traitement soigné permettra d'y accueillir plusieurs terrasses de cafés, installées de part et d'autre de la voie, à l'ombre d'arbres plantés. Ces plantations contribueront à créer un espace agréable en été, tout en participant à l'extension du parc.

Des zones de repos, équipées de mobilier urbain adapté, viendront ponctuer la rampe pour offrir des lieux de pause confortables et accessibles à tous.
Par ailleurs, des surfaces végétalisées infiltrantes seront intégrées au sol afin d'assurer une gestion durable des eaux pluviales, en particulier dans ce secteur soumis à un fort ruissellement.

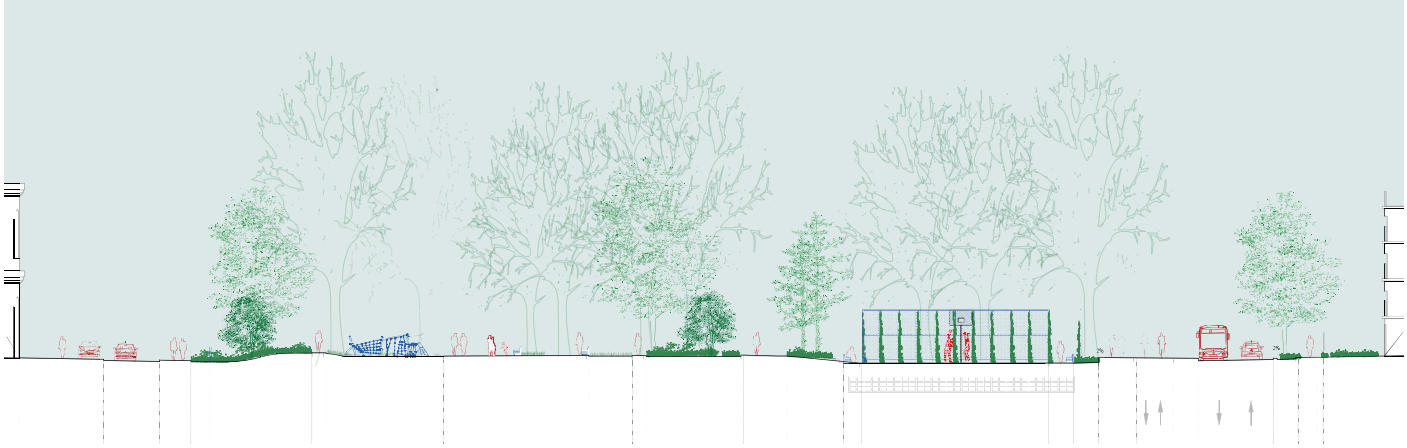
Sur le plan de la circulation, la rampe sera réservée au passage des bus de la ligne 10, dans un seul sens, selon l'option d'aménagement qui sera retenue. Toutefois, une ouverture à la circulation générale pourra être envisagée, uniquement pour accéder à la rue du Pont-Neuf, à condition de garantir l'absence de shunt interquartier et de préserver la vocation apaisée du secteur.

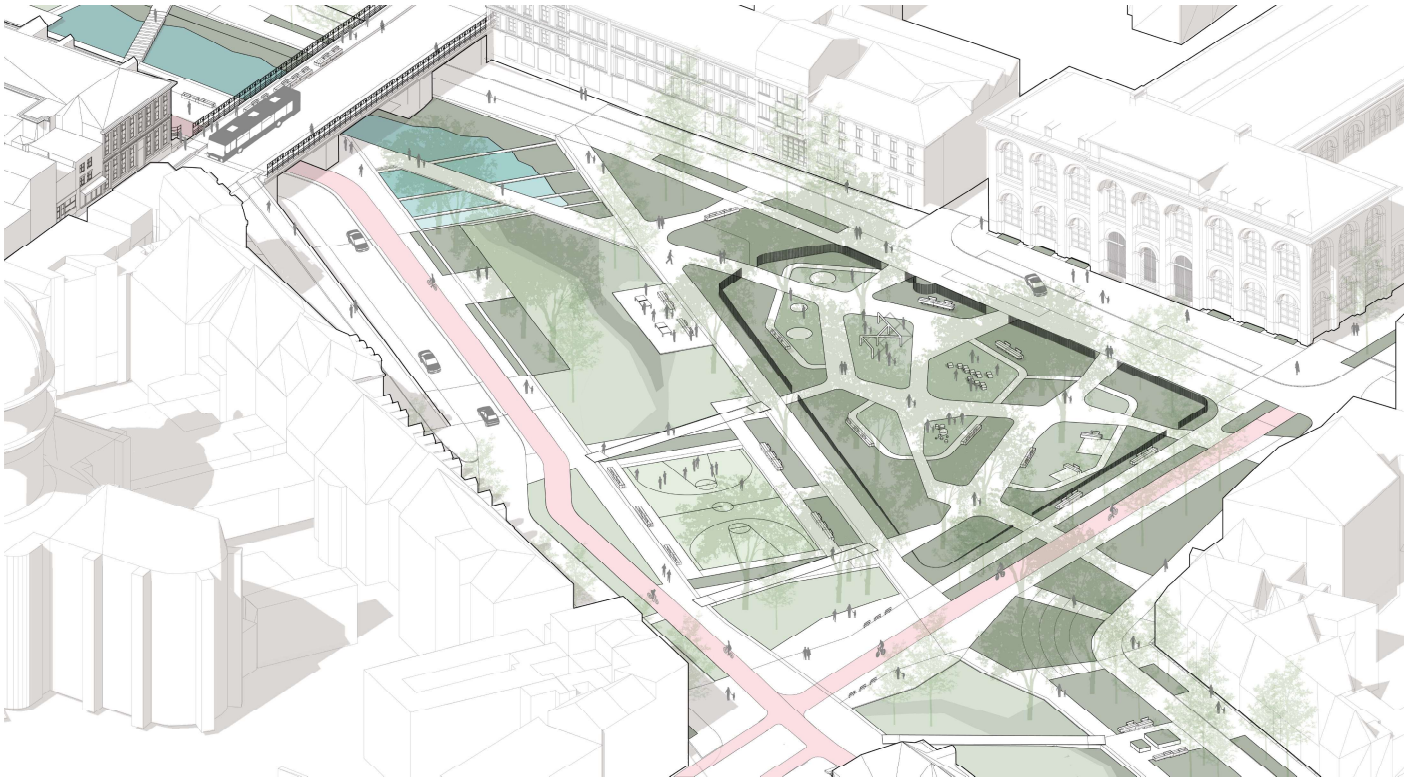
LA CUVE DU PODIUM SPORTIF

Sous le terrain de sport sera situé la cuve de stockage des eaux pluviales. Cette cuve, détaillée dans le chapitre 'Eau' sera multifonctionnelle. Elle permettra la déconnexion des eaux de toitures le long du square, la recharge du bassin lors de fortes périodes d'évaporation, l'oxygénation et la filtration du bassin et éventuellement l'utilisation du surplus d'eau pour l'arrosage ou le nettoyage des voies.

Cette cuve sera sous le stade pour minimiser l'occupation des sols et prendra comme exemple la cuve mise en œuvre récemment au niveau du centre technique municipal.

COUPE DU SQUARE GRIMONPREZ





3D DU PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT



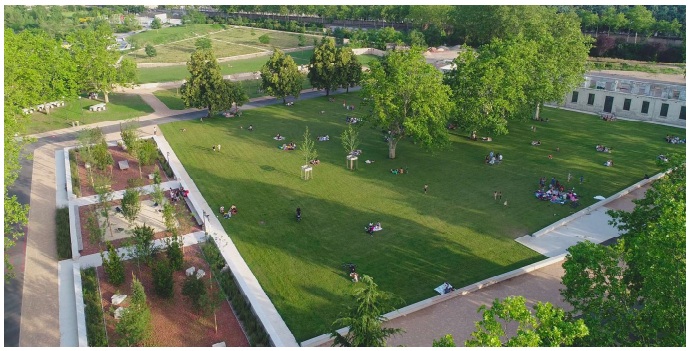
Jardin de la BBC, Londres | Gillespies



Fossés jardinés et bord de quai, Nijverdal (NL) | OKRA



Waterplein_Tiel (NL) | De Urbanisten



Parc Blandan Lyon_Base paysagistes

Hospice général
Le canal en majesté

ENJEUX :

- Articuler le passage entre quai haut et lit du canal
- Valoriser le contexte monumental de l'Hospice général
- Mettre en valeur les reliques historiques du mur des quais
- Retrouver la lecture du bassin originel du canal
- Préserver le patrimoine boisé existant
- Apaiser, animer et programmer le quai Ouest

UNE SÉQUENCE CONTRAINTE PAR LA TOPOGRAPHIE

Cette portion du parc présente plusieurs spécificités, en particulier liées à sa topographie. Le quai situé du côté de l'IAE est en effet surélevé d'environ 1,5 mètre par rapport à la rive opposée, générant un dénivelé important qui constitue la principale contrainte d'aménagement sur ce tronçon.

Le premier impact de ce décalage altimétrique concerne l'organisation des circulations sur le quai haut. L'espace disponible entre l'alignement de tilleuls et la façade de l'Hospice Général est d'environ 11 mètres, avec des rétrécissements ponctuels. Cette largeur est insuffisante pour accueillir simultanément une piste cyclable bidirectionnelle, une voie à double sens et des trottoirs confortables.

Afin d'éviter le report de la piste cyclable dans la partie basse du parc, au sein du lit végétalisé de l'ancien canal — ce qui engendrerait une perte d'espace vert et des conflits d'usages entre cyclistes et piétons — les échanges avec la MEL et la Ville de Lille ont conduit à une solution consensuelle : le passage en sens unique de la voirie devant l'IAE.

APAISER LE QUAI DE L'HOSPICE GÉNÉRAL

La rive Est sur ce tronçon accueillera ainsi :
- une voie à sens unique accueillant le passage des lignes 14 et 50,
- une piste cyclable bidirectionnelle,
- et des trottoirs élargis pour améliorer le confort piéton, notamment au pied des façades.

Ce nouveau schéma permet également de libérer les pieds des tilleuls, aujourd'hui fortement contraints par l'emprise de la voirie, tout en assurant une cohabitation plus fluide entre les différents modes de déplacement.

RÉVÉLER ET MAGNIFIER LE PATRIMOINE EN PLACE

L'ancien mur des quais sera intégré Intégrer et valoriser les restes de l'ancien mur à quai dans les nouveaux aménagements :

La séquence monumentale du **porche d'entrée** de l'IAE appelle à une scénographie qui fait le lien entre l'architecture et le canal. **La descente du quai** sera articulée par des emmarchements entre le parvis et le quai bas. Des pontons bois en vis-à-vis ainsi que des pas japonais dans la pelouse du canal marqueront la traversée.

L'alignement de tilleuls existants est aujourd'hui très contraint et à l'étroit. Les racines sont prises en étau entre d'un côté les restes de l'ancien mur de quai en ruine, de l'autre le bord de la voirie. Nous proposons de déminéraliser les pieds d'arbres. La suppression du stationnement permet de décaler la voie afin d'alléger la pression sur les racines des arbres. Le mur ancien sera préservé et restauré sur le mode d'un mur en pierre sèche intégré dans une bande végétale élargie.

APAISER, ANIMER ET PROGRAMMER LA RIVE OUEST

Le quai Ouest, moins contraint par les différences de niveau ou les espaces dédiés à la mobilité, sera jalonner de pièces conviviales, ludiques ou sportives. Le trafic est limite à la simple desserte riveraine et les poches végétales de la promenade des quai est étendue au maximum vers les façades. Les espaces végétalisés seront au maximum décaissés pour accueillir les eaux pluviales des voiries et des toitures. Les plantations d'arbre seront optimisées en AVP au regard des réseaux souterrains et des dévoiements possibles de ceux-ci.

Au niveau des connexions avec les rues adjacentes ou les traversées du canal, les jardins 'Docks' formeront des micro lieux de convivialités pour les habitants et usagers du parc. La programmation de ces espaces sera élaborée en concertation avec le public.

Les traversées du lit du canal formeront des prétextes à la pause au cœur du parc. Des bancs et balises seront positionnés pour permettre des pauses spontanées le long de la promenade des quais.


Des traversées accessibles
Pist cycable bidirectionnelle
Podium sportif
Voie à sens unique
Voie apaisée à sens unique
Hospice Général
L'escalier du parvis de l'IAE
La promenade des quais
Les espaces de stockage des eaux pluviales
La promenade des quais
Rue de Jemmapes
Rue des Bateliers

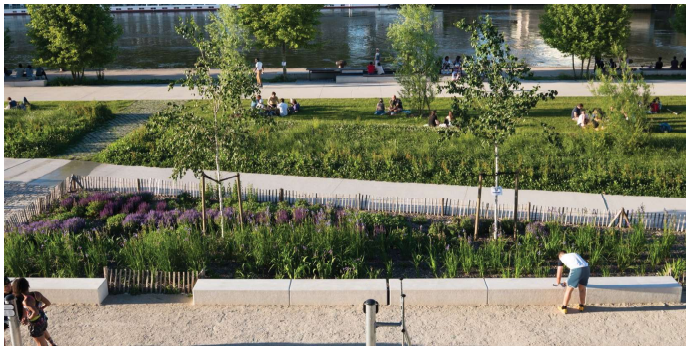


AU FIL DE L'EAU

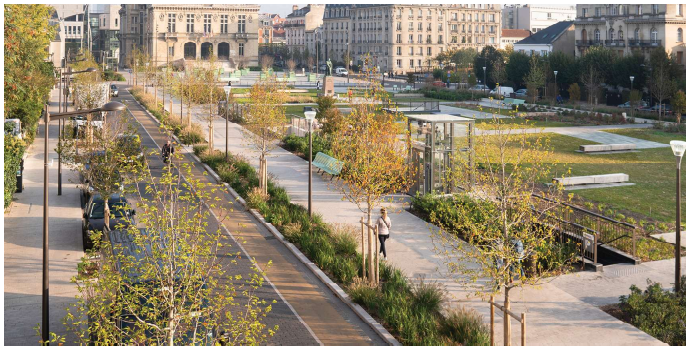
L'ancien lit du canal sera quasi totalement végétalisé et perméable. Le jeu de topographie transversal du parc permettra l'acheminement des eaux de ruissellement aux pieds des murs de quai de la rive Ouest. Ces espaces seront décaissés jusqu'à 60cm de façon à gérer les eaux même lors de fortes pluies.

Le canal perdu sera aussi matérialisé par un vocabulaire paysager pertinent, notamment au niveau des revêtements oú on retrouvera du platelage bois par exemple au niveau des navires ludiques et des pontons en pied d'emmarchements.

Les quais seront aussi redécouverts et pourront, selon leur état, servir d'assises tel quel ou être complétés d'éléments bois, dans le respect des pierres d'origine.



Quais rive gauche Rouen Rive gauche - In Situ

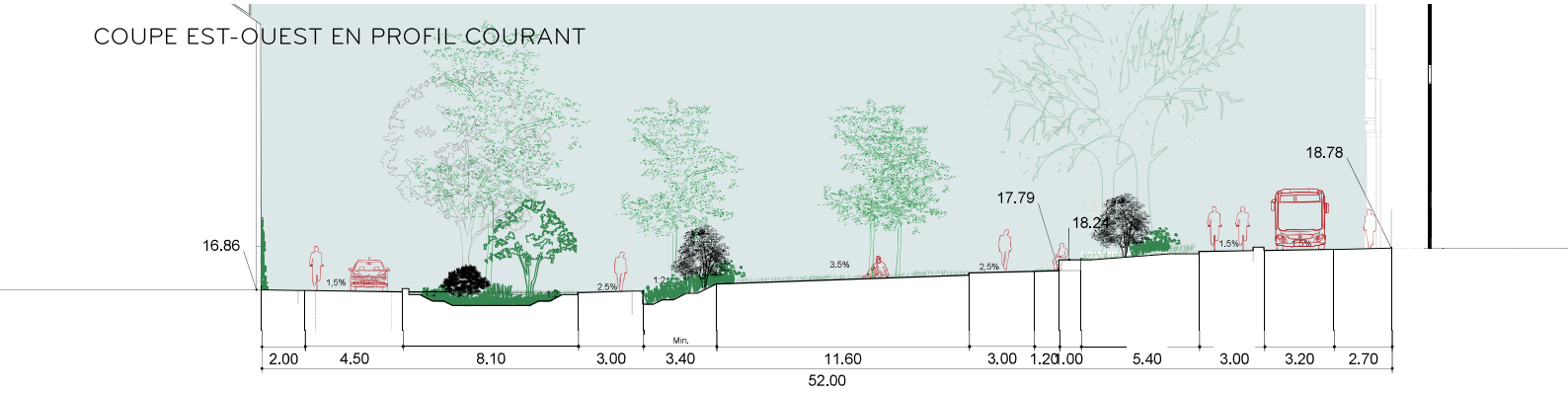


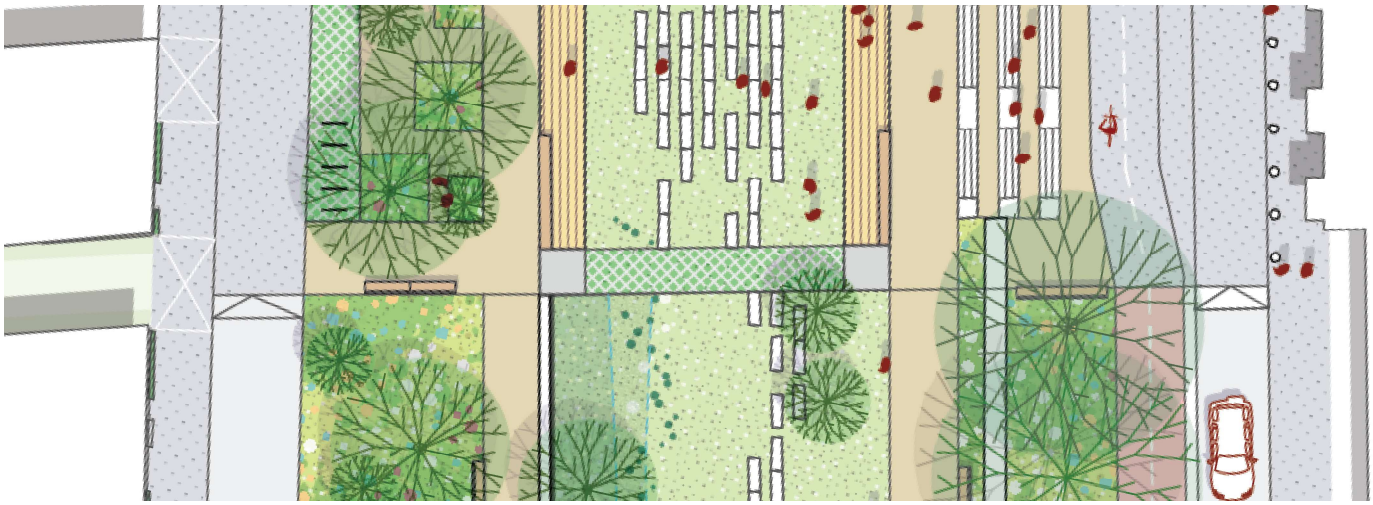
Centre ville de Vincennes | Pena Paysage

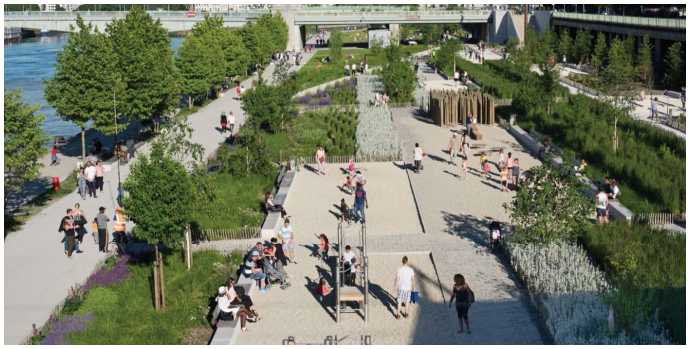
COUPE EST-OUEST DEVANT L'ENTRÉE DE L'IAE



COUPE EST-OUEST EN PROFIL COURANT







Animations en bordure de quai | Rouen Rive gauche - In Situ



Fossés jardinés et bord de quai, Nijverdal (NL) | OKRA

Usine élévatrice
Célébrer la porte d'eau

ENJEUX :

- Reconquête des voiries au profit des piétons, de la biodiversité et de la continuité paysagère
- Mise en valeur du complexe de l'usine élévatoire afin de retrouver un dialogue entre architecture, fortifications et lit du canal.
- Composer avec un patrimoine arboré hétéroclite, mais mature. Opérer des coupes stratégiques pour ouvrir des vues entre les différentes séquences du parc et les façades adjacentes à proximité ou dans la grande perspective du canal.

L'USINE ÉLÉVATRICE AU SEUIL DES PARCS

Le linéaire des quais est prolongés pour aller rencontre le portail de l'usine. Le jardin / parvis Sud-Est sera intégré au parc. Les aménagements maximaliseront l'emprise du parc en allant au plus près des façades, en traçant des cheminements ouvert et connectés vers l'extérieur pour accéder à la nature et cheminer vers la ceinture verte.

LA PORTE VERS LA GRANDE NATURE :

La porte d'eau historique formait un verrou militaire, stratégique et infra structurel entre la ville protégée et l'extérieur des fortifications. La création de l'usine élévatrice au XIXe avait déjà modifié la morphologie de la porte d'eau avec la création d'un bras d'alimentation vers l'usine. Le projet propose d'établir une continuité franche et robuste avec les espaces de nature situés hors les murs des fortifications. Le tracé des quais ne se referme pas au niveau de l'usine élévatrice, mais au contraire cherche l'ouverture et la prolongation vers l'av. W. Churchill.

CÉLÉBRER LA PORTE D'EAU

Le projet propose la mise en scène de la continuité hydraulique entre le réseau de fossés, noues et rigoles du parc et les grands bras morts de la Deûle au pied des fortifications. Un vocabulaire de pontons, seuils et chutes sera développé pour articuler les différences de niveau, guider et retenir les eaux.

L'ÉCHANGEUR RENATURÉ, DU GIRATOIRE AU PONT SUR LE CANAL-PARC

Le recalibrage et des surfaces de voiries et le rabattement du flux de circulation sur la rive Est permet de dégager un formidable espace paysager aux plantations certes 'exotiques' mais matures avec collection de cèdres, pins, et autres arbres caducs présentent d'ors et déjà une atmosphère de parc à l'image informelle et romantique. Le carrefour St-Sébastien sera apaisé et intégré dans le système des ponts et passerelles du parc.

VERS LA BASSE DEÛLE

Le langage du canal se poursuit avec les pontons et navires ludiques jusqu'au pied de l'usine élévatoire et le long de l'avenue Winston Churchill pour former une liaison douce entre le parc et le bras restant de la Basse Deûle. Ces aménagements continueront au Nord vers la plaine de la poterne d'un côté et la Madeleine de l'autre dans le cadre du projet 'Euralille à la Deûle' porté par la SPL Euralille et l'Agence TER. Une première réunion nous a permis d'identifier les points sensibles d'interface entre les deux projets. D'autres réunions seront à programmer tout au long du projet pour garder une cohérence dans les projets urbains de la métropole.

LES CONNEXIONS AU RÉSEAU LIMITROPHE

La piste cyclable bidirectionnelle se poursuit jusqu'à l'avenue Winston Churchill puis vers la commune de la Madeleine. Ce circuit s'inscrit dans le schéma directeur cyclable 2035. Les échanges avec la SPL et l'Agence TER permettront de raccorder les pistes cyclables de la rue du Pré Catelan qui à ce stade du projet, se décline en deux pistes unidirectionnelles.

Les bus des lignes 14 et 50 passent en double sens sur l'avenue W. Churchill, en provenant de la rue Ramadier vers le Nord et en empruntant la rive Est de l'avenue vers le Sud. L'arrêt existant en direction de la Madeleine sera conservé en l'état. Dans l'autre sens, l'arrêt sera situé soit juste en face, soit plus au sud avant l'embranchement de la rue St Sébastien. L'option sera étudier par l'équipe de maitrise d'oeuvre avec appui de la MEL pour trouver la meilleure option pour le confort des usagers et en même temps éviter les congestions à l'approche des carrefours.


Usine Élévatoire
Rue du bastion st André
Connexion piétonne vers la Basse deule et la plaine de la Poterne
Voie à double sens bus et voitures
Prolonngement de la promenade des quais
Piste cycable bidirectionnelle
Navires ludiques
Promenade des quais
Traversées accessibles
Rue St Sébastien



PROGRAMMATION DES ESPACES

La phase de concertation devrait débuter en septembre 2025. Ce sera l'occasion de plonger plus en détail dans la programmation spécifique des espace tel que les navires ludiques. La zone Nord est un espace large et aisément programmable. Il est aussi plus éloigne du centre ville mais à la fois très proche d'ensembles d'habitation logeant tout type de personnes et de familles.

Un besoin a déjà été identifié en espaces d'activités ludiques et sportives. Les pratiques pourront être adaptées selon les retours de la concertation mais resteront toujours inclusives et multigénérationnelles.

L'éventualité d'intégration d'une aire canine a aussi été suggérée et sa pertinence, sa localisation et sa faisabilité seront approfondies à la suite de la phase d'esquisse.



Anvers_Zuidpark | Descombe



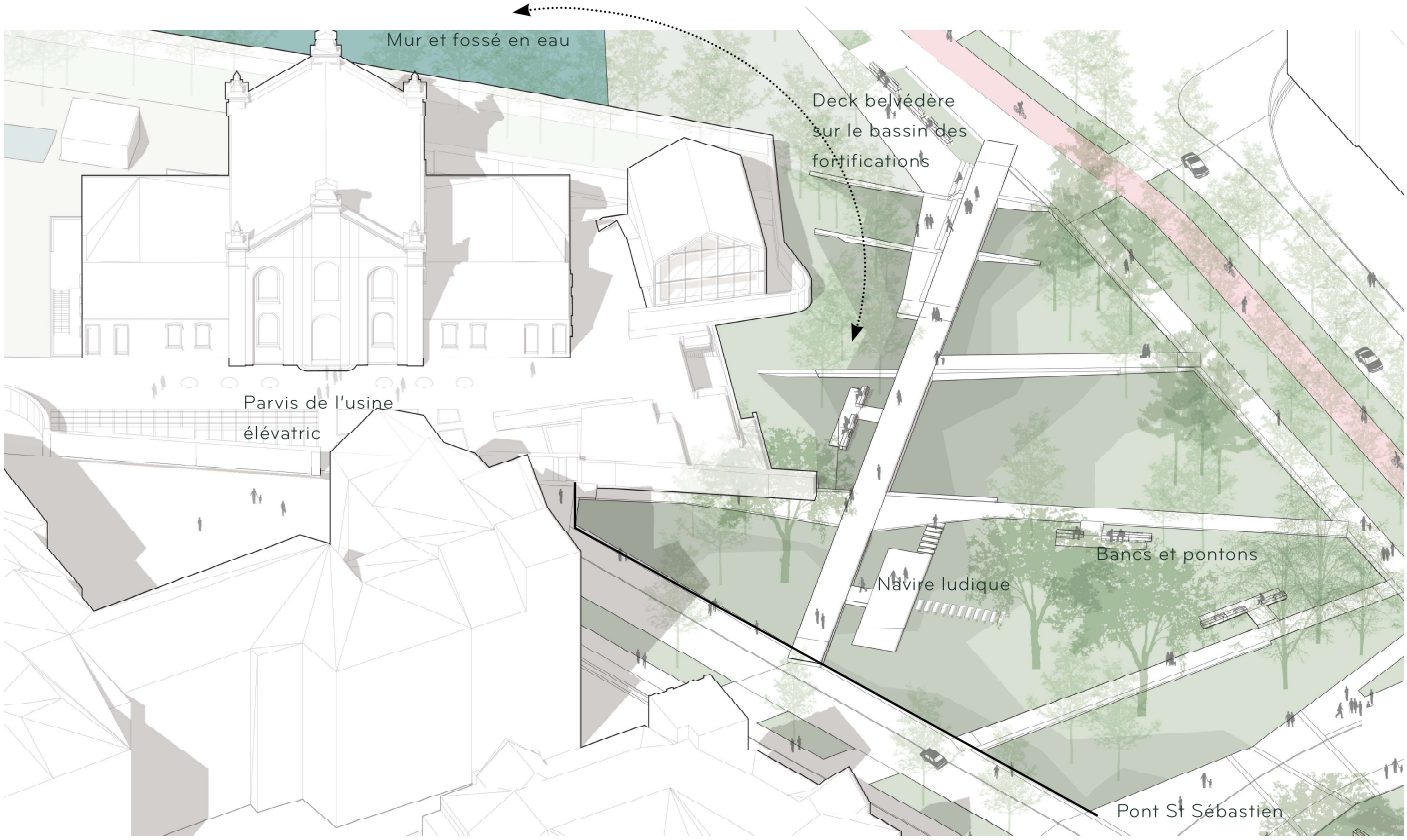
Parc des Docks de Saint-Ouen | Agence Ter

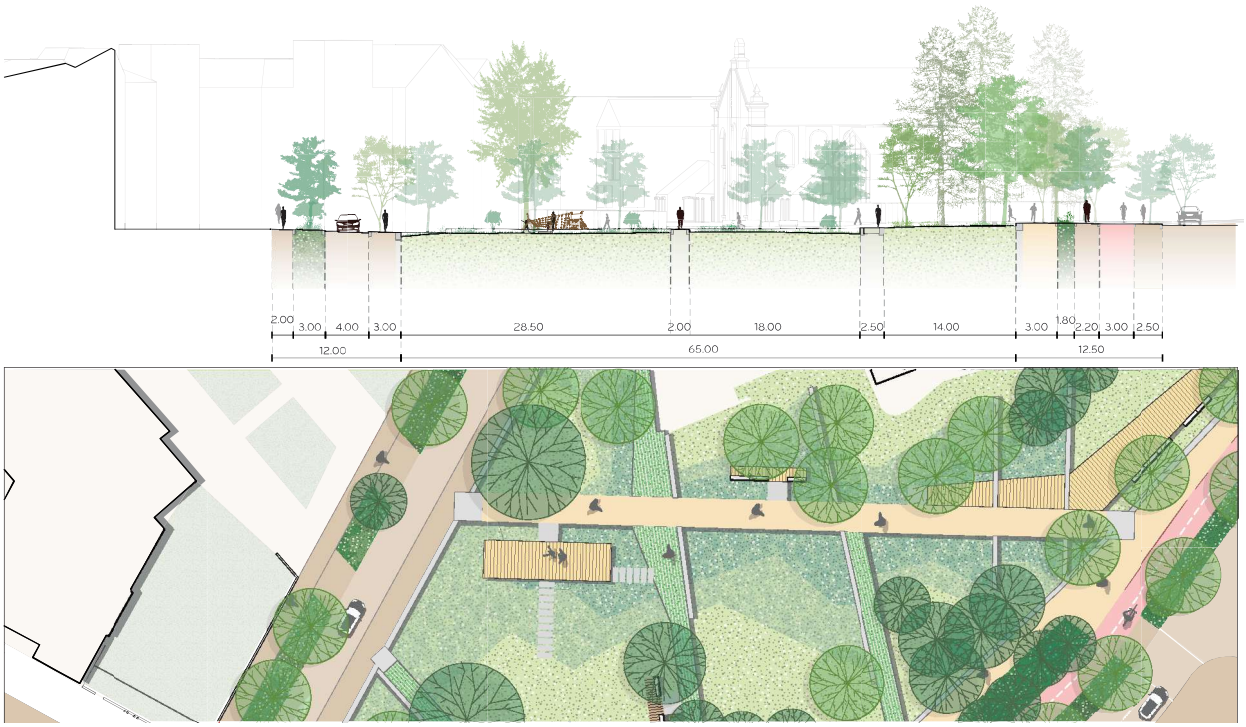


Le Deck à Saclay | Fridel



Croselaan Utrecht | OKRA


Mur et fossé en eau
Deck belvédère
sur le bassin des
fortifications
Parvis de l'usine
élévatric
Bancs et pontons
Navire ludique
Pont St Sébastien


2.00
3.00
4.00
3.00
28.50
2.00
18.00
2.50
14.00
3.00
1.80
2.20
3.00
2.50
12.00
65.00
12.50

Conception, concertation, et occupation transitoire
Articulation entre missions

1. OBJECTIF DE LA CONCERTATION

La concertation a pour objectif d'enrichir le projet de transformation de l'avenue du Peuple Belge en parc urbain, en apportant aux concepteurs des éléments concrets sur les usages souhaités. Elle permet d'imaginer des usages inclusifs, adaptés aux besoins de toutes et tous, accueillants et sécurisés. Elle vise également à recueillir les représentations du site par les acteurs locaux, afin de co-construire une identité sur mesure, ancrée dans le territoire.
Ce travail contribuera à :

- Concevoir un parc appropriable, vivant, inclusif et fonctionnel dès son ouverture ;
- Veiller à une cohérence d'usage : loisirs, pause, jeu, services, accessibilité, inclusivité, identité du lieu, chronotopie ;
- Annoncer l'arrivée du projet

2. UN FORMAT ADAPTÉ, CIBLÉ ET MAÎTRISÉ

Cette concertation n'est pas une concertation grand public ouverte.

Elle repose sur :

- Des entretiens ciblés avec certains élus ;
- Des entretiens ciblés avec des acteurs clés du quartier ;
- Des entretiens ciblés avec quelques associations siégeant à la Commission communale d'accessibilité "Lille Ouverte à Tous"
- Des ateliers à domicile avec les structures représentatives ;
- Une boîte aux lettres sur site pour recueillir des avis en continu sans organiser de grands événements ;
- Une réunion publique d'information

Format léger, maîtrisé, non conflictuel pour obtenir des retours qualitatifs et concrets.

Les bénéfices de cette démarche sont les suivants :

- Un projet plus juste, mieux accepté, plus fréquenté et inclusif ;
- Une meilleure lisibilité politique : concertation maîtrisée et cohérente avec les engagements de proximité ;
- Des retours utiles pour affiner rapidement les choix des concepteurs (mobilier, ambiances, usages...) sans remettre en cause l'agenda du projet.

3. MOBILISATION DES RESSOURCES ET ACTEURS LOCAUX

Nous proposons de mobiliser les relais et dispositifs existants, déjà reconnus localement, pour maximiser l'efficacité de la démarche :

Acteurs institutionnels, associatifs et éducatifs :

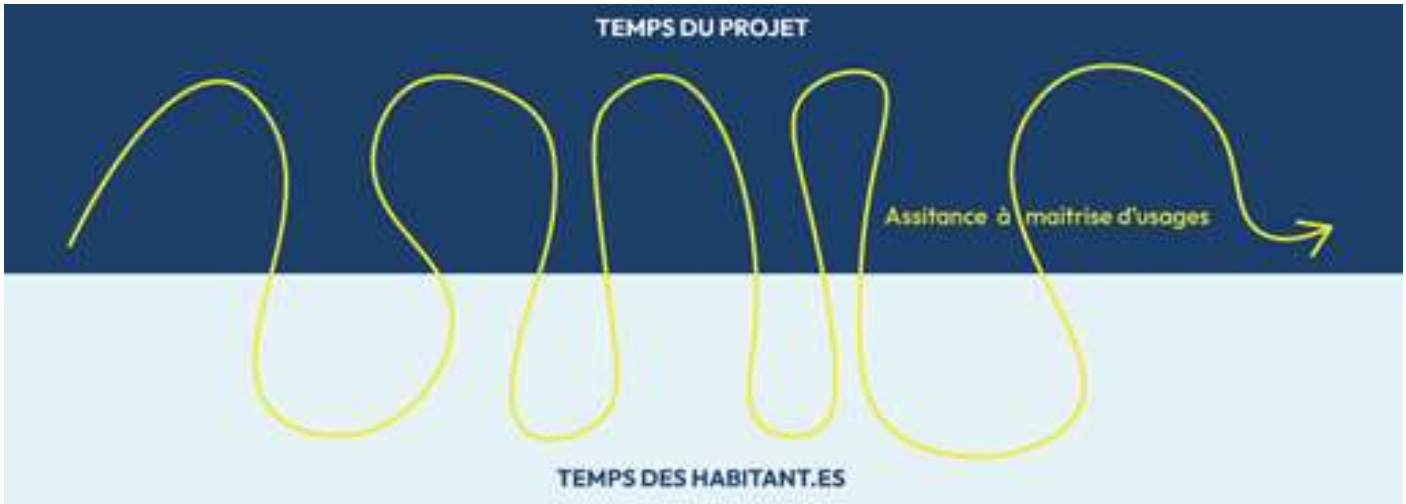
- Conseil municipal des enfants : vision sensible, usages ludiques, perception de la nature ;
- Conseil de quartier : ancrage historique, cohérence avec les dynamiques locales ;
- Associations siégeant à la Commission communale d'accessibilité : APF France Handicap pour les questions de mobilité et de droits ; UNADEV pour la déficience visuelle et les enjeux de signalétique ; SOS Autisme France Hauts-de-France pour les handicaps invisibles et les troubles sensoriels ; l'Association les Papillons Blancs de Lille pour la déficience intellectuelle ; le Comité Départemental Handisport pour penser l'accessibilité des équipements sportifs ; DSDS (Défense et Soutien des Droits des Sourds) pour les enjeux de communication visuelle et sonore ; LADAPT pour l'aménagement en lien avec l'insertion sociale et professionnelle ; GEM sA, qui représente des adultes autistes et permet un retour d'expérience direct sur les ambiances sensorielles ; SESSAD Trisomie 21 France pour les besoins spécifiques des jeunes porteurs de trisomie
- Maison de quartier Godeleine Petit : relais associatif et habitant ;
- Groupe scolaire Lamartine-Jenner et collège Carnot et Lycée Notre-Dame : mobiliser les jeunes sur l'identité et les usages du futur parc ;
- Conservatoire : réflexion sur l'ancrage culturel ou artistique du parc ;
- IAE : ouverture à des approches innovantes sur l'espace public.

Liste non exhaustive à enrichir.


Carnets
de
chantiers
en Pays de la Loire
Regards
sensibles
sur l'architecture
cinq






TEMPS DU PROJET
Assitance à maîtrise d'usages
TEMPS DES HABITANT.ES

4. RÉCAPITULATIF DES OUTILS ET FORMATS PROPOSÉS

Objectifs	Formats	Acteurs mobilisés	Temporalité
Comprendre les usages attendus dans les grandes lignes	Entretiens ciblés	Élus, Conseil de quartier, Maison de quartier	Semaine 1-2 (sept)
Recueillir des idées concrètes d'aménagem ents	Ateliers en petit groupe	Établissements scolaires, conservatoire, maison de quartier	Semaine 2-4 (sept)
Donner la parole sans grand public	Boîte aux lettres sur site	Habitants, passants réguliers	Semaine 4 - semaine 8 (oct)
Présenter les intentions et recueillir des avis de validation	Appui à l'animation d'une réunion publique	Commune, habitants, élus	Semaine 10 (nov)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA CONCERTATION





5. MISSION D'OCCUPATION TRANSITOIRE ET/OU PRÉFIGURATION JUSQU'AU DÉBUT DES TRAVAUX

Enjeux :

L'aspect expérimental des démarches d'urbanisme transitoire et/ou de préfiguration représente **une réelle opportunité d'innovation** pour les modes de faire la ville. La démarche d'urbanisme tactique qui sera conduite pour la transformation de l'avenue du Peuple Belge doit en effet contribuer aux objectifs de votre charte citoyenne pour rendre partie prenante des projets les habitant.es de la MEL. La préfiguration, au-delà d'une simple occupation temporaire, doit être envisagée de la conception jusqu'à l'évaluation des aménagements transitoires comme un processus d'assistance à maîtrise d'usage global.

L'enjeu méthodologique comme programmatique sera de concevoir des installations transitoires (mobiliers, micro-architectures...) souples, adaptables, modulaires, tout en répondant aux attentes déterminées en phase concertation pour le devenir des espaces publics (par exemple : favoriser l'inclusion, la mobilité et les déplacements actifs, l'aspect ludique des espaces publics)

Sur ce pôle d'actions, nous portons une grande attention à **l'évaluation de la démarche et l'impact des propositions construites sur les usages**. Celle-ci nécessite **un pilotage fort et structuré de l'expérimentation**, pour permettre dès son démarrage de définir les modalités d'observation, d'évolution et d'évaluation des aménagements, et servir réellement le projet in fine.

Pour répondre à ces enjeux, nos partis pris sont ceux d'une **méthode à la fois rigoureuse et itérative**, qui permet d'ajuster la démarche au fur et à mesure et de faire preuve d'agilité, tout en assurant un pilotage et une bonne communication entre les co-traitants et avec la maîtrise d'ouvrage et les partenaires opérationnels (ville, services techniques, prestataires, associations, habitants...).

Le calendrier proposé implique des actions par site et par saisons annuelles. Dans la réalité, le bilan d'étape (étude d'impact) permettra éventuellement d'enrichir un site déjà aménagé, de déplacer les structures ou encore et démonter pour remonter autrement les matériaux ailleurs. Plusieurs facteurs (envergure du site, succès de l'opération, conception MOE) determineront la cadence d'aménagement et le nombre de site à aménager).

Les outils mobilisables durant la mission :

> Faisabilités et phase de préparation :

- Étude de faisabilités techniques et cartographie des opportunités spatiales / de projet
- Dossiers techniques
- Rédaction de cahiers des charges pour la mise en œuvre des dispositifs
- Rédactions des trames d'études d'impacts

> Phase opérationnelle :

- Fourniture / ou sollicitation d'un fournisseur pour travaux des aménagements transitoires SIMPLE : petit mobilier, marquage au sol, signalétique
- Fourniture / ou sollicitation d'un fournisseur pour travaux des aménagements transitoires COMPLEXE : mobilier de plus grande envergure, occupation d'un espace étendu
- Etude impacts annuelle des actions de préfiguration
- Rédaction du cahier des charges / bilan annuel des démarche préfiguration et d'urbanisme transitoire







Calendrier du Projet

AMORCER L'AVP

Le présent document restitue les éléments issus des ateliers, réunions techniques et échanges conduits au cours des derniers mois avec les services de la Ville de Lille et de la Metropole Européenne de Lille. Ces contributions ont notamment permis de poser les bases du projet d'aménagement, d'établir des schémas de circulation et de gestion de l'eau et de confirmer certains principes programmatiques et spatiaux partagés.

Le calendrier d'études présenté ci-après devra également tenir compte de la période de réserve électorale s'écoulant de septembre à mars, susceptible d'affecter le processus de validation institutionnelle.

Aussi, et afin d'approfondir la connaissance des usages et attentes, et de consolider les hypothèses d'aménagement en phase AVP, il est crucial que le démarrage de la mission de concertation ait lieu dès début septembre.

Aussi, plusieurs arbitrages sont attendus, notamment sur les points suivants :

- Le tracé définitif de la ligne 10
- L'option de renouvellement du Pont Neuf
- Les principes de gestion hydraulique du bassin

Une fois ces décisions actées, la phase AVP pourra être engagée. Celle-ci nécessitera la conduite de plusieurs investigations complémentaires, parmi lesquelles :

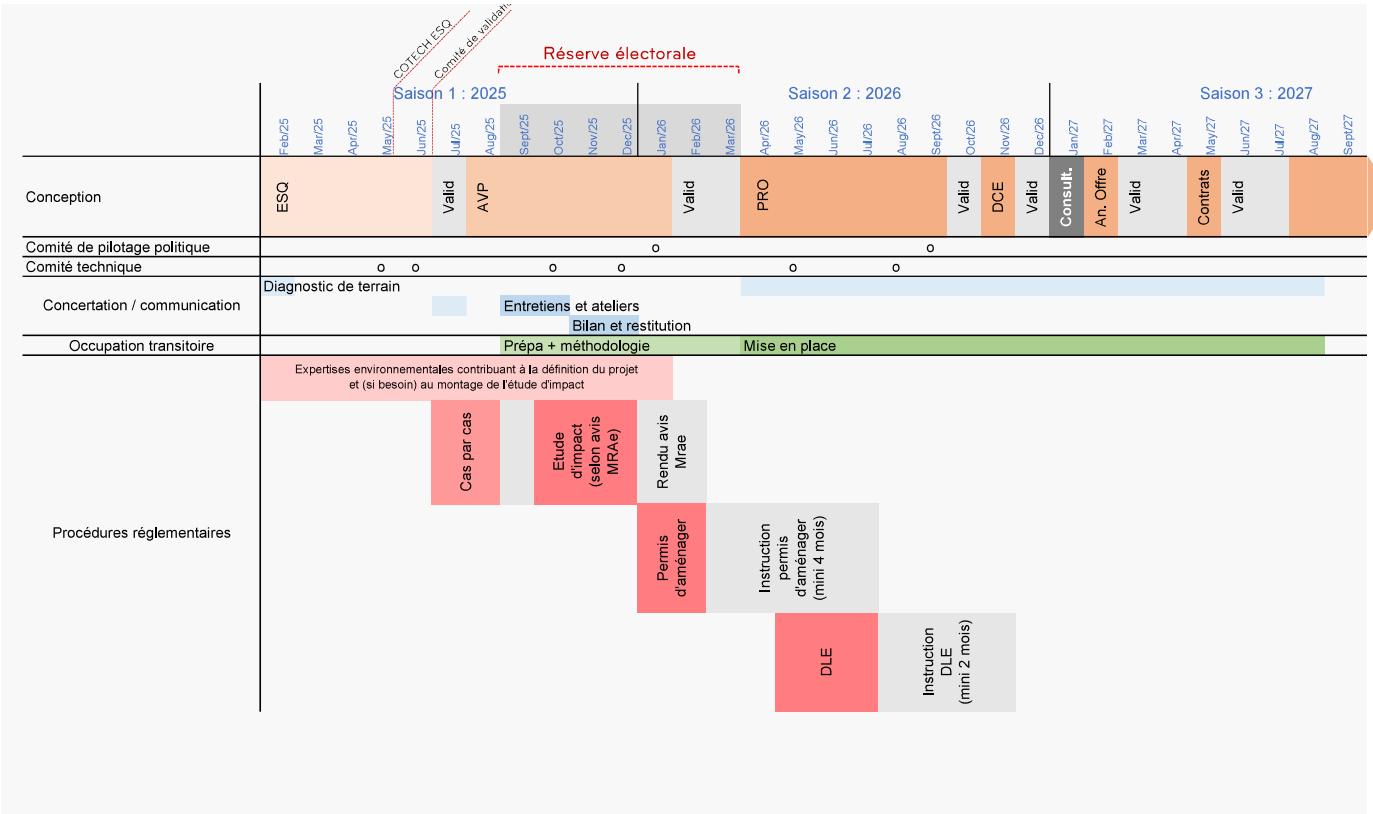
- Un diagnostic technique des réseaux, comprenant une ITV et le relevé des fils d'eau du réseau d'assainissement, une géodétection des réseaux sensibles et à dévoyer et l'état de surface des émergence
- Une études géotechnique G2 AVP
- Des compléments sur les études de pollution et sur l'analyse agronomique des sols
- Des compléments de repérage amiante
- Des sondages ou relevés archéologiques de l'état des murs de quai de l'ancien canal, de reliquats du pont maudit et des revêtements de voirie dans un objectifs de réemploi
- Les sondages structurels sur le pont neuf selon le scénario adopté

ANTICIPER LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Le volet réglementaire du projet nécessite d'être anticipé et mis en parallèle des phases d'études et de maîtrise d'œuvre. Les éléments nécessaires pour l'étude au cas par cas sont déjà en cours de réalisation afin de pouvoir lancer l'étude d'impact dans les temps.

Une bonne anticipation des instances de validation sera nécessaire pour permettre un arbitrage sur l'AVP et ainsi déposer le permis d'aménager dans les temps.

Planning prévisionnel des missions de maîtrise d'œuvre, de concertation, d'occupation transitoire et des procédures réglementaires



OKRA

ZCCS
INGETEC
SOL PAYSAGE
TRAVÉE
ATELIER JÉOL
LA BELLE FRICHE

COLOFON - FR

TITRE	Av du Peuple Belge à Lille : Le parc du grand rivage Note ESQ
DATE	Juillet 2025
AUTEUR	OKRA
COLL.	ZCCS, INGETEC, SOLS PAYSAGE, TRAVÉE, ATELIER JÉOL, LA BELLE FRICHE
CLIENT	Ville de Lille
FICHIER	23-203_Mémoire technique_ESQ_OKRA
STATUS	V0_En cours de validation

DISCLAIMER

Tous les droits sont réservés à la fois pour l'ensemble du travail que pour ses parties. Aucune partie de ce document ne peut sous aucune forme ou par quelque moyen être librement reproduite, distribuée ou stockée dans un système de données, photocopies et reproductions numériques incluses. Toute utilisation nécessitera une autorisation écrite d'OKRA et de ses partenaires.
OKRA est susceptible d'utiliser des images de tiers dans des documents (de travail). Si le client choisit de publier ces documents (de travail), il est tenu d'acquérir les droits d'image nécessaires de manière indépendante, le cas échéant. Si quelqu'un venait à trouver dans ce document une illustration dont il pourrait revendiquer les droits ou une référence de source incorrecte, il est prié de se rapprocher du commanditaire / maître d'ouvrage.